
3 2044 103 181 459


VE RI
TAS

France

LE MUSÉE SECRET DE L'HISTOIRE

LES PRISONS DE LA RÉVOLUTION

95 Centimes

A.R.

2234

34



La Dernière Nuit des Girondins

LES
PRISONS DE LA RÉVOLUTION

LE MUSÉE SECRET DE L'HISTOIRE

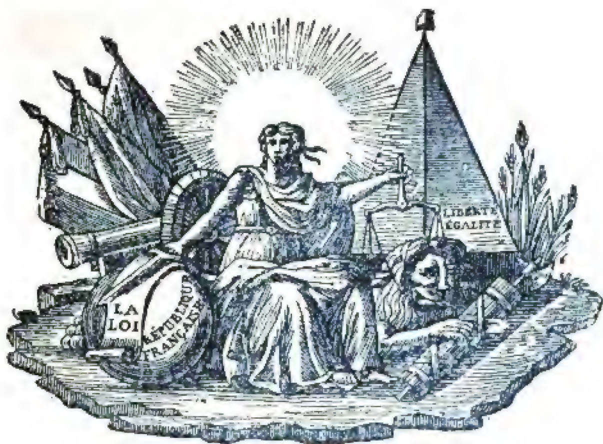
HECTOR FLEISCHMANN

Les Prisons de la Révolution

D'APRÈS LES MÉMOIRES DU TEMPS
ET LES LETTRES DES GUILLOTINÉS,
AVEC 50 ILLUSTRATIONS DE L'ÉPOQUE



PARIS
LES PUBLICATIONS MODERNES
62, rue de Provence, 62
1908



LES PRISONS DE LA RÉVOLUTION

INTRODUCTION

Rien de plus émouvant et de plus romanesque à la fois que l'histoire des prisons de Paris sous la Révolution. Vous qui cherchez le petit frisson de la peur, de l'angoisse, c'est ici, dans ces sombres et horrifiques geôles de 1793 et 1794 qu'il faut venir le trouver. Là commencent et s'achèvent des romans devenus de l'histoire, romans toujours nouveaux, toujours passionnés extraordinairement, et d'un dénouement presque toujours identique : la guillotine.

Mais pour le curieux des événements historiques simplement, les prisons offrent un autre attrait encore. C'est là, dans ces cachots de l'ancien régime, dans ces culs de basse-fosse de l'époque féodale, dans ces sinistres galeries dont l'horizon se borne aux grilles de fer, que défilent tous les héros de l'épopée jacobine, toutes ses victimes aussi. L'histoire de la Conciergerie est riche de ces grandes scènes fameuses et la nuit de ses couloirs et de ses cachots a conservé tous ces fantômes. Là Marie-Antoinette est passée ; là les Girondins sont venus ; là Danton, Camille Desmoulins, Robespierre ont tour à tour franchi les marches usées menant vers la charrette du bourreau. De si grands souvenirs ne se sont point perdus pour l'histoire et pour l'intérêt.

Mais d'autres drames se sont déroulés derrière d'autres grilles que celles de la Conciergerie. Ce sont les prisons de Paris, dispersées à travers la ville, dans des couvents, des hôtels, des palais convertis en maisons de force, qui nous en offrent le tableau, et c'est tout cela que le lecteur trouvera en ce livre.

Cette curiosité autour de ce qui se passa dans les prisons de la Terreur date de loin, de l'époque de la Terreur même, et cela se conçoit aisément. Ceux qui avaient échappé à la mort, avaient eu des parents, des amis détenus. Ces parents, ces amis, le 9 thermidor les avait libérés, providentiellement. Mais c'étaient là des heureux. Combien d'autres avaient laissé choir leur tête convulsée sur le rouge autel de Notre Dame-de-Sainte-Guillotine ? Un intérêt passionné

s'attacha au récit, à la relation de leurs derniers jours, de leurs derniers moments. On les avait vus mourir, oui, mais comment s'étaient-ils préparés à cette mort ? Quelles avaient été leurs suprêmes recommandations ? Quelles avaient été leurs dernières paroles ? Et, dans cette prison d'où ils n'étaient sortis que pour aller on sait où, comment avaient-ils vécu ?

Tout cela, le public, les familles, les amis, se le demandèrent quand, peu à peu, la liberté fut rendue aux derniers prisonniers. Ce fut alors que, pour satisfaire à cet énorme besoin de savoir, à cette maladive et frénétique curiosité, parurent toutes ces brochures relatant la vie des prisons, les mots des prisonniers, les dernières heures des condamnés. Le succès fut immense, au point que plusieurs éditions de ces brochures furent bientôt épuisées, et que, malgré le grand nombre d'exemplaires répandus, quelques-unes sont aujourd'hui des raretés bibliographiques. Il n'est peut-être pas inutile, pour l'édification du lecteur, d'en donner ici quelques titres

Mémoires d'un détenu, pour servir à l'histoire de la tyrannie de Robespierre. *Paris, chez la citoyenne Brigitte Mathé, l'an III de la République (par Honoré Riouffe) ;*

Tableau historique de la maison Lazare, depuis son ouverture jusqu'au 9 thermidor, où se trouvent des anecdotes précieuses sur chacun des membres du comité révolutionnaire du Bonnet-

Rouge et sur la maison d'arrêt de la rue de Sèvres, par le citoyen ***, détenu dans ces deux maisons. *Paris, chez Forget et Deroy, an III (auteur anonyme);*

Lettre du citoyen Jaubert au citoyen ***, contenant la relation de ce qui s'est passé à Lazare dans le courant de messidor et thermidor de l'an II de la République. *Paris*, 1794;

L'agonie de Saint-Lazare sous la tyrannie de Robespierre, *par I. F. N. Du Saulchoy. Paris, chez Chabot*, 1795;

L'intérieur des maisons d'arrêt, *par Xavier Audoin. Paris, chez Pougin, an III.*

La nouvelle Chartreuse ou ma détention à Port-Libre, *par le citoyen Vigée. Paris, chez Franklin, an II;*

Les huit mois d'un détenu aux Madelonnettes. *Paris, chez Pain, an III (par La Chabeaussière);*

Almanach des prisons ou anecdotes sur le régime intérieur de la Conciergerie, du Luxembourg, etc. et sur différents prisonniers qui ont habité ces maisons, sous la tyrannie de Robespierre; avec les chansons, couplets qui y ont été faits. *Paris chez Michel, an III (par Philippe-Edme Coittant et quelques auteurs anonymes);*

Tableau des prisons de Paris sous le règne de Robespierre, pour faire suite à l'Almanach des prisons, contenant différentes anecdotes sur plusieurs prisonniers, avec les couplets, pièces

de vers, lettres et testaments qu'ils ont faits. *Paris, chez Michel, an III (par les auteurs de l'Almanach).*

Etc., etc., etc. Nous pourrions, pendant de longues pages encore, continuer l'énumération de ces titres. Outre que ce serait là chose fastidieuse, nous pensons avoir donné une idée au lecteur de l'abondance des publications relatives aux prisons.

Ajoutez-y les mémoires de l'époque, consacrés aux événements révolutionnaires, et faisant la part plus ou moins large aux maisons d'arrêt, on pourra, sans crainte de se tromper, affirmer que rien ne peut être comparé à ce débordement de relations.

Est-ce à dire qu'il convient de les admettre aveuglément, sans contrôle ? M. Dauban, entre autres, qui réédita plusieurs d'entre elles, se refusait à signaler toutes les inexactitudes et toutes les erreurs dont elles fourmillent. Si on peut leur contester une précision historique souvent négligée ou altérée, on ne saurait leur dénier une vie, un pittoresque, un charme de réalité, qui font tout leur mérite. Telles, on peut admettre ces relations, pour ce qu'elles nous apportent de curieux et de neuf sur le régime et la vie des prisons révolutionnaires. Celles que nous donnons ici furent soigneusement choisies, et en voici les raisons. La sensibilité de l'époque, la manière de sentimentalisme à la Jean-Jacques Rousseau, encombrèrent plusieurs de ces récits, sinon tous, de déclamations, de rêveries, qui en altéraient l'intérêt

*pittoresque. Ce qui y était particulièrement abondant, c'était la poésie. Point de prisonnier qui ne se crût obligé de tourner en romance sa captivité ; point de condamné qui ne chantât en quelques couplets sa mort prochaine. Si de tels vers pouvaient toucher à l'époque le cœur sensible de leurs amis ou parents, il n'en est plus de même aujourd'hui où tout cela ne demeure que fatras souvent ridicule, toujours ennuyeux. C'est pourquoi dans les récits que le lecteur trouvera ici, tout poème composé en ces circonstances est rigoureusement écarté. Nous n'avons eu de respect que pour ce qui touchait le côté anecdotique et curieux de la vie des détenus, seule chose capable d'intéresser en la matière. A ces relations, anonymes pour la plupart, et que recueillirent l'*Almanach *et le* Tableau des prisons, *nous avons ajouté une partie plus spécialement consacrée aux grands prisonniers de la Révolution, prise dans leurs mémoires ou les souvenirs contemporains.*

C'est là une partie de notre recueil que nul n'avait encore songé à rassembler sous un format commode. Nous l'avons complétée par une série de lettres d'adieux de guillotinés. C'est ainsi que le lecteur pourra suivre le prisonnier de son entrée dans le cachot jusqu'au greffe où le bourreau prend livraison de lui. Les notes placées en tête de chaque pièce et libéralement dispersées à travers le livre, en rendront, nous nous en flattons, la lecture, sinon agréable, du moins plus facile.

La faveur avec laquelle le public a accueilli les précédents volumes de cette collection historique nous

est un encouragement à persévérer dans cette voie. Les illustrations, elles aussi, ont été l'objet de tous nos soins. Puisées, soit parmi les documents révolutionnaires du Cabinet des Estampes, soit parmi les pièces des Archives Nationales, ou encore dans des ouvrages modernes, elles offrent une diversité qui fut notre souci. Tel, ce livre nous semble être le complément de celui qui inaugura cette collection, et l'éclaircissement de ceux que nous nous proposons de publier par la suite.



LE CALENDRIER RÉVOLUTIONNAIRE

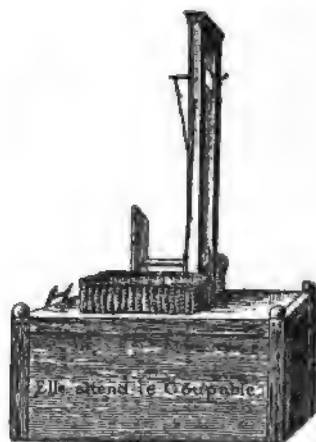
Afin d'éviter, au cours de ce volume, les répétitions, toujours fatigantes, de la concordance du calendrier grégorien avec le calendrier révolutionnaire, nous avons cru qu'il serait peut-être utile de le placer ici sous les yeux du lecteur, afin qu'il puisse s'y reporter.

Vendémiaire	commence le	22 septembre	et finit le	21 octobre ;
Brumaire	—	22 octobre	—	20 novembre ;
Frimaire	—	21 novembre	—	20 décembre ;
Nivôse	—	21 décembre	—	19 janvier ;
Pluviôse	—	20 janvier	—	18 février ;
Ventôse	—	19 février	—	20 mars ;
Germinal	—	21 mars	—	19 avril ;
Floréal	—	20 avril	—	19 mai ;
Prairial	—	20 mai	—	18 juin ;
Messidor	—	19 juin	—	18 juillet ;
Thermidor	—	19 juillet	—	17 août ;
Fructidor	—	18 août	—	16 septembre.

Les 17, 18, 19, 20 et 21 septembre de chaque année sont appelés les jours sans-culottides.

L'an I commence le 22 septembre 1792 et se termine le 21 septembre 1793.
L'an II commence le 22 septembre 1793 et se termine le 21 septembre 1794.
L'an III commence le 22 septembre 1794 et se termine le 21 septembre 1795.
L'an IV commence le 22 septembre 1795 et se termine le 21 septembre 1796.

L'ère républicaine se termine au 11 nivôse an XIV, date à laquelle Napoléon rétablit le calendrier grégorien.


Elle attend le Coupable



PREMIÈRE PARTIE

LA VIE A LA CONCIERGERIE

I

INTÉRIEUR DE LA PRISON

(*Extrait de* L'ALMANACH DES PRISONS, *an III.*)

Tout le monde connaît l'entrée de cette prison destinée de tout temps à renfermer ceux que la loi appelle devant ses magistrats, comme prévenus de crimes contre l'ordre et la sûreté publique. Mais combien peu de personnes, en parcourant ces superbes galeries, ces salles immenses du Palais, songent qu'elles foulent aux pieds des hommes, leurs semblables, entassés dans des cachots ; surtout depuis que les convulsions révolutionnaires avaient fait refluer les victimes jusque dans les dégoûtants corridors qui conduisent à ces habitations de la misère,

du désespoir et de la mort. Quel contraste ! Au-dessus, de jolies boutiques (1), remplies de parfums, de ce que les modes offrent à la coquetterie de plus élégant ; d'aimables marchandes, qui appellent l'attention des curieux ; des bibliothèques chargées de livres où il n'est question que de philosophie et d'humanité ; au-dessous, à la distance de l'épaisseur d'une voûte, des verrous, des grilles, des gémissements, des haillons, une puanteur insupportable, un air infect, des guichetiers ivres, parlant un langage extraordinaire, chargés d'énormes clefs et suivis de chiens faits, comme eux, pour répandre l'épouvante.

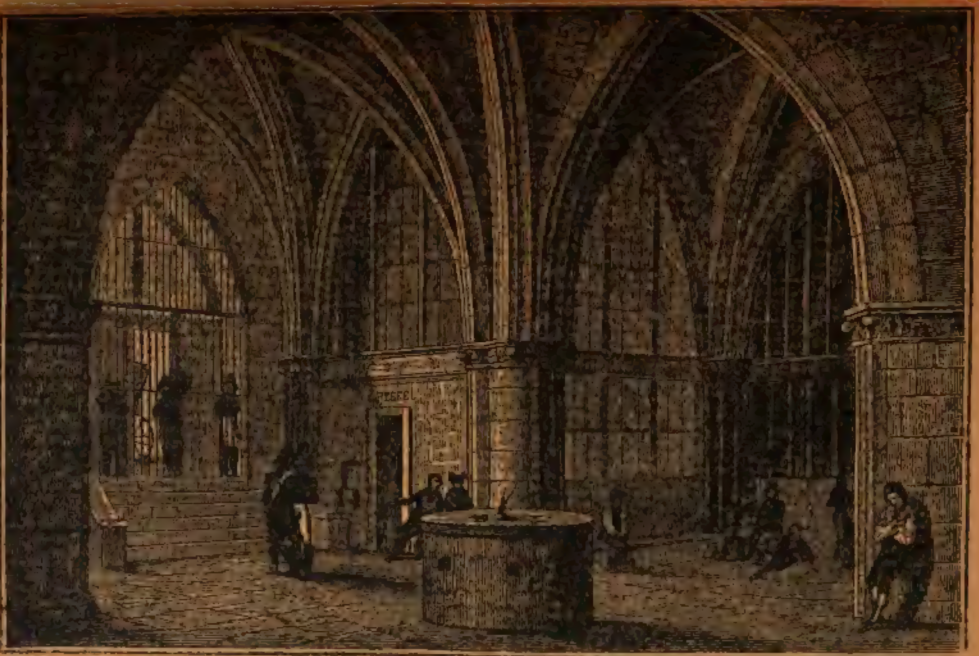
Les maisons d'arrêt nouvellement instituées : le Luxembourg, le Port-Libre (2), les Carmes, les Bénédictins Anglais, Saint-Lazare, les Anglaises du faubourg Saint-Antoine, etc., toutes ces maisons ne sont que des prisons *muscadines ;* les guichetiers y sont polis, ils parlent un langage intelligible et quand on y est transféré de la Conciergerie, de Pélagie, des Madelonnettes, ou de la Force, on serait tenté de les prendre pour des académiciens. O ! vous qui n'avez vécu que dans ces maisons, si vous voulez savoir ce que c'est que d'être en prison, tâchez de vous faire mettre à la Conciergerie !

La première entrée est fermée par deux guichets(3)

(1) Ces boutiques, qui encombraient le Palais de Justice, étaient louées à des merciers, des libraires, des écrivains publics, des papetiers, des chaudronniers (!) et principalement à des cordonniers. Cet état de choses subsista jusqu'en 1798. On expulsa, à cette époque, les marchands du Temple de Thémis, et la démolition des boutiques commença. Ce ne fut cependant qu'en 1808, le 2 mai, suivant le *Journal de Paris*, que le nettoyage du Palais fut complété et achevé par un badigeonnage général.

(2) Aujourd'hui la Maternité, boulevard de Port-Royal.

(3) « On appelle guichet une petite porte haute d'environ



Entrée et greffe de la Conciergerie.

Ces deux guichets sont à peu près de trois pieds l'un de l'autre. Ils sont tenus chacun par un porte-clefs. Tous les porte-clefs ne sont pas admis indistinctement à l'honneur de ces premiers guichets. On choisit les plus vigoureux et ceux qui ont le coup d'œil le plus subtil. « Il faut, disent-ils, avoir de la tête pour de pareilles fonctions ». Aussi, les postulants attendent-ils quelquefois longtemps. Un bouquet placé au-dessus de la porte, annonce une nouvelle promotion. Le promu se fait coiffer ce jour-là par un perruquier, met ses plus beaux habits. Son air satisfait et capable annonce qu'il sent sa dignité, et qu'il n'est pas au-dessous du choix dont on l'a honoré. Le soir, les flots de vin redoublent et terminent un aussi beau jour.

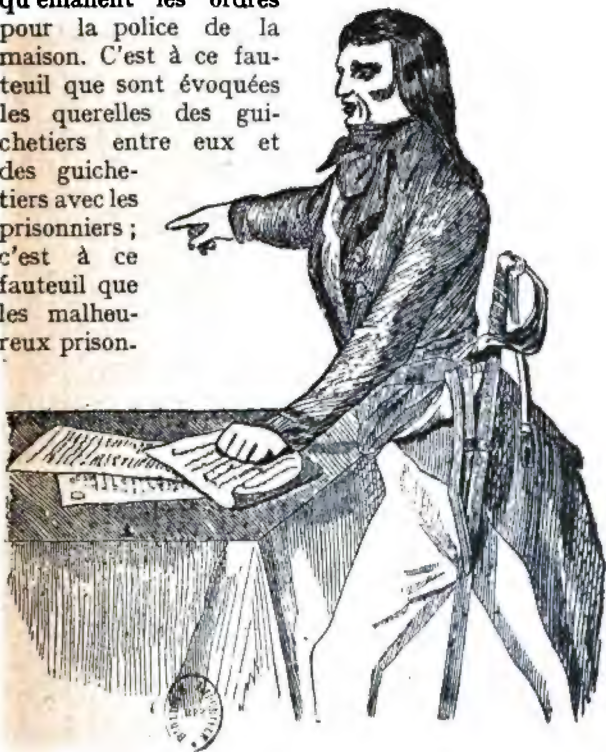
Dans la première pièce, appelée guichet, comme je l'ai déjà dit, au bout d'une grande table, sur un fauteuil, est le gouverneur de la maison, ou bien la respectable moitié de lui-même, ou bien le plus ancien des porte-clefs, qui les représente en ce cas. Ces gouverneurs-là sont devenus, dans le temps où nous sommes, des personnages très considérables. Les parents, amis ou amies des prisonniers, font ordinairement une cour très assidue au concierge Richard, pour se faire entr'ouvrir un guichet. On le salue profondément. Quand il est de bonne humeur, il sourit ; quand, au contraire, il est morose, il fronce le sourcil ; c'est Jupiter qui fait trembler l'Olympe d'un coup d'œil. Aussi, les prisonniers ont-ils tou-

---

trois pieds et demi, pratiquée dans une porte plus grande. Lorsqu'on entre il faut hausser le pied et baisser considérablement la tête ; de manière que si l'on ne se casse pas le nez sur son genou, on court risque de se fendre le crâne contre la pièce de traverse de la grande porte : ce qui est arrivé plus d'une fois. On appelle aussi guichet la première pièce d'entrée. » (*Note de Nougaret.*)

jours l'attention d'épier ses bons moments, et alors on s'évertue à présenter humblement le placet.

C'est de ce fauteuil qu'émanent les ordres pour la police de la maison. C'est à ce fauteuil que sont évoquées les querelles des guichetiers entre eux et des guichetiers avec les prisonniers ; c'est à ce fauteuil que les malheureux prisonniers portent leurs humbles réclamations quand ils obtiennent la faveur d'y être admis ; c'est de ce fauteuil que part quelquefois un regard de protec-



L'accusateur public de la Terreur.
(Gravure contre-révolutionnaire fantaisiste)

tion qui console, et souvent un coup d'œil qui foudroie.

Du reste, la femme Richard tient sa maison d'une manière étonnante : on n'a ni plus de mémoire, ni plus de présence d'esprit, ni une connaissance plus exacte des détails les plus minutieux (1).

Outre le concierge et son représentant, il y a dans le guichet un ancien porte-clefs qui divague. C'est, sans qu'il y paraisse, l'inspecteur des personnes qui entrent ou qui sortent. Quand il a des distractions, on entend sortir du fauteuil ces vigilantes paroles : *Allumez le miston !* (*Allume*, mot d'argot qui veut dire : regarde sous le nez ; *Miston*, l'individu).

Le guichetier les répète à ses camarades qui sont de service aux portes. Lorsqu'il entre un nouveau prisonnier, on recommande aux guichetiers d'*allumer le miston*, afin qu'il soit généralement connu et ne puisse se donner pour étranger.

A main gauche, en entrant dans le guichet, est le greffe. Cette pièce est partagée en deux par des barreaux. Une moitié est destinée aux écritures, l'autre moitié est le lieu où on dépose les condamnés ; c'est là qu'ils ont quelquefois attendu trente-six heures le moment fatal où l'exécuteur des jugements (que les guichetiers appellent dans leur langage *tole*), leur fait subir les redoutables apprêts de leur supplice. Je ne puis tracer ces lignes sans que les souvenirs les plus cruels, sans que les idées les plus déchirantes ne s'emparent de mon âme.

---

(1) « La citoyenne Richard, dont les prisonniers se louaient généralement, vient d'être assassinée par un détenu au désespoir d'un jugement qui le condamnait à vingt ans de fers : au moment que cette femme bienfaisante lui présentait un bouillon, il lui enfonça un couteau dans le cœur : elle expira au bout de quelques minutes, en messidor 1796, an IV. »

(*Note de l'éditeur de Nougaret.*)

Du greffe, on entre de plain-pied, en ouvrant toutefois d'énormes portes, dans des cachots appelés la *Souricière.* Il faudrait plutôt les nommer la *Ratière.* Un citoyen, nommé Beauregard, homme aussi honnête qu'aimable, acquitté par le Tribunal Révolutionnaire fut mis, à son entrée, dans ce cachot. Les rats lui mangèrent, à différents endroits, sa culotte, sans respect pour son derrière ; nombre de prisonniers ont vu les trous, et il fut obligé toute la nuit de se couvrir la figure de ses mains, pour sauver son nez, ses oreilles, etc.

Le jour pénètre à peine dans ces cachots ; les pailles dont se compose la litière des prisonniers, bientôt corrompues par le défaut d'air et la puanteur des seaux (en terme de prisons, *griaches*), où les prisonniers font leurs besoins, exhalent une infection telle que, dans le greffe même, on est empoisonné lorsqu'on ouvre les portes. Il en est ainsi des autres cachots ; et c'est dans ces affreuses demeures que des hommes, reconnus ensuite innocents, ont passé des mois entiers !... En face de la porte d'entrée, est le guichet qui conduit à la cour des femmes, à l'infirmerie, et, en général, à ce qu'on appelle, je ne sais pourquoi, le *côté des douze.* Nous y reviendrons.

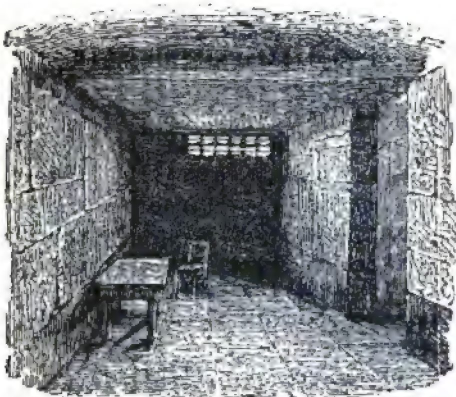
A droite, sur deux angles, sont des fenêtres qui éclairent, fort imparfaitement, deux cabinets où couchent les guichetiers de garde pendant la nuit : c'est aussi dans ces cabinets que l'on dépose les femmes qui ont été condamnées à mort. Entre ces deux angles, est une troisième qui conduit au *préau ;* c'est le côté le plus recommandable de cette prison, et le mieux fait pour fixer les regards de l'observateur. Il faut, pour y arriver, franchir quatre guichets. On laisse à gauche la chapelle et la chambre du conseil, deux pièces également remplies de lits dans ces der-

niers temps ; la seconde était occupée par la veuve de Louis XVI. Les prisonniers sont, ou à la pistole, ou à la paille, ou dans les cachots. Ces prisonniers ont un régime différent. Les cachots ne s'ouvrent que pour donner la nourriture, faire les visites et vider les *griaches*.

Les chambres de la paille ne diffèrent des cachots qu'en ce que leurs malheureux habitants sont tenus d'en sortir entre huit et neuf heures du matin. On les fait rentrer environ une heure avant le soleil couché. Pendant la journée les portes de leurs cachots sont fermées, et ils sont obligés de se morfondre dans la cour, ou de s'entasser, s'il pleut, dans les galeries qui l'entourent, où ils sont infectés de l'odeur des urines, etc. Du reste, mêmes incommodités dans leurs hideuses demeures : point d'air, des pailles pourries. Entassés jusqu'à cinquante dans un même trou, le nez sur leurs ordures, ils se communiquent leurs maladies, les malpropretés dont ils sont affectés. Allez visiter les cachots qui sont pratiqués dans les grosses tours que vous voyez du quai de l'Horloge, ceux qu'on appelle le *Grand César*, *Bombec*, *Saint-Vincent*, *Bel-Air*, etc., et dites si la mort n'est pas préférable à un pareil séjour.

Ne croyez pas que les incommodités du logement soient les seules que les prisonniers aient à supporter ; il faudrait pour juger jusqu'à quelle humiliation, jusqu'à quelle dégradation on peut réduire les hommes, il faudrait assister à la fermeture des portes et à l'appel nominal qui la précède. Figurez-vous trois ou quatre guichetiers ivres, avec une demi-douzaine de chiens en arrêt, tenant en main une liste incorrecte qu'ils ne peuvent lire. Ils appellent un nom, personne ne se reconnaît ; ils jurent, tempêtent, menacent ; ils appellent de nouveau ; on s'explique, on les aide, on parvient enfin à comprendre qui ils ont voulu nom-

mer. Ils font entrer en comptant le troupeau ; ils se trompent ; alors, avec une colère toujours croissante, ils ordonnent de sortir : on sort, on rentre, on se trompe encore, et ce n'est quelquefois qu'après trois ou quatre épreuves que leur vue brouillée parvient enfin à s'assurer que le nombre est complet.



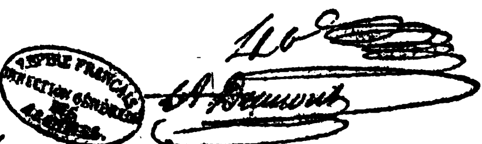
Un cachot à la Conciergerie.

Après avoir franchi la première grille (j'ai déjà dit qu'il y en avait quatre), vous vous trouvez dans une enceinte formée toute de barreaux de fer. Lorsque les communications avec l'extérieur subsistaient, c'est là que les prisonniers de ce côté voyaient leurs visiteurs. Les femmes, dont la sensibilité est plus grande, le courage plus résolu, l'âme plus compatissante, plus portée à secourir, à partager le malheur, les femmes étaient presque les seules qui osassent y pénétrer, et, il faut le dire, c'était surtout elles qu'on aimait à y recevoir. Il est vrai que ces plaisirs étaient quelquefois troublés par l'aspect des malheureux condamnés à mort qu'on descendait du tribunal, et qui traversaient l'enceinte dont je parle. Alors, il se faisait un moment de silence, on se regardait avec

crainte, puis on s'embrassait avec un tendre intérêt, et les choses reprenaient insensiblement leur cours.

Le guichet d'entrée occupé de même par les prisonniers du côté des douze, n'offrait pas un spectacle moins pittoresque. En effet, quoi de plus singulier pour l'œil de l'observateur ? Des femmes et leurs maris, rangés sur des bancs contre les murs ; les uns se parlent avec autant de sécurité et de gaieté que s'ils étaient sous des berceaux de roses ; les autres s'attendrissent, versent des larmes. Dans le greffe sont des hommes condamnés à mort, qui quelquefois chantent. Par une fenêtre de ces cabinets dont j'ai parlé, on aperçoit sur son lit de douleur une malheureuse femme veillée par un gendarme qui attend, la pâleur sur le front, l'instant de son supplice. Des gendarmes remplissent les guichets ; ceux-ci conduisent des prisonniers dont on délie les mains et que l'on précipite dans des cachots ; ceux là demandent d'autres prisonniers pour les transférer, les lient et les emmènent, tandis qu'un huissier, à l'œil hagard, à la voix insolente, donne des ordres, se fâche, et il se croit un héros, parce qu'il insulte impunément à des malheureux qui ne peuvent lui répondre par des coups de bâton.

Revenons au *côté des douze*. Ce côté a aussi une cour qu'occupent des femmes. La partie occupée par les hommes n'a d'autre promenade qu'un corridor obscur, dans lequel, il faut tenir, le jour, un réverbère allumé, et un petit vestibule séparé de la cour des femmes par une grille. Les hommes peuvent parler aux femmes à travers cette grille, et plus d'une fois les joies d'une affection partagée y ont fait oublier aux malheureux l'horreur de leur demeure. Les chambres des femmes sont aussi divisées en chambres à la pistole et chambres à la paille. Les pistoles occupent le



Les comités de salut public et de sureté générale
arrêtent que Chaumet, agent national
de la commune sera mis en état d'arrestation
et les scellés apposés sur ses papiers.
Paris le 27 ventose l'an
2 de la république
Robespierre

Un arrêté du Comité de Salut public.

premier ; les chambres des *pailleuses* (1) sont au rez-de-chaussée, derrière une arcade ; elles sont obscures, humides, aussi malsaines que malpropres. Le gouvernement devrait bien s'occuper de les rendre plus salubres, en n'oubliant jamais que l'innocence a été forcée de les habiter. Il faudrait aussi un régime qui ne tendît pas à dégrader les êtres qui y sont soumis.

Il n'y a de ce côté, pour les hommes, que des chambres à la pistole, c'est-à-dire que l'on paye le loyer des lits qu'on occupe. Il y a autant de lits dans une chambre qu'elle peut en contenir. On payait d'abord pour un lit 27 livres 12 sous le premier mois, et 22 livres 10 sous les mois suivants. On a réduit ce loyer à quinze livres par mois. Le même lit a souvent rapporté plusieurs loyers en un seul mois, aussi la Conciergerie est-elle le premier hôtel garni de Paris, quant au produit (2).

2

LES FOULES DE LA CONCIERGERIE

J'ai resté six mois à la Conciergerie en proie aux plus horribles anxiétés ; j'ai vu le tableau mouvant des nobles, des prêtres, des marchands, des banquiers, d'hommes de lettres, d'artisans, de cultivateur et de sans-culottes. La faux du tribunal sanguinaire en a moissonné les 99 centièmes. C'est dans la

(1) « On appelle *pailleux* ou *pailleuses* ceux ou celles qui, n'ayant pas le moyen de payer le loyer d'un lit, sont obligés de coucher sur la paille. » (*Note de Nougaret.*)

(2) Cette relation anonyme a paru pour la première fois dans l'*Almanach des Prisons*, an III, pp. 7 et suiv. Elle a été reprise, avec des modifications, par Nougaret, dans l'*Histoire des Prisons de Paris et des Départements*.

classe des nobles que j'ai vu le plus de contre-révolutionnaires, partisans de la royauté, pleurant sur la tombe de Louis XVI et appelant l'ancien régime à grands cris. J'ai vu des prêtres respectables qui disaient leur bréviaire en se couchant, qui ont exercé dans leurs villages des actes de vertu et de bienfaisance ; ils cherchaient à ranimer la confiance et l'espoir de leurs compagnons de prison en leur parlant des miracles du Christ. J'ai vu des marchands et des banquiers qui avaient reçu leur acte d'accusation, et qui, avant de se mettre au lit, faisaient le relevé de leurs capitaux, compulsaient Barème, et faisaient des règles de compagnie. J'ai vu des sans-culottes, excellents patriotes, chauds révolutionnaires, sacrifiés à des haines obscures. J'ai vu des cultivateurs dire leurs prières matin et soir, se recommander à la bonne Vierge Marie, faire le signe de la croix lorsqu'il tonnait, détester les brigandages de leur seigneur émigré, mais regretter les messes, les sermons et les prônes de leur ancien curé, qui avait refusé de prêter le serment au nouveau régime. J'ai vu des jeunes gens bien étourdis, bien écervelés, pirouetter avec grâce, entre deux guichets, chanter avec goût l'ariette du jour, et faire des épigrammes sur le gouvernement actuel. Et c'étaient de pareilles gens que l'on guillotinait (1) !

3

LA CHAMBRE N° 13

(*Extrait des* MÉMOIRES D'UN DÉTENU, *par Honoré Riouffe.*)

C'est un numéro bien remarquable que ce n° 13 ; on y jouait jusqu'au tribunal même. Dix-huit lits,

---

(1) NOUGARET, *vol. cit.*

attenant les uns aux autres, étaient séparés par de hautes planches, entre lesquelles chaque individu était comme enseveli ; sur chaque lit siégeait un juré. L'accusé, monté sur une table, les avait en face de lui ; le greffier et l'accusateur public remplissaient le parquet. C'était ordinairement à minuit que commençaient nos séances, lorsque sous nos verrous et sous nos tristes voûtes, nous étions presque certains de n'être plus troublés. L'accusé était toujours condamné ; cela pouvait-il être autrement, puisque c'était le Tribunal Révolutionnaire ? Une fois condamné, l'horrible appareil se développait : les mains étaient attachées, et le patient venait sur la barre d'un lit recevoir le coup du glaive qui s'abattait sur sa tête. Par un de ces événements très ordinaire en révolution, l'accusateur public devint accusé lui-même, et par conséquent condamné. Il subit son jugement ; mais tout à coup il revient couvert d'un drap blanc nous effrayer par le tableau des tortures qu'il éprouvait aux enfers ; il nous fit l'énumération de ses crimes, prédit aux jurés ce qui leur arriverait : qu'ils seraient promenés dans des tombereaux de sang, enfermés dans des cages en fer, et qu'ils épouvanteraient le monde par l'horreur de leurs supplices, comme ils l'avaient épouvanté par leurs cruautés inouïes.

Il y avait dans notre chambre un nommé Lapagne, le Pampin (1) du nº 13. Il avait été maire d'Ingouville, faubourg du Havre, où il avait été envoyé par les Jacobins, et, à cette époque, il était bien digne de les servir, puisqu'il avait été chef de voleurs et condamné

---

(1) Ce récit est de Riouffe, sur lequel on trouvera des détails à la page 70. Ce Pampin était un vieux voleur, boiteux et borgne, qui avait été un des premiers compagnons de captivité de Riouffe dans le cachot où on l'avait enfermé à son arrivée à la Conciergerie.

à être rompu pour assassinat, sous l'ancien régime. Notre revenant va le saisir au collet, et, lui reprochant tous ses forfaits avec des imprécations affreuses, il l'entraîne aux enfers. Lapagne ! Lapagne ! Lapagne !... criait-il lamentablement. Lapagne le suivait interdit, épouvanté. Sa terreur rendait plus pittoresque cette scène éclairée par une seule bougie, qui laissait les ténèbres régner paisiblement sur les deux tiers du cachot. Ce revenant c'était moi C'est ainsi que nous badinions dans le sein de la mort, et que dans nos jeux prophétiques nous disions la vérité au milieu des espions et des bourreaux.



L'ABBÉ ÉMERY

qui, à la Conciergerie, assistait les condamnés à leurs derniers moments.

Notre refrain continuel au milieu d'eux était : Liberté, égalité, humanité ; nous avions même consacré ce serment dans une certaine cérémonie religieuse, qui dut son origine à des circonstances assez plaisantes. Nous avions dans cette même chambre un bon béné-

dictin, véritablement illuminé, toujours les mains jointes sur la poitrine, comme on peint saint Benoît, et tourmenté surtout par la fureur de faire des prosélytes. L'aimable Ducourneau, jeune Bordelais, plein d'esprit, de talents et de gaieté, qu'ils ont assassiné depuis pour fédéralisme (1), était le diable de ce nouveau saint Antoine. Tantôt il lui volait son bréviaire et saint Antoine de courir après le Diable, le manche à balai à la main ; tantôt il lui éteignait sa bougie ; enfin lui faisant autant de tours que Satan faisait éprouver de tentations à saint Antoine ; quelquefois il mêlait aux psaumes chantés par le bonhomme le refrain d'une chanson égrillarde. Mais le saint homme ne perdait pas courage ; toujours aux aguets et toujours priant, il avait les yeux sur son bréviaire et sur Ducourneau qui, borgne, petit et basané, la figure pétrie de malice, remplissait parfaitement l'idée qu'on se fait d'un diablotin, tandis que l'autre, en arrêt, avait l'air d'un béat aux prises avec lui. Le moine offrait ses souffrances à Dieu, et se montrait d'autant plus endurant qu'il espérait bien qu'à la fin il en convertirait au moins un ou deux. Pour répondre à ses éternels sermons, et las d'argumenter, nous imaginâmes d'élever autel contre autel. Nous eûmes bientôt un culte, des hymnes et des chantres. Alors le saint père désespéra vraiment de notre salut. Il lorgnait quelques-uns d'entre nous comme de meilleure pâte et plus faciles à convertir ; il n'espéra plus rien quand il les vit tous rangés sous le drapeau d'*Ibrascha*, c'était le nom de notre dieu. Ce qui acheva

---

(1) On entend par révolte fédéraliste, les troubles qui soulevèrent les départements et qui prirent leur cause dans la chute et la proscription des Girondins. Caen, Bordeaux, Lyon, furent les principaux centres du mouvement fédéraliste.

de lui navrer le cœur, ce fut l'aventure suivante. L'Espagnol (1), à cette époque, était à l'agonie; le moine rôdait autour de lui comme autour d'une proie chérie. Ramener un Espagnol au giron de l'Eglise, quelle béatitude! Mais l'Espagnol mourant ranime ses forces et crie : *Vive Ibrascha!* Le moine était hors de lui-même.

Il feignait de dormir au moment où nous commencions notre office : mais il ne pouvait se contenir longtemps. Aussitôt que notre grand chantre avait entonné, le moine furieux se levait en sursaut, chantait *De Profundis* à tue-tête; sa voix faible et cassée ne pouvait couvrir la voix forte et sonore de deux jeunes anachorètes que nous avions : Bailleul et Mathieu. Alors il nous accablait d'injures, traitait notre Dieu d'imposteur et soutenait qu'il le prouverait du reste. Il s'élançait, comme Polyeucte, pour briser notre autel; et, ne trouvant pas encore qu'il fût assez bruyant, armé d'un saint zèle et d'une bûche, il frappait contre la porte avec un bruit épouvantable. C'est ainsi que cet impie troublait nos cérémonies augustes; quel sacrilège! Aussi lui prodiguions-nous les épithètes de philosophe, d'esprit fort et incrédule. Ce qu'il y a de singulier, c'est que ce bon homme se plaisait dans ces tribulations, et ne voulut jamais changer de chambre; malgré nos mauvaises plaisanteries, nous l'aimions et nous le respections : il le savait bien. Nous le pleurâmes sincèrement, quand nous sûmes son assassinat par le tribunal. Il fut enveloppé dans la conjuration du Luxembourg.

Vous le voyez, nos cachots ont souvent retenti des longs éclats d'une joie insensée. Si quelque chose prouve l'imperfection de notre nature, et toute sa

---

(1) Un des prisonniers de la chambre 13.

misère, c'est cette bigarrure de sentiments divers dont elle est affectée presque en même temps. Sa douleur lui échappe comme son plaisir. Aux yeux d'un être impassible, l'existence humaine ressemblerait à un songe délirant (1).

(1) Honoré Riouffe, *Mémoires d'un détenu pour servir à l'histoire de la tyrannie de Robespierre*, an III.





LA VIE DU LUXEMBOURG (1)

4

LES ARISTOCRATES EN PRISON

(*Extrait des* ESSAIS HISTORIQUES SUR LES CAUSES ET LES EFFETS DE LA RÉVOLUTION, *par C.-F. Beaulieu.*)

Il y avait au Luxembourg deux hommes d'une haute distinction : le marquis de la Roche-Dumaine et le duc de Gesvres, petit personnage d'une figure grotesque, qui ne savait ni marcher ni parler. Le marquis de la Roche-Dumaine était un homme aimable, plein d'esprit, de gaieté, déterminé à braver la mort, qu'il savait lui être destinée. Il avait une grande fortune, des enfants charmants ; enfin, il possédait tout ce qui peut attacher à la vie. Le duc de Gesvres, au contraire, était à peu près cul-de-jatte et le jouet de tous ceux qui l'entouraient. M. de la Roche-Dumaine passait son temps dans la prison à persifler ce pauvre petit duc — il empruntait jusqu'à sa manière de parler :

(1) Le palais du Luxembourg avait été converti en prison.

— Tu as beau faire le *patliote*, mon pauvre petit Gesvres, lui disait-il, tu seras *dilllotiné*.

— Ce n'est pas vrai, disait celui-ci, je ne suis pas *aristoclate*, j'ai dépensé neuf cents *flancs* pour fêter la mort du *tylan* (du Roi), ma *tommune* viendra me redemander, je *selai* mis en liberté.

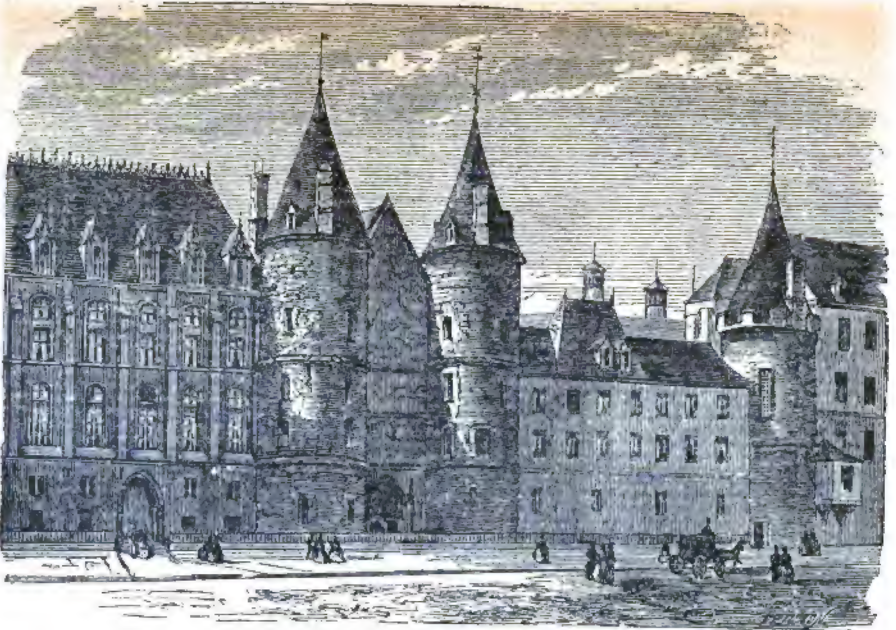
— Va, petit vilain, tu y passeras, te dis-je ; et il lui passait la main sur les joues, puis il lui faisait mille contes saugrenus sur tous les tours que lui avait joués la duchesse de Gesvres : il en faisait la fable et l'amusement de la prison.

Le marquis de la Roche fut à l'échafaud avec un courage héroïque, et le paralytique duc est un de ceux qui ont montré le plus de faiblesse et le plus de regrets de la vie (1).

***

Cependant le Luxembourg se peuplait : tous les jours on voyait arriver des légions de citoyens de Paris arrachés à leur commerce et à leur famille : on les traînait à travers les rues, on les peignait au peuple sous les traits les plus noirs, et c'étaient pour la plupart de malheureuses victimes de la vengeance ou de la scélératesse. Ils entendaient retentir autour d'eux les cris funèbres : *A la guillotine !* et arrivaient à demi-morts au Luxembourg, où ils étaient tout étonnés de trouver un concierge humain et sensible qui prévenait leurs besoins et cherchait à deviner où il pourrait les placer pour qu'ils fussent plus avantageusement. Chaque arrivant était d'ordinaire conduit dans la chambre de ses co-sectionnaires. Il trouvait

(1) C.-F. Beaulieu, *Essais historiques sur les causes et les effets de la Révolution de France*, tome V.



Les prisons de la Conciergerie.

en eux des camarades, des amis et des frères. L'on vivait ensemble dans la plus étroite union : chacun à son tour balayait la chambre, allait à l'eau, faisait la cuisine ; les frais étaient tous en commun, et chacun payait son écot, qui, tout compris, n'excédait pas quarante sous par jour.

Un citoyen était-il trop pauvre pour subvenir à son existence, le bon concierge prévenait presque toujours une demande qui pouvait l'humilier et chargeait un ci-devant d'y pourvoir. Une chose assez plaisante, c'est que ces messieurs estimaient leur fortune réciproque dans la maison par le nombre des sans-culottes qu'ils nourrissaient, comme ils faisaient jadis dans le monde par le nombre de leurs chevaux, de leurs maîtresses, de leurs chiens et de leurs laquais. En général, la noblesse faisait bande à part ; elle se familiarisait peu avec les citoyens des sections de Paris ; les rues de l'Université, de Grenelle, Saint-Dominique, qui étaient en masse au Luxembourg, conservaient l'étiquette la plus rigoureuse ; on se traitait de « M. le prince, M. le duc, M. le comte, M. le marquis », on faisait salon avec gravité, et on se disputait méthodiquement sur les pas et les visites.

Les républicains s'amusaient entre eux de ces ridicules grimaces, se moquaient de leurs préjugés, mais n'ajoutaient pas l'insulte aux maux de leur détention (1).

5

LE CHAPITRE DE L'AMOUR

La publicité de certaines aventures galantes, la luxure de quelques dames parmi lesquelles il faut

(1) Relation d'un prisonnier anonyme, dans l'*Almanach des Prisons*.

compter la citoyenne d'Orm... (*d'Ormesson*) qui se payait avec usure de quelques années d'une abstinence forcée, firent prendre à l'administration de police le parti de séparer les deux sexes. Un jeune homme du dehors s'était, à prix d'argent, ouvert les deux portes de la prison, et, caché derrière un paravent, seule barrière à la curiosité indiscrète, il goûtait tranquillement, en plein jour, dans les bras de sa maîtresse, les plaisirs de l'amour. La dame, surprise en flagrant délit, feint de se fâcher, jette de hauts cris, se dit frappée, crie au viol et s'évanouit. Pendant cette scène, l'Adonis s'échappe avec la légèreté d'un trait et se fait ouvrir le guichet à la faveur d'arguments que le bon Basile appelait jadis irrésistibles.

Dans les premiers temps de la détention, on avait enfermé beaucoup de femmes au Luxembourg; des hommes du dehors avaient la permission de venir les voir; et alors quelques coteries de prisonniers étaient excessivement gaies.

— Savez-vous ce que l'on répand dans le public, dit un jour Marino (1) en parlant à ces dames, que le Luxembourg est le premier b..... de Paris, que vous êtes ici un tas de p..... qui....., et que c'est nous qui vous servons de m....

Après ce discours il envoya la plupart des femmes dans d'autres prisons. Ce Marino avait la police des filles publiques; mais c'était moins ces filles qu'il faisait arrêter, que les femmes honnêtes qui avaient le malheur de lui paraître jolies; il les faisait entrer

(1) Jean-Baptiste Marino, de son métier peintre en porcelaine, était officier municipal et inspecteur des prisons. Il fut guillotiné le 29 prairial, comme complice (ce qui était exagéré) de la tentative d'assassinat commise sur le conventionnel Collot d'Herbois.

dans son cabinet, et, sous prétexte de leur faire subir la visite pratiquée à l'égard des femmes de mauvaise vie, il les forçait à se déshabiller nues en sa présence, et comme s'il s'agissait d'aller à la Salpêtrière, elles n'osaient faire résistance.

6

LE 9 THERMIDOR AU LUXEMBOURG

(*Extrait des* ESSAIS HISTORIQUES, *par C.-F. Beaulieu.*)

A sept heures et demie précises, un colporteur de journaux, c'était le seul que nous entendissions, passait dans le jardin, et, d'une voix de stentor, faisait entendre quelques mots que je rapporterai textuellement. Ceux qui les ont entendus comme moi, qui même ont couru pour les entendre, ne seront peut-être pas fâchés que je les rappelle à leur mémoire. Quant au surplus des lecteurs, ils leur donneront une idée des principes de morale que les révolutionnaires voulaient inculquer au peuple, à qui ils ne cessaient de parler de morale et de vertu ; car certainement le colporteur ne venait pas faire de telles publications sans y être autorisé, sans en avoir reçu l'ordre. Voici ce qu'il disait :

— Voilà l'ordre et la marche de toutes les cérémonies qui ont été observées aujourd'hui à la Barrière-Renversée (1). Voilà la liste des gagnants à la loterie de la très sainte guillotine. Qui veut voir la liste ? Il y en a aujourd'hui soixante, plus ou moins.

(1) « La barrière du Trône, faubourg Saint-Antoine ; on voulut répandre l'effroi parmi les indociles habitants de cette portion de Paris, comme dans le reste de la capitale, en les rendant, à leur tour, spectateurs de cette tuerie. »

(*Note de Beaulieu.*)

Il n'y avait pas de doute que celui qui venait crier ainsi dans un lieu où personne ne pouvait lui acheter ne fût un émissaire envoyé par nos bourreaux pour entretenir nos alarmes ; car il n'y avait personne sous nos fenêtres, l'effroi en éloignait tout le monde. Cependant on remarquait dans ses vociférations quelques mots qui étaient une critique sanglante de la conduite des chefs révolutionnaires. Comment, disions-nous, peuvent-ils ordonner de crier que les jugements de leur tribunal ne sont qu'une loterie ? Cela ne pouvait s'expliquer qu'en disant qu'un des partis, pour rendre odieux celui à qui il avait affaire, manœuvrait déja pour rejeter sur l'autre la masse des crimes commune à tous (1). Après avoir entendu ce farouche crieur, nous nous retirions des fenêtres ; fondant encore quelque espoir sur la stupidité de nos tyrans, nous n'avions plus rien à espérer de leur politique.



Le général Hanriot guillotiné le 10 thermidor avec les Robespierristes.

Enfin le 9 thermidor an II (le 27 juillet 1794) (2), entre six et sept heures du soir, des prisonniers qui occupaient les appartements les plus élevés, viennent nous dire qu'on sonne le tocsin à la maison commune ;

(1) Ce fut, en effet, la tactique observée par les ennemis de Robespierre pour le déconsidérer et le perdre, dans l'opinion publique, par une réputation de barbarie sanguinaire et de cruauté. (*Note H. F.*)

(2) On sait qu'à cette date le parti, appelé depuis *Thermidorien*, attaqua Robespierre à la Convention et provoqua sa chute suivie, le lendemain, de son exécution. (*Note H. F.*)

à cette nouvelle, chacun écoute et entend effective ment les sons perçants de la cloche, ainsi que le bruit de la générale que les tambours battent de toutes parts. Chacun se regarde, se fixe; on n'est pas longtemps à se comprendre; le concierge et ses guichetiers les plus affidés parcourent la maison; l'inquiétude qui se manifeste malgré eux sur leur figure, l'air plus humain, poli même, qu'ils affectent de prendre, nous font soupçonner quelque grand événement prêt à amortir la puissance de leurs maîtres. Les moutons (1) reconnus comme tels sont, à leur tour, considérés; et il n'est pas difficile de s'apercevoir que le souci et l'effroi ont fait place, dans leur âme, à l'impertinence, à l'audace avec lesquelles ils affectaient de nous traiter. Ces observations ne nous laissent plus de doute que nous allons tous être égorgés à l'instant même, ou que la révolution, par un mouvement rétrograde, va changer notre sort et entraîner la France dans un système nouveau. Malgré cette incertitude, nous désirons que le bruit continue, tous étant persuadés que dans l'état extrême où se trouvent les choses, nous ne pouvons échapper à la mort que par une crise extraordinaire, et cette crise paraît s'annoncer; nous pouvons y périr tous, il est vrai; les affreuses tortures de septembre, ou la liberté, voilà la chance que nous courons; voilà ce que nous annoncent les sons redoublés du tocsin et le bruit sourd de la générale, qui ne cessent de se faire entendre. Chacun fixe les meubles qu'il peut briser, pour les métamorphoser en armes en cas d'invasion et défendre un instant sa vie; quelques-uns projettent de remplir leurs poches de cendres pour les lancer aux yeux des assassins, au moment où

---

(1) Individus placés dans les prisons pour espionner les détenus et rapporter leurs propos.

(*Note H. F.*)



Cour intérieure de la Conciergerie.
(*Epoque de la Restauration.*)

ils viendront nous saisir, pour être à même de les frapper plus sûrement et s'enfuir à la faveur du désordre.

Malgré le concierge et ses guichetiers, qui commencent à se déconcerter, plusieurs détenus montent sur les toits du château pour tâcher de découvrir ce qui se passe dans la ville : ils viennent nous instruire qu'une multitude innombrable couvre la rue de Tournon (1) ; qu'on aperçoit au milieu une voiture, escortée par dix à douze gendarmes, qui s'avance à pas lents du côté de la prison ; ils nous apprennent en même temps que le peuple fait retentir les airs d'applaudissements ; sans doute quelque personnage de la plus haute importance est renfermé dans cette voiture, il ne peut appartenir à la classe de ceux qui ont égorgé le 2 septembre ; des arrestations de cette nature sont, dans les circonstances où se trouve la république, trop peu remarquées pour inspirer un tel mouvement. C'est donc un des chefs de parti sur lesquels le peuple a les yeux fixés. La voiture s'arrête à la porte de la prison ; on va y faire entrer le personnage ; nous apprenons que c'est Robespierre : malgré l'état de trouble où nous sommes, la curiosité s'empare de nous et chacun accourt pour tâcher de voir ce tyran, qui cependant est connu de la plupart d'entre nous ; mais notre attente est trompée. Le savetier Willstrich était alors au Luxembourg, dont l'inspection lui était déléguée en qualité de municipal ; il refuse de recevoir Robespierre et ordonne qu'on le conduise à la maison commune, c'est à dire au milieu de ses plus déterminés partisans (2). Les gendarmes obéissent. Robes-

---

(1) « Cette rue aboutit à la principale porte du Luxembourg. » (*Note de Beaulieu.*)

(2) « Ce savetier avait fait un coup de maître : il donnait au Conseil de la Commune un chef terrible, qui avait encore

pierre part, nous n'entendons plus de bruit autour de la prison, la tranquillité se rétablit un peu dans l'intérieur, et l'espoir renaissant commence à dissiper les alarmes.

Nous entendîmes, pendant la nuit, des proclamations rassurantes ; chacun s'endormit.

Le lendemain, dès le matin, quelques nouvelles se communiquèrent rapidement ; toutes les figures étaient changées ; la conformité des sentiments qui se développaient ainsi rapprochait ceux qu'un effroi commun avait séparés les uns des autres ; on n'osait pas encore dire hautement tout ce qu'on pensait ; mais on se serrait la main, et l'on se disait à voix basse : « Il est mort. » Cependant quelques détenus plaignirent Robespierre, dans lequel ils croyaient avoir un protecteur (1).

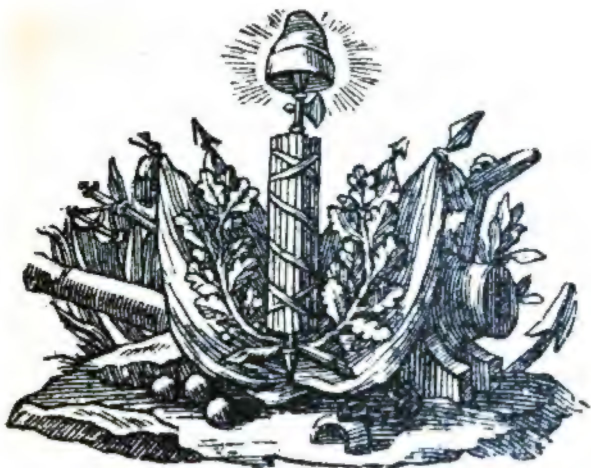
---

dans la populace d'innombrables partisans. La Convention nationale était perdue, ou au moins tous les ennemis de Robespierre étaient exterminés, si tous les révolutionnaires de son parti s'étaient comportés avec autant d'intelligence que le savetier Willstrich. »

(*Note de Beaulieu.*)

(1) BEAULIEU, *ouvr. cit.*





LA VIE AUX MADELONNETTES

7

RECONNAISSANCE D'UN DÉFENSEUR

(*Extrait du* TABLEAU DES PRISONS DE PARIS, *par Philippe-Edme Coittant.*)

Les défenseurs officieux étaient les seules personnes qui eussent le droit d'entrer dans la prison. Cahier, l'un deux, était dans ce qu'on appelait le foyer du troisième ; il cherchait un prisonnier dont la défense lui avait été confiée ; ses yeux se fixent sur un brave sans-culotte, le citoyen Grappin, qui, le 2 septembre 1792 (vieux style), l'avait arraché des bras des assassins et lui avait sauvé la vie. Ils restent immobiles, se reconnaissent, les larmes s'échappent de leurs paupières, tous deux se précipitent, confondent leurs embrassements, et restent plusieurs minutes dans

cette attitude, sans pouvoir proférer une parole ; ils la recouvrent et la perdent de nouveau dans de douces étreintes.

— Eh ! brave homme, s'écrie Cahier, pourquoi te trouvé-je ici ?

Grappin lui raconte les motifs de son arrestation.

— Quelle injustice ! reprend Cahier ; dispose de moi, de ma fortune ; ma vie t'appartient, tu me l'as donnée une seconde fois ; sois tranquille, je ne dormirai pas que je n'aie obtenu ta liberté.

Cette scène avait attendri tout le monde, chacun fondait en larmes. Grappin, qui avait sauvé plus de soixante personnes à l'Abbaye, ne recouvra sa liberté que par la Révolution du 10 thermidor (1).

8

SECOURS AUX PRISONNIERS

(*Extrait du* TABLEAU DES PRISONS DE PARIS.)

Le citoyen Boivin, marchand de vin, porte Bernard, était accusé d'avoir souffert la vente du numéraire (2) dans sa maison ; il avait déjà été interrogé au Tribunal Révolutionnaire, il allait y paraître une seconde fois pour être jugé. Un matin il est appelé ; il part. Nous n'étions pas sans inquiétude sur l'issue de son jugement. Enfin, nous apprenons qu'il est acquitté. Lui-même arrive sur les cinq heures du soir et nous confirme cette heureuse nouvelle, et il ajoute :

— J'ai été acquitté sous caution ; on m'a demandé

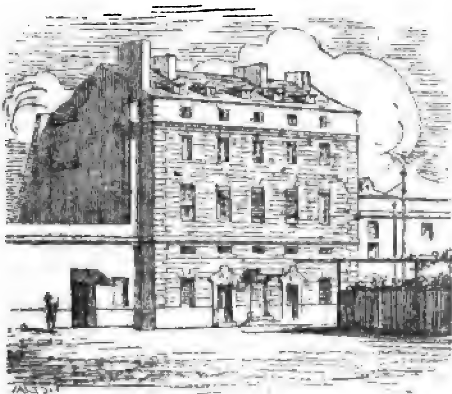
(1) Relation de Philippe-Edme Coittant ; *Tableau des Prisons de Paris*, an III.

(2) La création des assignats augmenta la valeur de l'or dans une proportion considérable. Une véritable spéculation s'organisa durant la Révolution sur le numéraire. (*Note H.F.*)

mille écus ; ne les ayant pas, j'ai offert de souscrire un engagement beaucoup plus fort ; j'ai été refusé. Il me faut la somme demandée, sinon je vais rester en prison jusqu'à ce que je l'aie trouvée.

Logette, négociant, rue de la Chanvrerie, voyant son embarras, lui dit :

— Il ne vous manque que cela pour avoir votre liberté ? Voilà mille écus; allez jouir de ce bien précieux.



La prison des Madelonnettes.

—Permettez au moins que je vous fasse mon billet.

— Non : la parole d'un honnête homme me suffit.

Les larmes de la reconnaissance sont la récompense du bienfaiteur ; ils s'embrassent, et Logette, pendant cette scène attendrissante, paraissait lui-même l'obligé.

Cependant la nouvelle s'était répandue dans la prison que Boivin devait garder prison jusqu'à ce qu'il eut trouvé mille écus pour sa caution. Elle parvint jusqu'à Vanhove l'aîné qui faisait sa partie de piquet avec Fleury (1) ; il tire son portefeuille en s'écriant :

(1) Vanhove et Fleury étaient deux acteurs de la Comédie-Française dont la plupart des membres étaient prisonniers

— Que je suis heureux ! Je puis faire sa somme. J'ai à peu près quatre mille cinq cents livres ; quinze cents me suffiront pour le temps que je compte rester en prison. Où est-il ? Il court pour les lui offrir. Boivin était parti. Il apprend que Logette l'avait prévenu, il se console de n'avoir pu obliger un frère en pensant qu'il s'est trouvé dans la prison un homme que la fortune avait mis dans la position de venir au secours d'un malheureux.

Jadis, les prisons étaient persque toujours l'école du crime ; la nôtre était devenue celle de la bienfaisance. Combien de fois l'honnête Dupontet (1) n'a-t-il pas été éveiller la sensibilité des détenus, en leur présentant le tableau déchirant de l'infortune et des besoins de quelques-uns de nos camarades ? Et je dois dire que ses démarches n'étaient pas infructueuses : l'indigence était secourue et jamais humiliée.

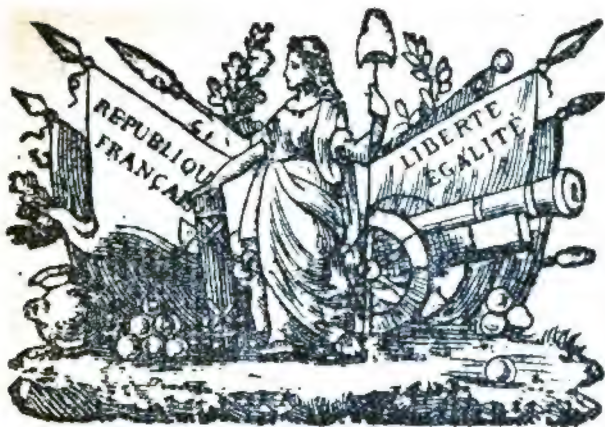
Un jour, un pailleux, recommandable par sa probité, est acquitté par le Tribunal Révolutionnaire. Le décret qui accorde une indemnité aux citoyens dont l'innocence a été reconnue n'existait pas encore ; ce malheureux est absolument nu. Il avait vingt lieues de route à faire pour retourner chez lui. On fait une collecte ; il est aussitôt équipé de pied en cap ; on lui donne de quoi se rendre dans ses foyers ; et comme le produit de la collecte avait été considérable, le surplus fut distribué aux autres pailleux, qui, en reconnaissance, formèrent des vœux pour leurs bienfaiteurs (2).

---

en ce moment aux Madelonnettes. Sur cette détention voir la deuxième partie de ce livre, chapitre VII.

(1) Ce Dupontet, dont l'acteur Fleury, dans ses *Mémoires*, vante le dévouement et l'obligeance, était le médecin de la prison. (*Note H. F.*)

(2) Relation de Philippe-Edme Coittant, *déjà citée*.



LA VIE A PORT-LIBRE

9

LE RÉGIME DE LA PRISON

(*Extrait du* TABLEAU DES PRISONS DE PARIS.)

On remarquait dans cette maison trois classes bien distinctes. Celle de ceux qui payaient pour les indigents ; celle de ceux qui se nourrissaient eux-mêmes, et celle des payés. Cette distinction répugnait à ceux qui avaient les principes d'égalité profondément gravés dans le cœur, et cette classe était nombreuse.

Il y avait au fond du corridor du premier un grand foyer, qu'on appelait le salon, dans lequel on dressait six tables de seize couverts chacune, où dînaient les riches. On donnait trente sous par jour à ceux qui ne pouvaient pas se nourrir, et le pain à tous les prisonniers aux dépens des riches, qui donnaient chacun

en raison de leurs facultés. Pour subvenir aux dépenses de la maison, on avait établi une administration intérieure, qui était parfaitement organisée. Un trésorier faisait la collecte et ordonnançait toutes les dépenses : bois, eau, lumières, poêles, tablettes dans les cellules, chaises et autres menus meubles. Tout s'achetait et se faisait aux dépens des riches. On leur fit même acheter un chien pour les garder, qu'ils payèrent deux cent quarante livres. Il ne faut pas oublier les frais de la garde, qui montaient journellement à cent cinquante livres. On a constamment payé ces frais jusqu'en prairial, époque où la Commune fit sa visite, et prit pour son compte l'administration intérieure des prisons.

Le soir on se réunissait au salon, au milieu duquel on dressait une grande table ; chacun apportait sa lumière, hommes et femmes. Les hommes se mettaient autour de la grande table ; les uns lisaient, les autres écrivaient ; c'était un véritable cabinet de littérature. On observait le plus grand silence, ceux qui se chauffaient ayant l'attention de parler bas.

Les femmes se rangeaient autour d'une petite table et y travaillaient aux ouvrages de leur sexe, les unes à broder, les autres à tricoter.

Ensuite venait un petit souper ambigu ; chacun s'empressait de mettre le couvert, et la gaieté, remplaçant le silence, faisait oublier qu'on était en prison. Effectivement, rien n'y ressemblait moins que cette maison. Point de grilles, point de verrous ; les portes n'étaient fermées que par un loquet. De la bonne société, excellente compagnie, des égards, des attentions pour les femmes ; on aurait dit qu'on n'était tous qu'une seule et même famille réunie dans un vaste château. La famille, augmentant par les nombreuses arrestations, désorganisa le régime de la prison.

On envoyait par masse des riches et des sans-culottes. On couchait sur la liste les arrivants pour les faire contribuer. On établit des collecteurs par corridor, et on faisait des efforts pour subvenir aux frais de la dépense qui excédaient toujours la recette. Cependant on vint à bout de se trouver au pair. Le nombre des citoyennes ayant augmenté en raison des arrestations, elles venaient au salon à sept heures du soir ; alors les lecteurs lévaient le siège ; les femmes prenaient la place, y faisaient leurs petits ouvrages, surtout de la charpie, et les hommes conversaient avec elles. Puis, à des jours déterminés, on variait les loisirs par de la musique ou par la lecture de différents ouvrages. Vigée ne contribua pas peu à nous rendre le séjour de la prison moins horrible. Enfin, d'autres fois, on proposait des bouts-rimés ; les amateurs se faisaient un plaisir de les remplir. C'est ainsi que nous dévorions nos peines, nos tourments, et que nous cherchions à nous tromper nous-mêmes sur notre pénible situation.



Un condamné de la Terreur : LAVOISIER.

Le ci-devant baron de Wirbach, la première viole d'amour que nous ayons jamais entendue, était d'une

grande ressource pour les prisonniers ; il se prêtait de la meilleure grâce du monde à adoucir notre sort.

Si quelques personnes paraissaient n'être pas les amies de l'égalité, cette petite disparate s'effaçait par l'union qui régnait entre tous les détenus ; car la défense de communiquer ayant été levée dès le premier jour, tous les sans-culottes de la prison communiquèrent avec les autres prisonniers, assistèrent à nos concerts, à nos lectures, et n'étaient pas le moindre ornement du salon ; cependant, à neuf heures, il fallait se rendre à l'appel. Chacun se retirait dans ses cellules, mais toujours dans l'espérance de se revoir le lendemain. C'était avec une véritable peine qu'on entendait la malheureuse sonnette, qui nous forçait de nous séparer, et surtout quand c'était au milieu d'une lecture ou d'un concert. Quelquefois le concierge nous donnait un quart d'heure de plus, et nous lui en témoignions notre gratitude. Après avoir assisté à l'appel, on pouvait se réunir, soit au foyer, soit dans ses chambres. Les hommes ou les femmes qui avaient des connaissances logées dans les bâtiments extérieurs de la maison avaient la faculté d'aller y passer le reste de la soirée, munis toutefois de cartes signées du concierge. Ces petites jouissances rendaient moins dure la privation de la liberté.

L'argent fait tout en prison plus que partout ailleurs ; aussi c'était en donnant beaucoup qu'on se procurait ces cartes, un logement commode, une chambre à feu et la permission de voir ses parents. Cet abus, en enflant le portefeuille du gouverneur de la maison, faisait murmurer hautement les sans-culottes, indignés d'une préférence que l'avidité accordait à l'opulence. Chaque arrivant trouvait un frère, un ami qui l'accueillait, et par d'obligeantes prévenances, tempérait l'effervescence d'une première douleur. Cependant rien n'échappait à l'œil

observateur, et il était facile de découvrir parmi les prisonniers ceux qui n'étaient pas d'un goût bien

Signature de cinq membres du Tribunal Révolutionnaire.

prononcé pour notre révolution. C'était surtout à la lecture du journal du soir, qui se faisait tout haut,

dans le foyer, que les personnages se signalaient. A la nouvelle d'une victoire, on voyait passer le bout de l'oreille. Les figures pâlissaient, des soupirs étouffés, des contractions de nerfs, des trépignements de pieds annonçaient l'aristocratie incorrigible. Chaque prisonnier était dans la croyance qu'en sa qualité de suspect il resterait dans la maison, jusqu'à ce qu'il plût aux autorités d'alors de l'en faire sortir ; mais on s'aperçut de son erreur le 18 mars (vieux style), époque où l'on commença à extraire de cette maison des hommes qui furent envoyés à l'échafaud.

Depuis ce temps, Port-Libre devint, comme les autres prisons, l'antichambre de la Conciergerie et du Tribunal Révolutionnaire, et nous ne comptâmes de jour heureux que celui où on ne venait chercher personne.

Il y avait trois promenades : celle dite des palissades, dont on parlera dans la suite, et dont on n'eut la jouissance qu'en prairial ; celle de la cour du cloître et celle de la cour de l'acacia. Celle du cloître, qu'on nous donna dès les premiers jours de notre arrivée, était la seule dont nous jouissions depuis plus de trois mois. Quand celle des palissades fut prête, et que les communications furent établies, il s'y rendait peu de monde, et on n'y voyait guère que les veuves, enfants et parents de ceux qui avaient été suppliciés. C'était là qu'ils se livraient à leur douleur. Ils se réunissaient, se consolaient mutuellement de leurs pertes, et la terre fut souvent imbibée de leurs pleurs. Celle de l'acacia tirait son nom d'un grand et bel acacia, autour duquel on avait fait un banc de gazon. C'était le rendez-vous de la gaieté. On s'y retirait après l'appel et on y prenait le frais jusqu'à onze heures du soir. Ceux qui occupaient les bâtiments environnants pouvaient y passer la nuit, car on ne la fermait pas. Cependant tout se passait avec la plus

grande décence, et jamais aucune anecdote scandaleuse n'a exercé la critique ni flatté la méchanceté (1).

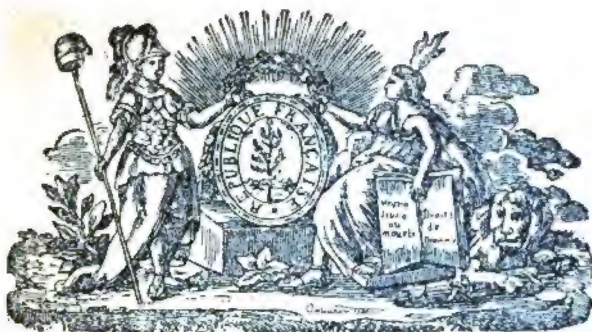
10

INGÉNIEUSE INVITATION A LA RESTITUTION

Un vol assez considérable vient d'être fait à Jousseran, arrivé tout fraîchement des Madelonnettes. On lui a pris huit mille cinquante livres. Jousseran avait dix-sept assignats de quatre cents livres et cent cinquante livres de petits assignats, dans un portefeuille qu'il avait mis dans la poche d'un gilet : le tout enfermé dans une cassette de sapin à mauvaise serrure. Il logeait dans une cellule à deux personnes, qui ne fermait qu'au loquet. On lui avait apporté un paquet de linge avant le dîner, qu'il avait négligé de serrer. En sortant du réfectoire, il trouva sa cassette ouverte et fracturée ; il visite son gilet, plus de portefeuille. On nomme des commissaires pour se mettre à la recherche du vol ; ils se transportent dans toutes les chambres du bâtiment ; ils font une perquisition exacte sans rien découvrir. On employa un second moyen, qui ne réussit pas mieux ; ce fut de laisser ouverte une chambre noire, avec invitation à tous les citoyens d'y entrer, les uns après les autres, et d'y rester deux minutes afin de donner au voleur, s'il était susceptible de remords, le temps de remettre le portefeuille. L'opération finie il ne se trouva rien. Des commissaires de la section se sont transportés ici pour recevoir la déclaration de Jousseran (2).

(1) Philippe-Edme Coittant, *Maison d'arrêt de Port-Libre, communément appelée Bourbe ; Tableau des Prisons de Paris.*

(2) Philippe-Edme Coittant, *Journal des événements arrivés à Port-Libre, ci-devant Port-Royal, depuis mon entrée dans cette maison ; Tableau des Prisons de Paris,* an III.



LA VIE A SAINTE-PÉLAGIE

II

UN CLUB DE DÉTENUS

(*Extrait de l'*ALMANACH DES PRISONS, *an III.*)

Les prisonniers détenus au secret imaginèrent, pour charmer l'ennui dont ils étaient dévorés, de former entre eux une espèce de club dont ils avaient fixé la séance à huit heures du soir. Quoique les portes de chaque chambre fussent d'une épaisseur prodigieuse, on s'était néanmoins aperçu qu'il était possible de se faire entendre d'un bout du corridor à l'autre en criant un peu haut. Le premier qui conçut l'idée bizarre de ce délassement fut le citoyen Marino, ex-administrateur de police, membre de la Commune du 10 août et prorogé dans les fonctions municipales jusqu'au jour de son arrestation. A l'aide de cette invention on s'instruisait réciproquement et avec ordre de tout ce qu'on avait appris des porte-clefs dans le courant de la journée ; et pour n'être pas compris dans le cas où

l'on serait entendu de quelqu'un d'entre eux, ou des gendarmes qui étaient apostés sous les fenêtres, au lieu de dire : « J'ai appris telle chose » ; on disait : « J'ai rêvé telle chose » (1).

Il fallait, pour être membre de cette société, n'être ni faux témoin ni fabricateur de faux assignats. Quand il arrivait un candidat (c'est ainsi qu'on nommait les prisonniers nouvellement arrivés), le président était chargé de lui demander, au nom de la Société, son nom, sa qualité, sa demeure et le motif de son arrestation ; et quand il était bien reconnu qu'il ne s'était pas rendu coupable des délits qui emportaient l'exclusion, le président le proclamait membre de la société en ces termes :

— Citoyen, les patriotes détenus dans ce corridor te jugent digne d'être leur frère et ami. C'est le malheur et la bonne foi qui les unissent entre eux ; ils n'exigent de toi d'autres garants que ceux-là. Je t'envoie l'accolade fraternelle.

Et la société, pour éviter le bruit du claquement des mains, criait en signe d'applaudissement :

— Bon ! Bon !

Les séances ont constamment eu lieu jusqu'au mois de messidor, temps auquel les prisonniers obtinrent de l'administration de police la faculté de se promener dans les corridors, deux heures le matin et autant le soir. Alors ils se dirent ouvertement ce qu'auparavant ils n'osaient se confier que paraboliquement. Il en résulta même des liaisons particulières entre plusieurs, dont le caractère sympathisait parfaitement.

---

(1) « C'était bien l'enfance de l'argot, dit M. Wallon, et si les gendarmes n'y entendaient rien, c'était l'enfance de la gendarmerie. » H. WALLON, *La Terreur;* Paris, 1872, in-8°, p. 112.

Un jour, Cortey, l'épicier, qui se trouvait de complicité avec le ci-devant comte de Laval-Montmorency, l'ex-marquis de Pons, Sombreuil, ci-devant gouverneur des Invalides, etc., tous prévenus de conspiration et guillotinés depuis (1), faisait des signaux à travers la fenêtre du corridor à la ci-devant princesse de Monaco, et lui envoyait des baisers ; le marquis de Pons qui était présent, lui dit avec hauteur :

— Il faut que vous soyez bien mal élevé, Monsieur Cortey, pour vous familiariser avec une personne de ce rang-là ; il n'est pas étonnant qu'on veuille vous guillotiner avec nous, puisque vous nous traitez en égal.



Un guillotiné de la Terreur : Le Général Dillon.

Les jours s'écoulèrent sans rien produire de remarquable jusqu'au 9 thermidor, qu'on vit arriver Lavalette, Dumas, un aide de camp de Hanriot et plusieurs autres partisans et complices de Robespierre. Chacun se demandait, en les voyant, qui avait pu culbuter ainsi ces hommes jadis si puissants par leurs protecteurs et leur popularité. On fit à ce sujet diverses conjectures, qui toutes n'avaient aucun rapport avec le véritable motif de leur arrestation.

Le soir, on demanda pour eux séance extraordinaire ; elle eut lieu. Le président leur fit, au nom de la société, les interpellations d'usage. Aucun d'eux ne voulut y répondre. Pour se venger de leur silence

(1) Tous guillotinés avec Marino, le 29 prairial an II (17 juin 1794).

obstiné, chacun se mit à faire sur eux les plaisanteries les plus piquantes.

— Maintenant, disait-on, que nous avons parmi nous le confident intime du doge et le magistrat suprême de la République, nous pouvons nous tranquilliser. Il serait beau de voir arriver le doge lui-même ; en pareil cas, nous ne pourrions nous dispenser de lui envoyer une nombreuse députation, et de lui donner une garde imposante, pour l'escorter dans le cas où le médecin Sanson viendrait chercher Sa Majesté pour lui faire la petite opération dont il nous faisait espérer le succès.

D'autres plaisanteries de ce genre finissaient à peine, qu'on entendait sonner le tocsin ; cela réveilla l'attention. On crut qu'un incendie considérable s'était manifesté dans un des quartiers de Paris ; mais on changea bientôt d'avis quand on entendit un des guichetiers, nommé Simon, crier à son dogue :

— Va te coucher, Robespierre !

Un instant après, on amena la famille Duplaix (1). Un des prisonniers s'écria :

— Je vous annonce le Ganymède de Robespierre et son premier ministre.

On apprit dès lors, d'après plusieurs questions qu'on leur fit, toutes les circonstances qui avaient accompagné la chute du tyran.

Le lendemain matin, aussitôt que les femmes aperçurent tous ces individus mêlés parmi les prisonniers, elles crièrent :

— Vous êtes avec vos sacrificateurs, vous devriez assommer ces gueux-là !

(1) C'est *Duplay* qu'il faut écrire. On sait que c'était le nom du menuisier de la rue Saint-Honoré chez lequel habitait Robespierre. A la chute de celui-ci toute la famille fut arrêtée, mais libérée, néanmoins, dans la suite.

(*Note H. F.*)

LISTE
DES
GUILLOTINÉS

SUR la place de la Révolution, et au ci-devant Carouzel

1 LOUIS-DAVID Collenot, dit d'Angremont, ci-devant secrétaire de l'administration de la garde nationale à la maison-commune, commandant en chef la bande assassine, convaincu de conspiration.

2. La Porte, ci-devant intendant de la liste-civile, convaincu de conspiration.

3. Durosoi, homme-de-lettres, et ci-devant rédacteur de la *Gazette de Paris*, et d'une autre feuille intitulée *Le Royalisme*, convaincu de conspiration.

4. Jean Julien, ci-devant charretier à Vaugirard, convaincu de conspiration

5. Jacques-Joseph-Antoine-Léger Backman, natif du canton de Glaris, âgé de 59 ans, militaire depuis son jeune âge, demeurant à Paris, rue Verte, fauxbourg St-Honoré, ci-devant major-général des ci-devant gardes-suisses, convaincu de conspiration.

6. Nicolas Roussel, natif de Ville-Rosoi, département de la Moselle, âgé de 49 ans, ci-devant employé dans la régie générale, convaincu de conspiration

7 Jeanne-Catherine Leclerc, âgée de 50 ans, cuisinière, convaincue de conspiration.

8. Anne-Hyacinthe Beaujour, ci-devant colonel du 3e. régiment d'infanterie commandé par Dumouriez,

A 2

Fac-similé de la liste des guillotinés vendue dans les rues sous la Terreur.

On se contenta de les molester un peu, parce qu'on avait besoin d'eux pour apprendre tous les détails de l'insurrection. Le 11 thermidor, sur les neuf heures, le bruit se répandit que la femme Duplaix s'était pendue dans la nuit ; un citoyen annonça cette nouvelle en disant :

— Citoyens, je vous annonce que la reine douairière vient de se porter à un excès un peu fâcheux.

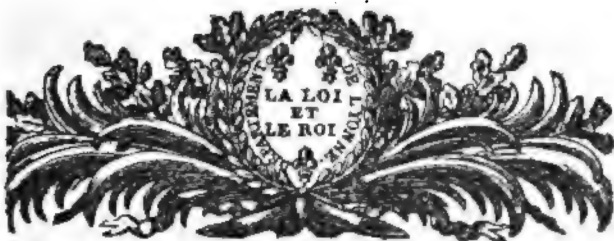
— Quoi donc ? qu'est-il arrivé ? s'écrièrent Duplaix père et fils, qui ne savaient pas ce qu'il voulait dire.

— Citoyens, ajoutait-il, c'est un grand deuil pour la France, nous n'avons plus de princesse.

Ce qui nous amusa le plus dans tout ceci, c'est que le soir même Duplaix fils donna dix francs à un guichetier pour aller s'informer de la situation de sa mère, qu'il croyait en liberté, et que le même homme vint lui dire qu'elle jouissait d'une parfaite santé. Il est resté très longtemps dans cette croyance ; ce qui a valu de sa part au guichetier peu scrupuleux au moins une cinquantaine d'écus pour des commissions supposées (1).

(1) Relation anonyme de Sainte-Pélagie ; *Almanach des Prisons*, an III.





DEUXIÈME PARTIE

LES GRANDS PRISONNIERS DE LA RÉVOLUTION

I

LA DERNIÈRE NUIT DE MARIE-ANTOINETTE

Le récit qu'on va lire nous a été conservé par une humble fille, Rosalie Lamorlière, qui servit la Reine durant sa détention à la Conciergerie. Femme de chambre chez la mère de Beaulieu, le comédien, Rosalie Lamorlière demeura, à la mort de celle-ci, sans place. Grâce au fils de sa maîtresse, elle trouva à s'employer chez le concierge Richard, à la Conciergerie. Ce fut cet emploi de servante qui lui permit d'approcher Marie-Antoinette. Elle assista à son arrivée à la prison, le 2 août, et elle était là encore le 15 octobre 1793, quand la Reine quitta son cachot pour monter dans la salle du Tribunal Révolutionnaire où les jurés la condamnèrent à mort à l'unanimité. C'est

au matin de ce jour que nous prenons le récit de l'humble servante dont le nom est désormais attaché à la captivité de la Reine de France.

*
* *

« Enfin, arriva l'affreuse journée du 15 octobre : la Reine monta dès les huit heures du matin à la salle des audiences pour y subir son jugement, et comme je ne me rappelle pas lui avoir porté, ce jour-là, aucune espèce de nourriture, il est à croire qu'ils la firent monter à jeûn.

Dans la matinée, j'entendis quelques personnes qui s'entretenaient de l'audience. Elles disaient : « Marie-Antoinette s'en retirera ; elle a répondu comme un ange ; on ne fera que la déporter. »

Vers les quatre heures après-midi, le concierge me dit :

— La séance est suspendue pour trois quarts d'heure, l'accusée ne descend pas ; montez vite, on demande un bouillon.

Je pris à l'instant une excellente soupe que je tenais en réserve sur mon fourneau, et je montai vers la princesse. Comme j'allais arriver dans une salle auprès d'elle, un des commissaires de police nommé Labuzière, qui était petit et camard, m'arracha ma soupière des mains, et la donnant à une jeune femme, extrêmement parée, il me dit :

— Cette jeune femme a grande envie de voir la veuve Capet (1), c'est une charmante occasion pour elle.

Et cette femme aussitôt s'éloigna portant le potage à moitié répandu.

---

(1) La Convention ayant supprimé le titre de *Roi*, ce fut sous le nom de *Capet* qu'elle désigna désormais le Roi et la famille royale. (*Note H. F.*)



Marie-Antoinette sortant de la Conciergerie pour monter sur la charrette du bourreau.

J'eus beau prier et supplier Labuzière, il était tout-puissant, il me fallut obéir. Que dut penser la Reine en recevant sa soupière des mains d'une personne qu'elle ne connaissait pas ?

A quatre heures quelques minutes du 16 octobre, au matin, on vint nous dire que la reine de France était condamnée !... Je sentis comme une épée qui aurait traversé mon cœur, et j'allai pleurer dans ma chambre en étouffant mes cris et mes sanglots. Le concierge apprit cette condamnation avec peine, mais il était plus habitué que moi à ces choses ; il fit semblant de n'y prendre aucune part.

Vers les sept heures du matin il me commanda de descendre chez la Reine et de lui demander si elle avait besoin de quelque aliment. En entrant dans le cachot où brûlaient deux lumières, j'aperçus un officier de gendarmerie assis dans l'angle de gauche, et, m'étant approchée de Madame, je la vis tout habillée de noir, étendue sur son lit.

Le visage tourné vers la fenêtre, elle appuyait sa tête sur sa main.

— Madame, lui dis-je en tremblant, vous n'avez rien pris hier au soir, et presque rien dans la journée. Que désirez-vous prendre ce matin ?

La Reine versait des larmes en abondance, elle me répondit :

— Ma fille je n'ai plus besoin de rien ; tout est fini pour moi.

Je pris la liberté d'ajouter :

— Madame, j'ai conservé sur mes fourneaux un bouillon et un vermicelle ; vous avez besoin de vous soutenir, permettez-moi de vous apporter quelque chose.

Les pleurs de la reine redoublèrent, et elle me dit :

— Rosalie, apportez-moi un bouillon.

J'allai le chercher ; elle se mit sur son séant et ne

put en avaler que quelques cuillerées ; j'atteste devant Dieu que son corps n'a pas reçu d'autre nourriture, et j'eus lieu de me convaincre qu'elle perdait tout son sang !... Un peu avant le jour déclaré, un ecclésiastique autorisé par le gouvernement (1) se présenta chez la Reine et lui offrit de l'entendre en confession. Sa Majesté, apprenant de lui-même qu'il était un des curés de Paris en exercice, comprit qu'il avait prêté serment (2) et elle refusa son ministère. On parla de cette circonstance dans la maison.

Lorsque le jour fut venu, c'est-à-dire à peu près vers les huit heures du matin, je retournai chez Madame pour lui aider à s'habiller, ainsi qu'elle me l'avait indiqué lorsqu'elle prit le peu de bouillon sur son lit. Sa Majesté passa dans la petite ruelle que je laissais ordinairement entre son lit de sangle et la muraille. Elle déploya elle-même une chemise qu'on avait apportée, probablement en mon absence, et m'ayant fait signe de me tenir devant son lit pour ôter la vue de son corps au gendarme, elle se baissa dans la ruelle et abattit sa robe, afin de changer de linge pour la dernière fois. L'officier de gendarmerie



Un guillotiné de 1793 :
Le conventionnel RABAUT, de Saint-Etienne.

(1) C'était un nommé Girard, curé de la paroisse de Saint-Landry. *Le Glaive vengeur de la République Française*, dans son compte rendu de l'exécution, écrit son nom : *Genet*. C'est certainement une erreur.

(2) Serment de fidélité à la République. (*Notes H. F.*)

s'approcha de nous à l'instant, et, se tenant auprès du traversin, regarda changer la princesse. Sa Majesté aussitôt remit son fichu sur ses épaules, et, avec une grande douceur, elle dit à ce jeune homme :

— Au nom de l'honnêteté, Monsieur, permettez que je change de linge sans témoin.

— Je ne saurais y consentir, répondit brusquement le gendarme ; mes ordres portent que je dois avoir l'œil sur tous vos mouvements.

La Reine soupira, passa sa dernière chemise avec toutes les précautions et toute la modestie possibles, prit, pour vêtement, non pas sa longue robe de deuil qu'elle avait encore devant ses juges, mais le déshabillé blanc qui lui servait ordinairement de robe du matin, et déployant son grand fichu de mousseline, elle le croisa sous le menton. Le trouble que me causait la brutalité du gendarme ne me permit pas de remarquer si la princesse avait encore le médaillon de M. le Dauphin (1) ; mais il me fut aisé de voir qu'elle roulait soigneusement sa pauvre chemise ensanglantée ; elle la renferma dans une de ses manches comme dans un fourreau, et puis serra ce linge dans un espace qu'elle aperçut entre l'ancienne toile à papier et la muraille.

La veille, sachant qu'elle allait paraître devant le public et devant les juges, elle donna, par bienséance, un peu d'élévation à ses cheveux. Elle ajouta aussi à son bonnet de linon, bordé d'une petite garniture plissée, les deux barbes volantes qu'elle conservait dans le carton ; et sous ces barbes de deuil elle avait

(1) C'était un médaillon de son fils, de ce Louis XVII qui, enfermé dans la prison du Temple, devait miraculeusement s'en évader, et reparaître, de longues années plus tard, sous le nom de Naundorff, pour réclamer des droits que la politique du gouvernement au pouvoir sut toujours lui dénier.

ajusté proprement un crèpe noir, qui lui faisait une jolie coiffure de veuve. Pour aller à la mort elle ne garda que le simple bonnet de linon, sans barbes ni marques de deuil ; mais n'ayant qu'une seule chaussure (1), elle conserva ses bas noirs et ses souliers de prunelle qu'elle n'avait point déformés ni gâtés depuis soixante et seize jours qu'elle était avec nous.

Je la quittai sans oser lui faire des adieux, ni une seule révérence de peur de la compromettre et de l'affliger. Je m'en allai pleurer dans mon cabinet et prier Dieu pour elle. Lorsqu'elle fut sortie de cette affreuse maison, le premier huissier du Tribunal, accompagné de trois ou quatre personnes de son même emploi, vint me demander chez le concierge et m'ordonna de le suivre jusqu'au cachot. Il me laissa reprendre mon miroir et le carton (2). Quant aux autres objets qui avaient appartenu à sa Majesté (3), il me commanda de les serrer dans un drap de lit. Ils m'y firent ployer jusqu'à une paille qui se trouva, je ne sais comment, sur le pavé de la chambre, et ils emportèrent cette misérable dépouille de la meilleure et de la plus malheureuse princesse qui ait jamais existé. »

2

LES GIRONDINS A LA CONCIERGERIE

Après la mort de Louis XVI, les deux partis ennemis de la Convention reprirent une lutte que le procès du roi avait interrompue. Les Girondins et les Monta-

(1) Rosalie Lamorlière veut évidemment dire : une seule *paire* de chaussures.

(2) Ces objets avaient été prêtés par la servante à la Reine.

(3) On trouvera la liste de ces objets dans le volume que

gnards (ainsi nommés à cause de la partie élevée de la Convention où ils siégeaient) en revinrent aux mains. Chacun connaît les péripéties de ce grand combat. La Gironde fut vaincue, ses députés mis hors la loi et traduits au Tribunal Révolutionnaire. Les principaux des Girondins étaient Vergniaud, Gensonné, Brissot, Ducos, Fonfrède, Valazé, Duchâtel. D'abord gardés à vue chez eux, quelques-uns en profitèrent pour s'évader. La Convention décida en conséquence, le 24 juin 1793, que les députés décrétés d'arrestation, seraient transférés dans des maisons nationales. Ces maisons nationales, c'étaient les couvents, les hôtels, les palais, convertis en prisons. Les Girondins allèrent au Luxembourg. Au moment de leur procès on les transféra à la Conciergerie. Ce fut là que les rencontra Riouffe, l'auteur des *Mémoires d'un détenu pour servir à l'histoire de la tyrannie de Robespierre.* Honoré Riouffe, Girondin lui aussi d'opinion, sans être député cependant, était né à Rouen le 1er avril 1764, d'une excellente famille méridionale. Son père fut un des bons chirurgiens de son époque. Le fils préféra la plume au scalpel et se fit homme de lettres. A en croire les contemporains, il eut quelques succès, qui semblent bien ne pas avoir laissé grand'chose de leur éclat. Dès les premières heures de la Révolution, il en partagea toutes les péripéties, accueillant avec une fureur enthousiaste toutes les promesses du nouveau régime. Bientôt rallié à la politique girondine, il ne tarda pas à devenir suspect avec tous ceux de son parti. Arrêté à Bordeaux, il fut transféré à Paris dans une voiture escortée de gendarmes. Il a laissé de son voyage un épouvantable récit, exagéré, amplifié avec

---

nous avons publié à la même librairie : *La Guillotine en 1793*, d'après des documents inédits des Archives nationales ; livre VI, chap. III, pp. 309-310-311.

cette rhétorique propre à l'époque. D'abord enfermé avec les pires malandrins à la Conciergerie, il dut au Girondin Ducos d'être placé dans une partie moins horrible de la prison. Cette circonstance le fit assister aux dernières heures que les condamnés passèrent dans la prison. Libéré après la chute de Robespierre, Riouffe publia ses *Mémoires* qui eurent un succès considérable. Il n'abandonna point la vie politique, suivit la fortune de Bonaparte qui, devenu empereur, le nomma préfet du département de la Côte-d'Or, et ensuite du département de la Meurthe. C'est dans cette fonction qu'il mourut, en novembre 1814, du typhus apporté en France par les malades de la Grande-Armée. Il était baron de l'Empire.



Le girondin GENSONNÉ.



« On me mit dans une autre partie de la Conciergerie. Je quittai l'antre du crime justement enchaîné ; j'entrai dans le temple de la vertu persécutée. Vergniaud, Gensonné, Brissot, Ducos, Fonfrède, Valazé, Duchâtel et leurs collègues, furent les hôtes que je trouvai installés dans ma nouvelle demeure. Depuis une année entière que je l'habite, je ne cesse d'y voir l'ombre de ces grands hommes planant sur ma tête et ranimant mon courage. Le sentiment de l'admiration fit place bientôt à celui de la reconnaissance. J'appris que c'était aux sollicitations de Ducos que je devais d'être sorti du cachot, c'est-à-dire la vie, bien triste présent, sans doute, dans ces temps désastreux, mais dont il m'est bien doux de lui être redevable. L'aima-

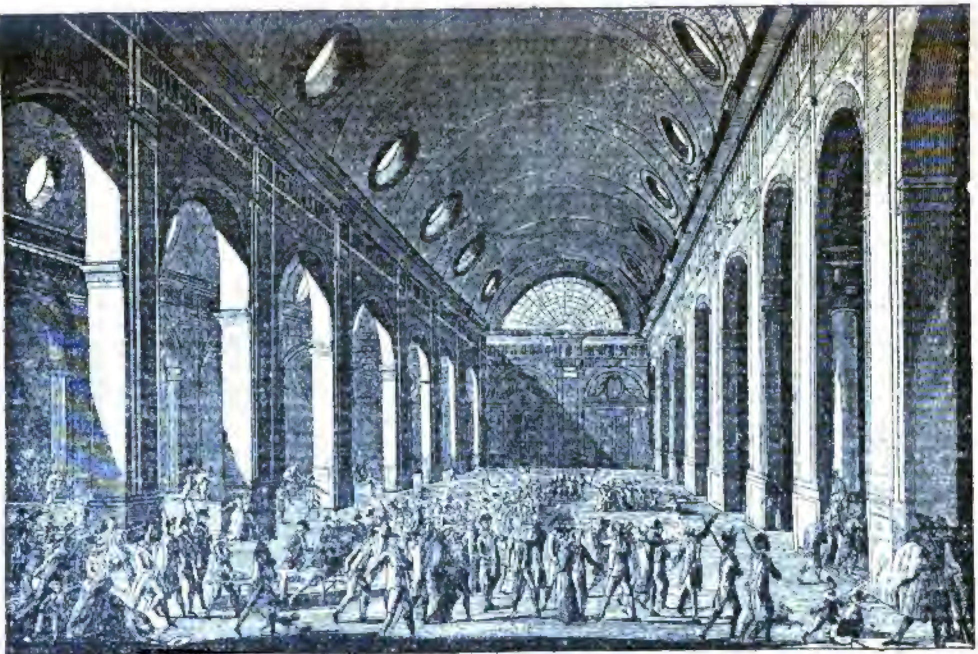
ble et intéressant jeune homme ! Il m'avait vu une seule fois dans le monde, et il me fit l'accueil d'un frère.

« La curiosité se réveille à ces noms fameux, mais j'ai peu de moyens de la satisfaire ; j'arrivai deux jours avant leur condamnation, et comme pour être témoin de leur mort. La France et l'Europe connaissent leur procès, si l'on peut donner ce nom à la proscription la plus atroce ; il fut tout du long la violation la plus solennelle de tous les droits, jusqu'à leur ôter enfin celui de se défendre (1).

« Tous ces athlètes vigoureux, qui réunissaient à eux seuls presque toute l'éloquence française, étaient entraînés dans l'arène, enchaînés de toutes parts ; il leur était défendu de se servir de leurs forces. Vergniaud, une seule fois, avec cette flexibilité d'organe qui va remuer toutes les âmes, laissa échapper une étincelle de son talent : tous les yeux pleurèrent, la tyrannie pâlit et arracha le décret qui mit le sceau à la gloire des proscrits et à l'infamie des proscripteurs.

« Ils étaient tous calmes sans ostentation, quoique aucun ne se laissât abuser par l'espérance. Leurs âmes étaient à une telle hauteur qu'il était impossible de les aborder avec les lieux communs des consolations ordinaires. Brissot, grave et réfléchi, avait le maintien du sage luttant avec l'infortune, et si quelque inquiétude était peinte sur sa figure, on voyait bien que la patrie seule en était l'objet. Gensonné, recueilli en lui-même, semblait craindre de souiller sa bouche en prononçant le nom de ses assassins. Il ne lui échappait pas un mot de sa situation, mais des réflexions géné-

(1) « Lasource, après sa condamnation, leur cita ce mot d'un ancien : « Je meurs dans un moment où le peuple a perdu sa raison.— Tous, vous mourrez le jour où il l'aura recouvrée. »
(*Note de Riouffe.*)



Les Girondins condamnés sortant du Tribunal Révolutionnaire.

(D'après une gravure de l'époque.)

rales sur le bonheur du peuple, pour lequel il faisait des vœux. Vergniaud, tantôt grave et tantôt moins sérieux, nous citait une foule de vers plaisants dont sa mémoire était ornée, et quelquefois nous faisait jouir des derniers accents de cette éloquence sublime qui était déjà perdue pour l'univers, puisque les barbares l'empêchaient de parler. Pour Valazé, ses yeux avaient je ne sais quoi de divin. Un sourire doux et serein ne quittait point ses lèvres ; il jouissait par avant-goût de sa mort glorieuse. On voyait qu'il était déjà libre, et qu'il avait trouvé dans une grande résolution la garantie de sa liberté. Je lui disais quelquefois : « Valazé, que vous êtes friand d'une si belle mort et qu'on vous punirait en ne vous condamnant pas ! » Le dernier jour, avant de monter au tribunal, il revint sur ses pas pour me donner une paire de ciseaux qu'il avait sur lui, en me disant : « C'est une arme dangereuse ; on craint que nous n'attentions sur nous-mêmes. » L'ironie digne de Socrate avec laquelle il prononça ces mots produisit sur moi un effet que je ne démêlai pas bien ; mais quand j'appris que ce Caton moderne s'était frappé d'un poignard qu'il tenait caché sous son manteau, je n'en fus point surpris et je crus que je l'avais deviné : il avait dérobé ce poignard aux recherches, car on les fouillait comme de vils criminels avant de monter. Vergniaud jeta du poison qu'il avait conservé, et préféra de mourir avec ses collègues.

« Les deux frères Fonfrède et Ducos se détachaient de ce tableau sévère, pour inspirer un intérêt plus tendre et plus vif encore. Leur jeunesse, leur amitié, la gaieté de Ducos, inaltérable jusqu'au dernier moment, les grâces de son esprit et de sa figure, rendaient plus odieuse la rage de leurs ennemis. Ducos s'était sacrifié pour son frère, et s'était rendu en prison pour partager son sort. Souvent ils s'embrassaient, et puisaient dans ces embrassements des forces nouvelles.

Ils quittaient tout ce qui peut rendre la vie chère, une fortune immense, des épouses chéries, des enfants ; et cependant ils ne jetaient point leurs regards en arrière mais les tenaient fortement fixés sur la patrie et la liberté.

« Une seule fois Fonfrède me prit à part, et comme en cachette de son frère, laissa couler un torrent de larmes aux noms qui brisent les cœurs les plus stoïques; aux noms de sa femme et de ses enfants. Son frère l'aperçoit : « Qu'as-tu donc ? » lui dit-il... Fonfrède, honteux de pleurer, et rentrant ses larmes : « Ce n'est rien, c'est lui qui me parle... » Il rejetait ainsi sur moi ce qu'il croyait la honte d'une faiblesse. Ils s'embrassèrent, et, s'entrelaçant, ils devinrent plus forts. Fonfrède arrêta ses larmes qui coulaient, son frère arrêta les siennes prêtes à couler et tous deux redevinrent vraiment Romains. Cette scène se passa vingt-quatre heures avant leur exécution.



Le girondin GUADET.

« Ils furent condamnés à mort dans la nuit du 30 octobre, vers les onze heures. Ils le furent tous ; on avait en vain espéré pour Ducos et Fonfrède, qui peut-être eux-mêmes ne s'étaient pas défendus de quelque espérance. Le signal qu'ils nous avaient promis nous fut donné. Ce furent des chants patriotiques qui éclatèrent simultanément et toutes leurs voix se mêlèrent pour adresser les derniers hymnes à la liberté ; ils parodiaient la chanson des Marseillais de cette sorte :

Contre nous de la tyrannie.
Le couteau sanglant est levé, etc...

« Toute cette nuit affreuse retentit de leurs chants et s'ils les interrompaient, c'était pour s'entretenir de leur patrie et quelquefois aussi pour une saillie de Ducos.

« C'est la première fois qu'on a massacré en masse tant d'hommes extraordinaires. Jeunesse, beauté, génie, vertus, talents, tout ce qu'il y avait d'intéressant parmi les hommes, fut englouti d'un seul coup. Si des cannibales avaient des représentants, ils ne commettraient point un pareil attentat. Nous étions tellement exaltés par leur courage, que nous ne ressentîmes le coup que longtemps après qu'il fut porté. Nous marchions à grands pas dans la carrière de la persécution, l'âme triomphante de voir qu'une belle mort ne manquait pas à de si belles vies, et qu'ils remplissaient d'une manière digne d'eux la seule tâche qu'il leur restât à remplir, celle de bien mourir ; mais quand ce courage emprunté du leur se fut refroidi, alors nous sentîmes quelle perte nous venions de faire : le désespoir devint notre partage ; on se montrait en pleurant le misérable grabat que le grand Vergniaud avait quitté, pour aller les mains liées porter sa tête sur l'échafaud. Valazé, Ducos et Fonfrède étaient sans cesse devant nos yeux. Les places qu'ils occupaient devinrent l'objet d'une vénération religieuse ; et l'aristocratie même se faisait montrer avec empressement et respect les lits où avaient couché ces grands hommes. »

3

LA CAPTIVITÉ DE Mme ROLAND

A peine les Girondins eurent-ils quitté la Conciergerie pour aller à la mort, que Mme Roland, venant de la prison de Sainte-Pélagie, y entrait à son tour.

Elle avait été leur reine, leur inspiratrice ; l'un deux même, Buzot (1), avait été son amant. Femme du ministre de l'Intérieur, de ce Roland si simple, si austère, mari un peu trop vieux pour une aussi jeune femme, Manon Phlipon (2), forcée, de par sa situation à tenir un salon, y avait accueilli tous les grands chefs de la Gironde. Cependant, au début, des hommes comme Danton et Robespierre y avaient fréquenté, mais ils s'étaient retirés bientôt. Avec un tel passé, Mme Roland ne pouvait être que suspecte au lendemain de la chute des Girondins. Elle partagea leur sort, fut arrêtée, et condamnée à mort par le Tribunal Révolutionnaire, le 18 brumaire an II (8 novembre 1793). Son mari avait fui et s'était caché à Saint-Radepont. C'est là qu'il apprit l'exécution de sa femme. Il sortit, gagna la grand'route et s'enfonça dans le cœur le fer de sa canne à épée. Le ménage laissait une fille, Eudora, qui, recueillie par des amis de Mme Roland, fut élevée par eux et mourut en 1858. En prison la reine de Gironde avait écrit ses *Mémoires*, qui, sous le titre d'*Appel à l'impartiale postérité*, furent publiés après sa mort. C'est de ces pages brûlantes que nous extrayons le récit fait par Mme Roland de sa captivité.

---

(1) Buzot, avocat à Evreux, avait été nommé député du Tiers Etat aux Etats Généraux de 1789. Il avait alors vingt-neuf ans. Sa carrière politique fut brillante. Il était d'une rare beauté qui ne fut pas sans avoir une profonde influence sur le cœur ardent et sensible de Mme Roland qui, dans ses *Mémoires*, lui adressa des lettres enflammées qui ont révélé cette liaison. Buzot, proscrit avec ses collègues, gagna la Gironde où traqué, poursuivi, il se suicida dans un champ de St-Emilion. Plusieurs jours après sa mort on trouva son cadavre à moitié dévoré par les chiens, dans un champ.

(2) Mme Roland, née Manon Phlipon, avait vu le jour en 1756, à Paris. Son père était graveur et habitait quai des Lunettes, sur le Pont-Neuf. La maison existe aujourd'hui encore.



« Le nom de cette maison (*Sainte-Pélagie*) qui, sous l'ancien régime, était habitée par des religieuses gardiennes des victimes des lettres de cachet, et qu'on supposait de mauvaises mœurs ; son isolement dans un quartier éloigné, rempli de ce qu'il faut bien appeler peuple, et trop connu par l'esprit féroce qui y fit égorger tant de prêtres au mois de septembre (1), ne me présentaient pas ce nouvel asile (2) sous un jour consolant.

Pendant qu'on enregistrait mon entrée, un homme de sinistre figure ouvre mon paquet, le fouille curieusement ; je m'en aperçois à l'instant où il remet sur le bureau du concierge des imprimés qui y étaient (c'étaient des journaux) : surprise et offensée d'un procédé qui ne doit avoir lieu que pour les personnes mises au secret, j'observe que du moins ce ne doit pas être à un homme d'examiner ainsi avec indécence le paquet de nuit d'une femme : on lui ordonne de le laisser ; mais c'est le porte-clefs du corridor où l'on me loge et j'étais destinée à voir deux fois le jour son affreux visage. On me demande si je veux une chambre à un où deux lits.

— Je suis seule et ne veux point de compagne.

— Mais la chambre sera trop petite.

— Peu m'importe.

On cherche, il n'y en avait pas de libre ; j'entre dans une chambre à deux lits ; elle a six pieds de large

C'est là que se passa la jeunesse de cette héroïne révolutionnaire.

(1) Le 2 septembre 1792, le peuple, en apprenant la victoire des troupes prussiennes sur le territoire français, pris d'une fureur qui était aussi de la peur, égorgea un grand nombre de suspects détenus à Sainte-Pélagie, à l'Abbaye, à la Force.

(2) Mme Roland avait été précédemment détenue à la prison de l'Abbaye, à St-Germain-des-Près. (*Notes H. F.*)



Arrestation de Mme Roland.

sur douze de long, de manière qu'avec les deux petites tables et les deux chaises, il n'y reste guère d'espace. J'apprends qu'il faut payer d'avance le loyer du premier mois : 15 livres pour un lit ; le double pour les deux ; je ne voulais en occuper qu'un, et je l'aurais pris dans une chambre où il eût été seul ; je ne payai donc que 15 livres.

— Mais il n'y a point de pot à eau ni d'autre vase ?

— C'est qu'il faut les acheter, me dit le vilain homme, fort empressé d'offrir des services dont on voit le but intéressé. J'ajoute à ces acquisitions une écritoire, du papier, des plumes, et je m'établis. La maîtresse du logis vient me visiter ; je m'informe des usages et de mes droits ; j'apprends qu'ici l'Etat ne donne rien pour les prisonniers.

— Comment donc vivent-ils ?

— Il y a une portion de haricots seulement, et une livre et demie de pain par jour ; mais vous ne pourrez manger ni de l'un ni de l'autre.

— Je crois bien que cela ne ressemble pas à ce dont j'ai l'habitude ; mais j'aime à connaître de chaque situation ce qui lui est propre, et à mettre mes forces au niveau de celles où je me trouve ; je veux en essayer.

Je tentai effectivement, mais soit la disposition qui n'était pas très bonne alors, soit le défaut d'exercice, mon estomac fut rebelle pour l'ordinaire de la prison ; et il me fallut avoir recours à la cuisine de Madame Bouchaud (1) ; elle m'avait offert de me nourrir, je l'acceptai : j'y trouvais salubrité, économie par comparaison à ce que j'aurais fait venir du traiteur, au bout du monde et dans un quartier perdu. Une côtelette et quelques cuillerées de légumes à dîner, rien à déjeuner que du pain et de l'eau ; voilà

(1) C'était la concierge de Sainte-Pélagie.

ce que je commandai, et ce dont j'avais usé à l'Abbaye. Je le consigne ici, pour rapprocher cette manière



Mme Roland.

d'être de la dénonciation qui fut faite bientôt après à la section de l'Observatoire, de mes dépenses à Sainte-Pélagie, où je corrompais le concierge en faisant

bombance avec sa famille : d'où l'indignation des sans-culottes et la proposition de quelques-uns de me dépêcher du monde. Cela s'accorde assez bien avec les criailleries de ces femmes qui prétendent s'être insinuées chez moi, sous de beaux habits, dans les cercles de vieilles comtesses que je tenais à l'hôtel de l'Intérieur, et avec les articles du *Journal de la Montagne* (1) qui insère les lettres que m'écrivent les prêtres réfractaires (2).

Je n'ai pas encore dit comment on est à Sainte-Pélagie.

Le corps de logis destiné pour les femmes est divisé en longs corridors fort étroits, de l'un des côtés desquels sont de petites cellules telles que j'ai décrit celle où je fus logée ; c'est là que, sous le même toit, sur la même ligne, séparée par un léger plâtrage, j'habite avec des filles perdues et des assassins. A côté de moi, est une de ces créatures qui font métier de séduire la jeunesse et de vendre l'innocence ; au-dessus est une femme qui a fabriqué de faux assignats et déchiré sur une grande route un individu de son sexe, avec les monstres dans la bande desquels elle est enrôlée ; chaque cellule est fermée par un gros verrou à clef, qu'un homme vient ouvrir tous les matins en regardant effrontément si vous êtes debout ou couchée ; alors leurs habitants se réunissent dans les corridors, sur les escaliers, dans une petite cour ou dans une

---

(1) Le *Journal de la Montagne* parut pour la première fois le 1er juin 1793. Son dernier numéro porte la date du 28 brumaire an III. Il était rédigé par un sieur J.-Ch. Laveaux. C'est un des journaux de la Révolution dont la collection est particulièrement rare.

(2) C'est-à-dire les prêtres qui avaient refusé de prêter le serment constitutionnel et étaient par là en révolte ouverte avec la loi. (*Notes H. F.*)

salle humide et puante, digne réceptacle de cette écume du monde.

On juge bien que je gardais constamment ma cellule, mais les distances ne sont pas assez considérables pour sauver les oreilles des propos qu'on peut supposer à de telles femmes, sans qu'il soit possible de les imaginer pour quiconque ne les a jamais entendus.

Ce n'est pas tout ; le corps du logis où sont placés les hommes a des fenêtres en face et très près du bâtiment qu'habitent les femmes ; la conversation s'établit

Autographe de Mme Roland.

entre les individus analogues ; elle est d'autant plus débordée que ceux qui la tiennent ne sont susceptibles d'aucune crainte ; les gestes suppléent aux actions, et les fenêtres servent de théâtre aux scènes les plus honteuses d'un infâme libertinage.

Voilà donc le séjour qui était réservé à la digne épouse d'un homme de bien ! Si c'est là le prix de la vertu sur la terre, qu'on ne s'étonne donc plus de mon mépris pour la vie, et de la résolution avec laquelle je saurai affronter la mort.

Jamais elle ne m'avait paru redoutable ; mais aujourd'hui je lui trouve des charmes ; je l'aurais embrassée avec transport, si cette jeune fille (Eudora) ne m'invitait à ne point l'abandonner encore, si ma

disparition volontaire ne prêtait des armes à la calomnie contre un mari dont je soutiendrais la gloire, si l'on osait me traduire devant un tribunal.

Mes gardiens ne tardèrent pas à souffrir plus que moi-même de ma situation, et à s'inquiéter pour l'adoucir ; les excessives chaleurs du mois de juillet rendaient ma cellule inhabitable. Les papiers dont j'environnais les grilles n'empêchaient pas le soleil d'en frapper avec violence les murs blanchis et resserrés, et quoique les fenêtres demeurassent ouvertes dans la nuit, l'air brûlant et concentré du jour ne s'y rafraîchissait jamais. La femme du concierge m'invita à passer les journées dans son appartement, et j'acceptai ses offres pour l'après-midi : ce fut alors que j'imaginai de faire venir un *forte-piano* que je plaçai chez elle, et dont je m'amusai quelquefois. Mais, combien ma situation morale souffrit-elle de modifications dans cet intervalle ? Le mouvement de quelques départements semblait annonçer la juste indignation dont ils étaient pénétrés pour l'outrage fait à leurs députés, et la résolution d'en tirer vengeance, par le rétablissement de la représentation nationale dans son intégrité (1).

Ce n'était point assez pour Mme Bouchaud de m'avoir offert l'usage de son appartement ; elle sentait que j'en usais avec une grande discrétion ; elle imagina de me sortir de ma triste cellule, et de me loger dans une jolie chambre à cheminée située au rez-de-chaussée, au-dessous de sa propre chambre.

Me voilà donc délivrée de l'affreux entourage faisant mon tourment, après trois semaines de résidence ;

(1) La prisonnière entend parler ici des troubles du Midi et du Calvados soulevés par les Girondins qui s'y étaient réfugiés. Ces troubles connus sous le nom de *révolte fédéraliste* furent sévèrement, impitoyablement réprimés par la Convention. (*Note H. F.*)

je n'aurai plus à traverser deux fois le jour, au milieu des femmes de mon voisinage, pour m'éloigner d'elles durant quelque temps ; je ne verrai plus le porte-clefs à sinistre figure ouvrir ma porte chaque matin, et tirer le soir le gros verrou sur moi comme sur une criminelle qu'il faut sévèrement garder. C'est la douce physionomie de Mme Bouchaud qui se présente à moi, c'est elle dont je sens à chaque minute les soins délicats ; il n'est pas jusqu'au jasmin apporté devant ma fenêtre, dont on garnit les grilles de ses branches flexibles, qui n'atteste le désir dont elle est pénétrée ; je me regarde comme sa pensionnaire et j'oublie ma captivité. Tous mes objets d'étude ou d'amusements sont réunis autour de moi ; mon *forte-piano* est près de mon lit, des armoires me donnent la faculté d'ordonner mes petits effets de manière à faire régner dans mon asile la propreté qui me plaît... J'y ai bien le petit désagrément d'un gendarme dont le poste est précisément vis-à-vis de ma fenêtre de laquelle il faut que je tienne toujours les rideaux fermés, et qui vient quelquefois auprès écouter ce qui se dit lorsque je ne suis pas seule ; j'y ai l'ennui de l'affreux aboiement de trois gros chiens dont la loge est à dix pas ; je suis aussi à côté d'une grande pièce qui s'appelle fastueusement la salle du conseil, et dans laquelle se tiennent les administrateurs de police quand ils viennent faire quelque interrogatoire. Je dois à ce voisinage la connaissance de scènes étranges dont je vais dire un mot. Deux hommes dont j'ai su le nom, mais que j'ai oublié ou que je ne cite pas parce que celui de tels gredins ne mérite point d'être consigné, avaient été faits prisonniers pour malversations dans l'administration des troupes dans laquelle ils sont employés, ils avaient pour amis ou complices, des gens de leur sorte qui venaient les visiter, et ces gens étaient précisément des administrateurs de police. Dans cette qualité,

ceux-ci chargés de maintenir l'ordre dans les prisons, de surveiller les concierges, etc. venaient à Sainte-Pelagie, une ou deux fois la semaine avec d'autres amis communs, au nombre de dix à douze, quelquefois davantage, faisaient venir dans la salle du Conseil les deux prisonniers chéris, et là, demandant au concierge, chapons, poulets, œufs, vin, liqueurs, café, etc. les mangeaient à ses dépens, et s'établissaient en orgies permanentes durant quatre ou cinq heures. On n'imaginera jamais et certes je n'entreprendrai pas de rendre la joie brutale, la grossièreté des propos, l'infamie de ces festins ; le mot de patriotisme, appliqué bêtement et répété avec emphase à l'occasion de l'échafaud où il convient d'envoyer tous les *gens suspects*, et cette dénomination appliquée à toute personne qui a reçu de l'éducation, ou qui possède une fortune non récemment volée ; les baisers dégoûtants de ces bouches pleines de vin s'appliquant avec bruit sur le visage des arrivants, et répétant ce concert au moment du départ, les sales plaisanteries d'hommes sans mœurs et sans honte, le fol orgueil d'imbéciles atroces qui ne rêvent que dénonciations, et mettent toute leur science à incarcérer les gens de bien. »

4

BEUGNOT A L'INFIRMERIE DE LA CONCIERGERIE

Jacques-Claude Beugnot, naquit à Bar-sur-Aube, le 25 juillet 1762. En 1791 l'Aube l'envoya siéger à la Législative. Son rôle politique, s'il ne fut point brillant, fut du moins actif. Il se prodigua en discours, attaques et défenses, restant dans la limite d'une politique libérale. La journée du 10 Août, qui vit tomber la monarchie, éloigna Beugnot de la tribune. A cette

attitude en mesure ses sentiments. 1793 le trouva suspect. N'avait-il pas obtenu autrefois un décret d'accusation contre Marat ? Le Comité de Salut Public (1), ordonna donc son arrestation en octobre 1793. Il fut écroué à la Conciergerie et transféré de là, plus tard, à la prison de la Force, où le 9 thermidor le rendit à la liberté, suivant la formule consacrée. Comme Riouffe, il s'attacha dès le coup d'état du 18 brumaire à la fortune de Bonaparte. Il fut successivement préfet de Rouen, conseiller d'Etat à l'intérieur, conseiller d'Etat auprès de Jérome, roi de Westphalie, ministre des finances du grand-duché de Berg et de Clèves, comte de l'Empire, préfet du Département du Nord, directeur général de la police sous Louis XVIII, à la première restauration (1814), ministre de la marine, directeur général des postes, ministre d'Etat et député. Il mourut en 1835, après avoir servi d'un zèle modéré et égal la Révolution, l'Empire et la Restauration. Ce ne fut qu'en 1866, que parurent ses mémoires sur sa vie politique et privée : *Mémoires du comte Beugnot, ancien ministre* (1783-1815) *publiés par le comte Albert Beugnot, son petit-fils.* (Paris, Dentu, 2 vol., in-8°). Le fragment que nous en détachons est

Signature du comte Beugnot.

(1) L'élaboration des mesures révolutionnaires avait été confiée par la Convention à deux comités : le premier, le Comité de Salut Public, avait la charge des relations avec les armées, des mesures d'ordre général et de tout ce qui concernait la défense de la République aux frontières. Le second, le Comité de Sûreté Générale, s'occupait des mesures de police et d'ordre intérieur. (*Note H. F.*)

relatif au séjour de Beugnot à l'Infirmerie de la Conciergerie. C'est un coin de la prison qui nous est à peu près inconnu. Grâce à la précision des souvenirs du détenu, nous pouvons évoquer cette partie de la geôle révolutionnaire qui a définitivement disparu dans les modifications apportées à l'intérieur du Palais de Justice.



« Cette infirmerie était bien l'hôpital le plus horripilant qui existât au monde. L'édifice est de vingt-cinq pieds de large sur cent pieds de long, fermé aux deux extrémités par des grilles de fer, et recouvert d'une voûte surhaussée. Il est construit en pierre de taille, de longues dalles, et au reste, comme sa construction est ce qu'il y a de plus lourd dans cet affreux genre, on croirait qu'il a été taillé dans un rocher. Les vapeurs du charbon et des lampes ont empâté la pierre d'une teinte sombre. La lumière ne parvient que par deux fenêtres en abat-jour très étroites et ménagées dans les cintres de la voûte, en sorte que rien ne ressemble mieux à ces palais des enfers qu'on voit à l'Opéra. C'est là probablement que l'architecte a été chercher ses modèles. Quarante à cinquante grabats garnissaient les deux parois de ce boyau, et l'on voyait, jetés sur ces grabats, deux à deux, et souvent trois à trois, des malheureux atteints de maladies différentes. Il était impossible d'y renouveler l'air ; on ne songeait pas davantage à changer la paille des grabats et à nettoyer les couvertures, en sorte que le malheureux porté là était soudain enveloppé dans un tourbillon de méphitisme et de corruption. Elle était telle, cette corrruption, qu'elle germait sur les dalles du pavé, et que, par le temps le plus sec, on ne pas-

sait pas par l'infirmerie sans en avoir sa chaussure souillée. Pour comble de misère, les commodités de cette partie de la prison sont placées au milieu de

EXÉCUTEUR DES JUGEMENS Criminels.

TRIBUNAL

RÉVOLUTIONNAIRE.

L'EXÉCUTEUR des Jugemens Criminels ne fera faute de se rendre [illegible]

à la maison de Justice de la Conciergerie, pour y mettre à exécution le Jugement qui condamne [illegible]

à la peine de mort. L'exécution aura lieu [illegible] sur la place de [illegible] de cette ville.

L'ACCUSATEUR PUBLIC.

[illegible]

Fait au Tribunal, le [illegible] l'an second de la République Française.

Ordre d'exécution de Rabaut Saint-Etienne, signé par Fouquier-Tinville.

l'infirmerie, sans moyen, sans séparation, et comme elles sont insuffisantes pour le plus grand nombre, les environs y suppléent et ces environs sont l'infirmerie même. Nulle part, au reste, on ne se jouait de l'humanité d'une manière aussi barbare, aussi dégoûtante. Il m'est arrivé souvent de trouver au milieu

de ces commodités, couchés sur le pavé et recouverts de leurs ordures, des malades qui avaient fait effort pour s'y traîner et qui y étaient tombés de faiblesse et de douleur. Ils y seraient morts si leurs compagnons d'infortune ne les en avaient pas tirés. Je pourrais ici multiplier ces tableaux hideux : un malade venait-il d'expirer, on lui recouvrait la tête d'une partie de la couverture commune à lui et à son voisin, et ce dernier, le plus malheureux sans doute, gelait de froid en attendant qu'on le détachât de ce cadavre. Il y avait une heure marquée pour cela, et d'ailleurs on ne se serait pas mis en frais de transport pour un seul homme mort : le contingent de la journée était de trois ou quatre. Au-dessus de tous ces fléaux, il en était un plus grand : un médecin, homme farouche et barbare. Ce misérable était le seul qui pût faire croire à un malade qu'il n'était pas disgracié de la société tout entière. Jamais un mot consolateur n'est descendu de sa bouche ; jamais il n'a donné un signe d'intérêt à l'humanité souffrante et tourmentée. Sa visite journalière durait ordinairement dix-huit minutes, quelquefois vingt, vingt-deux, et n'a jamais passé vingt-cinq. J'ai résisté à l'indignation pour la calculer, et, en vingt-deux minutes il avait visité quarante malades, ce qui donnait un peu plus d'une demi-minute par individu. Sa recette habituelle était de la tisane, de la tisane pour tout, et jamais que de la tisane. Son insouciance prévenait au moins en ce point les effets de son ignorance, et peut-être les malades y gagnaient-ils. Ce qu'on raconte de lui dans l'*Almanach des prisons* est de la plus exacte vérité. Il est positivement vrai qu'on a substitué plus d'une fois, dans le même lit, un malade à un homme mort de la veille, sans que ce Néron Sangrado (1) s'en

(1) On sait que le docteur Sangrado est un des plus plaisants personnages de *Gil Blas de Santillane*. C'est lui qui,

soit aperçu, et croyant toujours avoir affaire au dernier, il ne trouvait rien à changer au régime et prescrivait de continuer la tisane. Au reste, tout cela

[illegible]

Lettre de Camille Desmoulins à Robespierre.

s'explique : ce médecin était très riche ; il avait ci-devant possédé une charge très importante ; il avait

pour tous les malades, quels qu'ils soient, n'a que deux remèdes qu'il applique invariablement : l'eau chaude et la saignée.

hanté les heureux de la terre ; il s'était frotté auprès d'eux de préjugés, de morgue et d'insolence. Un tel homme était fort déplacé à l'infirmerie d'une prison. Oui, docteur Thierry, vous y étiez très déplacé. Je vous connais ; il vous faut des grands ; des palais ; de l'or ; des cuisiniers ; et vous ne trouviez là que des malheureux.

Or, vous êtes trop vieux pour apprendre et trop endurci pour sentir que le malheureux est un objet sacré ; que votre art, le plus beau des arts, est sublime alors qu'il s'exerce autour de lui, et que c'était par l'application courageuse et assidue de leur savoir au malheur que les médecins de l'antiquité avaient mérité d'être appelés des hommes divins.

A la vue de ce repaire de toutes les horreurs et de toutes les douleurs qui peuvent affliger l'humanité, je maudis la protection du citoyen Grandpré (1) et je regrettai mon cachot. Je calculais combien la société produit de degrés de misère dont le commun des hommes naît, vit, meurt, sans seulement avoir une idée, et je m'expliquais comment le philosophe de Genève (2) avait eu raison de regretter ses bois, et comment encore il avait rencontré tant de beaux esprits sincèrement déterminés à le trouver fou. Je préparais ainsi un commentaire à Hobbes (3), quand un compagnon d'infortune vint m'arracher à ma

(1) Ce Grandpré était un des premiers commis du ministère de l'Intérieur, et comme tel fort lié avec les Roland. C'est grâce à sa protection que Beugnot avait dû d'être extrait d'un cachot de la Conciergerie pour être placé à l'Infirmerie, séjour relativement plus agréable, si on peut employer ce mot pour un tel lieu.

(2) Jean-Jacques Rousseau.

(3) Hobbes est ce fameux philosophe anglais dont les théories se résumaient en trois points : le matérialisme au point de vue philosophique, l'égoïsme en matière de morale, et le despotisme en politique. Il vécut de 1588 à 1679.

méditation. Cet homme, heureusement né, avait conserve, au milieu de l'infirmerie, du sang-froid, de



HÉRAULT DE SÉCHELLES
Guillotiné avec les Dantonistes.

l'originalité et même une sorte de gaieté. C'était un légiste angevin de soixante à soixante-dix ans. Il me complimenta sur mon arrivée à l'infirmerie, qu'il

avait la bonté d'appeler la salle la plus tranquille et la plus commode de la prison. Qu'on juge du reste !

— Vous n'êtes pas malade, me dit mon avocat ; si vous voulez, nous ferons société de table et de lit ; je suis propre et bon vivant ; nous nous arrangerons bien ensemble. Cependant, il veut savoir avant tout si je suis un révolutionnaire et pourquoi je suis arrêté. Je le satisfis sur ces deux points, et sur-le-champ, il entama le récit de ses aventures. .

. . . .

Mon avocat me pressa de partager son lit. Je redoutais la société intime du chancelier de Henri IV ; je préférai passer la nuit sur un banc placé autour du poêle, entre un officier de marine marchande qui n'avait fait qu'un saut des grandes Indes à la Conciergerie, et un tailleur de Paris qui était descendu de la rue Mouffetard. Ainsi cette tyrannie, la plus puissante et la plus hideuse, qui ait jamais désolé l'espèce humaine, frappait au même instant dans des climats opposés, en même temps qu'elle dévorait autour d'elle. Elle franchissait ces espaces et s'élançait aux quatre coins du monde pour y saisir ses victimes. Fléau prodigieux ! Sa naissance, ses progrès, sa chute lasseront longtemps la réflexion humaine. L'officier de marine, plus habitué que d'autres à des lits mal faits, reposa fort bien sur son banc ; le tailleur s'endormit en me racontant comment il se trouvait à la Conciergerie pour avoir fait des manches trop courtes à des habits de hussards, et, malgré le mérite de la matière, il ne m'endormit pas. Me voilà donc seul, veillant au milieu de l'infirmerie de la Conciergerie.

Je me trompe : la douleur tenait éveillés plusieurs malheureux sur leurs grabats. Je sentis alors toute la profondeur de ce vers de Colardeau :

Que la nuit paraît longue à la douleur qui veille !

J'entendais à mes côtés des cris plaintifs, des gémissements. Plus loin, un malheureux, poursuivi par un rêve affreux, poussait des cris qui me glaçaient d'effroi: je distinguais assez bien les mots de sang, de bourreau, de mort ; ces mots circulaient autour de ces couches funéraires, et d'heure en heure l'airain mesurait, par des sons tardifs, cette éternité de souffrances. Les chiens répondaient à l'horloge par de longs hurlements. Et vous, vous qui n'avez pas passé une nuit, là, au milieu de cet assemblage d'horreurs, vous n'avez encore rien éprouvé, rien souffert au monde. Pour surcroît de supplice, un escalier, qui conduit à je ne sais quelle salle du Palais, est adossé au mur de l'infirmerie. Il faut que cet escalier conduise à une salle des tribunes du Tribunal Révolutionnaire, car, dès cinq heures du matin, tous les malades qui pouvaient dormir furent éveillés en sursaut par le bruit des amateurs qui se pressaient, qui se disputaient, qui se battaient à qui aurait les meilleures places, et ce vacarme, effrayant à plus d'un titre, se renouvelait chaque jour et se prolongeait longtemps dans la matinée. Ainsi, la première sensation qui frappait un malade à son réveil, c'était la crainte que ce ne fût pour le plaisir de dévorer ses derniers moments qu'on se battait au-dessus de sa tête ; car dès lors, c'est-à-dire dans les premiers jours de brumaire, la maladie, l'agonie même ne dispensaient plus de paraître au Tribunal, et j'y ai vu porter un prêtre d'Autun à qui on ne donnait pas douze heures à vivre, et qui est mort, en effet, à l'instant où on le jetait sur la charrette. En présence de tant et de si profondes misères, j'ai rougi d'être né homme (1). Le désespoir avait traversé mon âme ;

(1) Il y a un curieux rapprochement à faire entre cette phrase et celle qui termine les *Mémoires d'un détenu* de Riouffe : « Je succomberai bientôt sous tant de souvenirs affreux, et je mourrai honteux d'avoir été homme... »

j'avais les yeux secs et le sang brûlant. J'errais à pas précipités au milieu de l'infirmerie, attendant et redoutant également la lumière qui commençait à percer les barreaux. Poursuivi par les images de la nuit, inquiet de ce qui m'attendait pour la journée, si on m'eût alors appelé pour le supplice, j'y aurais volé avec transport.

J'ai fait plus d'une fois cette réflexion, que la mort sur un échafaud n'inspire tant d'horreur au commun des hommes que parce qu'ils la comparent à l'état de paix, de jouissances et peut-être de bonheur qu'ils éprouvent ; mais la mort considérée du fond d'un cachot, et, ce qui est pire, de l'un des grabats dont je parle ; la mort, quand l'existence tout entière est changée en tourment, n'est plus le comble des maux, elle en est le remède. Le courage de la plupart de ceux qui ont péri dans ces derniers temps se composait pour beaucoup du contentement d'arriver au terme de leurs souffrances...

. . . .

J'ai dit que l'infirmerie était grevée d'une insupportable servitude envers des habitants de cette partie de la prison. Je les passai tous en revue dans la matinée, et je reconnus bon nombre de mes camarades. La plupart m'accueillirent avec un intérêt consolant. Je quittai promptement l'infirmerie par leurs soins empressés, et je passai dans une chambre qu'on appelait la *petite pharmacie*. Cette chambre était destinée à recevoir une femme fameuse (1). Aussi avait-elle de plus que les autres une double porte de cinq pouces d'épaisseur, revêtue de fer et chargée de trois énormes serrures. De deux fenêtres qui l'éclairaient auparavant, l'une était hermétiquement bouchée, l'autre presque entièrement ; mais, en revanche, elle était

(1) Mme Roland.

tapissée d'un papier qui multipliait autour de nous les emblèmes et les mots de *liberté, égalité, droits de l'homme, constitution.* Il était impossible de lever les



Danton et Camille Desmoulins au Luxembourg.

yeux sans rencontrer le mot de *liberté* ou des barreaux, celui d'*égalité* ou les verrous. Au reste, cette chambre, prédestinée pour un usage peu commun (1), était

(1) Elle avait été occupée par Marie-Antoinette.

occupée alors par la représentation nationale. Ses hôtes étaient tous des députés, anciens ou actuels. Le procès des vingt et un était à son terme (1). Un spectacle d'un intérêt plus relevé fit promptement diversion à tout ce que j'avais senti, pensé, éprouvé jusque-là. J'avais sous les yeux la lutte du talent, du savoir, de tout ce que les hommes sont habitués à chérir et à honorer, mais du talent, du savoir chargés d'indignes fers, contre l'ignorance en crédit, la scélératesse en action et le crime tout-puissant. »

5

LES DANTONISTES AU LUXEMBOURG

A peine la Gironde fut-elle tombée, qu'une nouvelle scission partagea la Convention. Autour de Danton, se rangèrent ceux que les excès révolutionnaires commençaient à lasser et à effrayer. Autour de Robespierre se groupèrent ceux qui voulaient affermir le régime jacobin par toutes les mesures, même extrêmes. Entre ces deux partis, la lutte fut brève, et une fois encore la Montagne fut triomphante. Dans la nuit du 10 au 11 germinal (30-31 mars 1794), Danton et Camille Desmoulins furent arrêtés par ordre du Comité de Sûreté générale et du Comité de Salut public réunis. D'autres de leurs collègues partagèrent leur sort : Delacroix, Hérault de Séchelles, Philippeaux, Fabre d'Eglantine. Ils furent écroués au Luxembourg et transférés de là à la Conciergerie pour passer devant le Tribunal Révolutionnaire qui les condamna à mort le 16 germinal. Le jugement fut

(1) Le procès des vingt et un Girondins.

exécuté le même jour sur la place de la Révolution, ci-devant place Louis XV.

Des trois fragments de mémoires que nous avons groupés sur la fin des Dantonistes, le premier est extrait des *Essais historiques sur les causes et les effets de la Révolution de France avec notes sur quelques événements et institutions*. Il a pour auteur le journaliste royaliste Claude-François Beaulieu que sa collaboration à diverses feuilles suspectes avait fait écrouer. Le second fragment appartient à l'*Almanach des Prisons*, cité au début de ce livre, et l'auteur en est demeuré anonyme. Quant à la dernière partie, elle est prise dans les *Mémoires d'un détenu* de Riouffe de qui nous avons déjà donné la relation des dernières heures des députés de la Gironde.



« Lorsque Danton arriva avec Lacroix (1) au Luxembourg, il paraissait avoir pris son parti avec fermeté ; j'étais à la porte de la prison lorsqu'il entra ; il se présenta assez bien.

« — Messieurs, nous dit-il, je comptais bientôt pouvoir vous faire sortir d'ici ; mais, malheureusement, m'y voilà renfermé avec vous ; je ne sais plus quel sera le terme de tout ceci.

« Lacroix ne dit rien ; ils furent renfermés l'un et l'autre dans deux chambres voisines, mais séparées ; ils se parlaient de la fenêtre et s'entretenaient des grimaces qu'il faudrait faire lorsque le *rasoir national*

(1) Avant la Révolution, Lacroix était avocat à Anet, près de Dreux. Il vota la mort de Louis XVI et accompagna Danton dans ses missions auprès des armées françaises en Belgique. Il fut guillotiné le 16 germinal. (*Note H. F.*)

(c'est ainsi qu'ils appelaient l'instrument du supplice) leur couperait la jugulaire.

« Camille Desmoulins, à qui son journal en faveur des détenus avait fait pardonner sa précédente conduite (1), était aussi enfermé au Luxembourg : il était, contre son ordinaire, assez triste ; il avait pour femme une très jolie personne qui ne cessa de rôder dans le jardin du Luxembourg pendant tout le temps que son mari y fut ; ses yeux étaient continuellement fixés sur elle, et il paraissait la regretter beaucoup. Des barbares firent une conspiratrice de cette innocente créature et la firent assassiner (2).

« Enfin, nous avions encore pour commensaux M. Hérault de Séchelles (3) et un prêtre savoyard, nommé Simon, l'un et l'autre députés conventionnels, à qui leurs principes démagogiques ne purent faire trouver grâce auprès de Robespierre. M. de Séchelles ne fréquenta personne dans la prison, il resta toujours isolé, quoiqu'il fût libre de parcourir la maison ; faculté que n'avaient pas ses collègues. Il n'avait d'autre société que son valet de chambre, qu'on avait

(1) Beaulieu entend parler du *Vieux Cordelier* qu'avait commencé à rédiger Camille Desmoulins et où il faisait appel à la clémence du gouvernement en faveur de certains suspects. Il fut arrêté au moment où il corrigeait les épreuves du numéro sept.

(2) Lucile Desmoulins fut arrêtée peu de temps après son mari, condamnée à mort et exécutée le 24 germinal an II (13 avril 1794).

(3) Hérault de Séchelles fut un des beaux hommes et des élégants de la Terreur. Avant 1789 il était avocat général au Parlement, reçu à la Cour et fêté dans les salons. Devenu un ardent révolutionnaire, il s'abstint de voter dans le procès de Louis XVI, mais contribua puissamment à la chute de la Gironde. Très lié avec Danton, il partagea sa fortune et sa mort. Esprit élégant, aimable, avisé, il a laissé un petit traité de *Réflexions sur la déclamation* et quelques poésies légères.

arrêté avec lui. On eût dit que, pendant sa détention, madame sa mère s'était elle-même emprisonnée dans le jardin du Luxembourg. On la voyait depuis le matin jusqu'au soir, un voile sur ses yeux, assise



Camille Desmoulins.

vis-à-vis la fenêtre de la chambre qu'occupait son fils, élevant quelquefois la vue, et presque toujours immobile. Je ne jetais pas une fois les regards dans le jardin, ce qui m'arrivait à chaque instant, sans apercevoir Mme Hérault. On se figure difficilement une pareille constance : elle n'était pas partagée par son fils. Pen-

dant que la mère était ainsi occupée à épier le moment où elle pourrait l'apercevoir, le fils était dans la cour de la prison à jouer au palet avec un enfant. »



« Quand les députés reçurent leur acte d'accusation, Camille remonta en écumant de rage, se promena à grands pas dans sa chambre ; Philippeaux (1), sensiblement ému, joignait les mains, regardait le ciel ; Danton revint en riant, et plaisanta beaucoup Camille Desmoulins. Rentré dans sa chambre :

« — Eh bien ! Lacroix, qu'en dis-tu ?

« — Que je vais me couper les cheveux pour que Sanson n'y touche pas. Ce sera bien une autre cérémonie quand Sanson nous démantibulera les vertèbres du cou !

« — Je pense qu'il ne faut rien répondre qu'en présence des deux comités.

« — Tu as raison, il faut tâcher d'émouvoir le peuple.

« Quand ils partirent pour le tribunal, Danton et Lacroix affectèrent une gaieté extraordinaire ; Philippeaux descendit avec un visage calme et serein, Camille Desmoulins avec un air rêveur et affligé. Il dit, avant d'entrer chez le concierge :

« — Je vais à l'échafaud pour avoir versé quelques larmes sur le sort des malheureux ; mon seul regret, en mourant, est de n'avoir pu les servir.

« Delaunay (d'Angers) (2) partit sans même lever

(1) Pierre Philippeaux, avocat à Ferrières avant la Révolution, fut nommé représentant de la Sarthe à la Convention où il vota la mort de Louis XVI.

(2) Delaunay, avocat à Angers, membre de la Législative et de la Convention, vota la mort du Roi.

les yeux ; Fabre d'Eglantine (1), était excessivement malade, on l'aida à se traîner jusqu'à la fatale voiture. Bazire (2) partit avec Hérault de Séchelles, qu'il embrassa plusieurs fois avec affection. Ce dernier, qui n'avait point du tout été mis au secret, s'était promené tranquillement dans la cour environ deux heures, en attendant qu'on le vint chercher pour le Tribunal. Il fit ses adieux à ses connaissances comme s'il les quittait pour aller à une partie de plaisir. Son domestique éploré fondait en larmes ; il l'invita à prendre courage et consolait tous ses amis. »



L'infortuné Camille Desmoulins mourut indigné de la lâcheté du peuple et furieux d'avoir été la dupe de Robespierre. Danton, placé dans un cachot à côté de Westermann (3), ne cessait de parler, moins pour être entendu de Westermann que de nous. Ce terrible Danton fut véritablement escamoté par Robespierre.

(1) Fabre d'Eglantine, ancien comédien ambulant et poète, auteur de plusieurs comédies remarquables et de la romance : *Il pleut, bergère*, fut le secrétaire de Danton au ministère de la Justice, entra à la Convention nationale et proposa les nouveaux noms si harmonieux du calendrier révolutionnaire.

(2) Claude Bazire, fils d'un marchand de Dijon, avocat, membre de la Législative et de la Convention, ennemi des Girondins. Il fut exécuté avec Delaunay et Fabre, le 16 germinal.

(3) François-Joseph Westermann, servit sous le général Dumouriez, et fit ensuite la guerre de Vendée où sa défaite de Châtillon, le 5 juillet 1793, le fit destituer et renvoyer devant un tribunal militaire qui l'acquitta. Après avoir repris la campagne, il fut destitué une seconde fois (janvier 1794), absous par la Convention, mais compromis par ses relations avec les Dantonistes qui l'entraînèrent dans leur chute.

Il en était un peu honteux ; il disait, en regardant à travers ses barreaux, beaucoup de choses que peut-être il ne pensait pas : toutes ses phrases étaient entremêlées de jurements ou d'expressions ordurières.

« En voici quelques-unes que j'ai retenues :

— C'est à pareil jour que j'ai fait instituer le Tribunal Révolutionnaire ; mais j'en demande pardon à Dieu et aux hommes. Ce n'était pas pour qu'il fût le fléau de l'humanité, c'était pour prévenir le renouvellement des 2 et 3 septembre.

« Etrange langage dans la bouche de Danton !

— Je laisse tout dans un gâchis épouvantable : il n'y en a pas un qui s'entende au gouvernement. Au milieu de tant de fureurs, je ne suis pas fâché d'avoir attaché mon nom à quelques décrets qui feront voir que je ne les partageais pas. Si je laissais mes c... à Robespierre et mes jambes à Couthon, ça pourrait encore aller quelque temps au comité de salut public.

« Ce sont tous des frères Caïn. Brissot m'aurait fait guillotiner comme Robespierre.

« J'avais un espion qui ne me quittait pas.

« Je savais que je devais être arrêté.

« Ce qui prouve que le b... de Robespierre est un Néron, c'est qu'il n'avait jamais parlé à Camille Desmoulins avec tant d'amitié que la veille de son arrestation. Dans les révolutions, l'autorité reste aux plus scélérats. Il vaut mieux être un pauvre pêcheur que de gouverner les hommes.

« Les f... bêtes, ils crieront *Vive la République !* en me voyant passer ! »

Il parlait sans cesse des arbres, de la campagne, de la nature.

6

JOSÉPHINE DE BEAUHARNAIS ET MADAME TALLIEN AUX CARMES (1)

Une légende admise sans contrôle veut que Joséphine de Beauharnais, qui devait plus tard ceindre la couronne impériale, ait fait la connaissance de Mme Tallien à la prison des Carmes. On en veut pour preuve l'inscription conservée sur un des murs du cachot, et que nous reproduisons plus loin en fac-similé:

« Oh liberté, quand cesseras-tu d'être un vain mot ? Voilà dix-sept jours que nous sommes enfermés: on nous dit que nous sortirons demain ; mais n'est-ce pas là un vain espoiar ?

CITOYENNE TALLIEN.
JOSÉPHINE VEUVE BEAUHARNAIS.
DAIGUILLON (2).

Cette légende a été détruite par un historien trop oublié de nos jours, M. Alexandre Sorel, dans son excellent ouvrage consacré à la prison des Carmes (3).

---

(1) Sur le rôle de Mme Tallien et de Joséphine de Beauharnais pendant la Révolution, nous renvoyons le lecteur au premier volume de cette collection : *Anecdotes secrètes de la Terreur*, où le chapitre II, *Le Remords de Mme Tallien*, et le chapitre V, *Une vraie sans-culotte montagnarde*, leur sont spécialement consacrés.

(2) Il s'agit ici de Jeanne-Victoire de Noailles, épouse d'Emmanuel-Armand d'Aiguillon-Duplessis-Richelieu, écrouée aux Carmes, le 19 pluviôse an II, par ordre du Comité de Sûreté générale.

(3) Alexandre Sorel, *Le Couvent des Carmes et le Séminaire de Saint-Sulpice pendant la Terreur* ; 2e édition ; Paris, Didier, 1864, pp. 317 et suiv.

Nous pensons donc qu'il n'est peut-être pas inutile de rapporter ici ses raisons qui, fort heureusement, serviront de complément à ce que nous avons déjà dit de ces deux héroïnes fameuses, dont l'une fut la reine de Directoire et l'autre l'impératrice des Français.



Une première chose qui nous a frappé à la simple lecture de cette inscription, c'est que le mot *enfermés* est au masculin, ce qui contraste singulièrement avec le sexe des prétendues signataires et avec l'éducation qu'elles devaient avoir reçue ; mais peut-être était-ce là un *lapsus calami*. Quand on écrit sur une muraille et dans un pareil moment, une faute d'orthographe est bien excusable.

Prenons donc chaque signature en particulier, et examinons ce qu'elles peuvent avoir de véridique.

La première est celle de Mme Tallien. Pour celle-là, nous n'éprouvons aucun embarras ; elle est apocryphe. Il en est, en effet, de Mme Tallien comme des Girondins : elle n'a jamais mis les pieds dans la prison des Carmes (1). Née en 1774, à Madrid, Thérésia Cabarrus avait épousé, à l'âge de quinze ans, M. de Fontenay, conseiller au parlement de Bordeaux (2). A l'époque de la Terreur, elle chercha à rentrer

(1) Ce qui reste de la prison révolutionnaire forme encore aujourd'hui, à l'angle de la rue d'Assas et de la rue de Vaugirard, la communauté des Carmes.

(2) M. Sorel est ici en contradiction avec l'auteur de l'article consacré à Mme Tallien dans la *Galerie historique des contemporains ou nouvelle biographie*, tome III, p. 155, lequel affirme que M. de Fontenay était conseiller au Parlement de Rouen. M. Arsène Houssaye, dans sa *Notre-Dame-de-Thermidor*, p. 34, adopte la première indication.

oh Liberté quand cesseras tu d'être un
vain mot ? Voila aujourd'hui 17 jours
que nous sommes enfermés on nous dit
que nous sortirons demain mais
n'est ce pas la un vain espoir

Citoyenne Tallien

Joséphine Ve Beauharnais

Daguillon

La fausse inscription sur les murs d'un cachot de la prison des Carmes.

en Espagne ; mais elle fut arrêtée et conduite devant Tallien, qui avait été envoyé en mission dans la Gironde. Frappé de la beauté de cette jeune femme, Tallien éprouva pour elle un sentiment irrésistible, et la fit mettre en liberté. Elle profita alors de l'ascendant qu'elle avait sur lui pour sauver plusieurs personnes vouées d'avance à la mort, et lorsque Tallien quitta Bordeaux, au commencement du mois de mars 1794, elle revint avec lui à Paris, et se retira à Fontenay-aux-Roses, dans une propriété appartenant à son mari. Cependant la conduite de Tallien durant son séjour dans la Gironde lui attira la colère de plusieurs conventionnels. On lui reprocha sa faiblesse, on l'accusa de modérantisme, et peu s'en fallut qu'il ne payât de sa tête les élans de générosité qu'on avait remarqués en lui. Robespierre alors, n'osant encore l'attaquer en face, voulut se venger sur celle qu'il soupçonnait avoir été l'instigatrice de cette générosité, et, le 3 prairial, il donna ordre au Comité de Salut public de faire arrêter Mme de Fontenay et tout ce qui serait avec elle. Le Comité confia ce soin au général de brigade Boulanger. Celui-ci ayant appris que Mme de Fontenay était partie pour Versailles, s'y rendit immédiatement, s'empara d'abord, dans la nuit du 11 au 12 prairial, de la femme de chambre, du domestique nommé Guill. Bidos, puis d'un jeune homme nommé Guéry qui se trouvait dans la maison, et enfin de Mme de Fontenay. Conduite immédiatement à la prison de la Force, cette dernière fut mise au secret dans un cachot où elle n'avait pour se reposer qu'un peu de paille qu'on ne changeait même pas. Quelque temps après, on se relâcha un peu de cette sévérité, et elle se trouva dans les mêmes conditions que les autres prisonnières. Une telle situation l'effraya d'autant plus qu'elle n'ignorait pas le sort réservé à la plupart des détenus.

J'ai vu sur nos chemins, l'indigent villageois,
Accablé sous le faix d'un travail sans salaire,
De ses propres secours privé dans sa misère,
Et mourir de fatigue et de faim à la fois :
J'ai vu ce malheureux, honteux d'un esclavage
Que par un choix injuste on alait ordonner
Arrosant de ses pleurs, un insipide ouvrage,
Au sombre desespoir prêt à s'abandonner ;
Je l'ai vu frémissant de douleur et de rage
A l'aspect des soldats, qui loin de son ménage,
A ce travail ingrat accouraient le trainer.
Pour punir un instant de désobéissance,
J'ai vu des hommes durs, dont l'affreuse équité,
Au mépris de l'honneur et de l'humanité
Vendaient le seul grabat qui fut en sa puissance
Et lui ravissaient tout... jusqu'à sa liberté
Oui, tel était le sort de ces hommes utiles,
Dont les pénibles soins, dignes d'un meilleur prix,
Nourrissent tous les jours, et l'habitant des villes,
Et les Grands.. dont peut-être il n'a que les mépris.
L'homme sensible et fier, l'homme equitable et sage
Gémissaient de ces maux, dans nos champs répandus,
Mais contre des conseils, injustes, absolus,
Dont le vernis du bien a coloré l'ouvrage,
Louis de la sagesse a-t-il quelque avantage ?
Pour les faire avorter, pour les voir abbattus,
Il fallait de TURGOT le coeur et le courage
Il fallait de LOUIS, les moeurs, et les vertus.

Par son très humble et très obéissant
sujet Fabre D'Eglantine

Un poème autographe de Fabre d'Eglantine.

Aussi, dans les premiers jours de thermidor, elle parvint à faire passer entre les mains de Tallien un petit billet ainsi conçu :

De la Force, le 9 thermidor.

Madame de Fontenay à M. Tallien.

L'administrateur de la police sort d'ici ; il est venu m'annoncer que demain je monterai au tribunal, c'est-à-dire sur l'échafaud. Cela ressemble bien peu au rêve que j'ai fait cette nuit : Robespierre n'existait plus et les prisons étaient ouvertes. Mais grâce à votre indigne lâcheté, il ne se trouvera bientôt plus personne en France capable de le réaliser.

Deux jours après Tallien montait à la tribune de la Convention, et attaquant vigoureusement Robespierre, il s'écriait :

« Je demandais tout à l'heure qu'on déchirât le voile. Je viens d'apercevoir avec plaisir qu'il l'est entièrement ; que les conspirateurs sont démasqués, qu'ils seront bientôt anéantis et que la liberté triomphera. (*Vifs applaudissements.*) Tout annonce que l'ennemi de la représentation nationale va tomber sous ses coups. Nous donnons à notre République naissante une preuve de notre loyauté républicaine. Je me suis imposé jusqu'ici le silence, parce que je savais d'un homme qui approche le tyran de la France qu'il avait formé une liste de proscription. Je n'ai pas voulu récriminer ; mais j'ai vu hier la séance des Jacobins ; j'ai frémi pour la patrie ; j'ai vu se former l'armée du nouveau Cromwell ; et je me suis armé d'un poignard pour lui percer le sein, si la Convention nationale n'avait pas le courage de le décréter d'accusation. »

La Convention eut ce courage, et l'on sait que Robespierre, se voyant à tout jamais perdu, se tira un

coup de pistolet qui ne fit que lui briser la mâchoire (1); le lendemain, il portait sa tête toute mutilée sur cet échafaud où tant de victimes avaient été sacrifiées par son ordre.

Une fois Robespierre abattu, la première pensée de Tallien se tourna vers Mme de Fontenay. Il obtint du Comité de Sûreté générale l'ordre de la mettre en liberté, et le 12 thermidor (30 juillet 1794), la belle captive quittait la Force, où elle était restée soixante-dix jours. Peu de temps après, elle devenait la femme de son libérateur.

Pour nous bien convaincre du lieu où Mme de Fontenay avait été incarcérée, nous avons consulté le registre d'écrou de la Force, et nous y avons trouvé, à la date du 3 prairial an II (22 mars 1794), la mention qui suit :

« Thérèse Cabarrus, femme Fontenay, âgée de vingt ans, native de Madrid, en Espagne, sans état, demeurant à Versailles, taille 4 pieds 11 pouces, cheveux et sourcils bruns, front ordinaire, yeux bruns, nez moyen, bouche petite, menton rond.

Envoyée dans cette maison pour y être détenue au secret, en vertu de l'ordre du Comité de Salut public en date du 3 prairial. (Le mandat d'arrêt délivré par la section des Champs-Elysées.);

Mise en liberté le 12 thermidor, l'an II de la République Française, en vertu d'un ordre des citoyens Elie Lacoste, Louis (du Bas-Rhin), Lavicomterie, Amar, Vadier, Vouland, Jagot, Dubarran, membres du Comité de Sûreté générale. »

Il ne peut donc exister le moindre doute à cet égard, et pour nous, il est certain que Mme Tallien, n'a

(1) On sait, au contraire, que ce fut un jeune gendarme nommé Merda (et non Méda) qui, dans la nuit du 9 au 10 thermidor, blessa d'un coup de pistolet Robespierre, à l'Hôtel de Ville, où il s'était réfugié.

jamais été emprisonnée aux Carmes ; mais à supposer même qu'elle y eût été, nous ne pourrions admettre qu'elle eût signé : *Citoyenne Tallien*, puisque son mariage avec Tallien n'a eu lieu qu'après sa sortie de prison. C'eût été de sa part une légèreté et une inconséquence capables de les perdre tous deux à l'instant même ; et certes, Mme Tallien avait trop d'esprit pour s'en rendre coupable.

Passons maintenant à la signature de Mme de Beauharnais.

Ici nous éprouvons un véritable embarras.

Si l'on compare cette signature avec celles que la future impératrice a tracées à la même époque, on voit que Mme de Beauharnais laisse de côté son prénom de Joséphine, et qu'elle signe seulement *Lapagerie Beauharnais*. Et quand, plus tard, elle adopte le nom de *Joséphine* pour signature, la manière dont elle écrit ce nom ne ressemble en rien à celui qui figure sur les murs du couvent des Carmes.

De plus, si on rapproche cette signature *Joséphine veuve Beauharnais*, de la teneur même de l'inscription, on rencontre en elles quelque chose d'inconciliable.

Joséphine, en effet, a été emprisonnée le 2 floréal (21 avril 1794) et elle n'est devenue veuve que le 5 thermidor suivant (23 juillet), c'est-à-dire trois mois après. Or, dans l'inscription, on dit : « *Voilà dix-sept jours que nous sommes enfermés.* » Et on laisse supposer que les trois signataire sont été arrêtées en même temps : ce qui déjà n'est pas exact. Mais enfin, en l'admettant, Joséphine ne pouvait signer : *veuve Beauharnais* dix-sept jours après son entrée aux Carmes, puisque son mari vivait encore et qu'il était dans la même prison qu'elle ; d'un autre côté, si l'inscription est postérieure à son veuvage, il y aura plus de dix-sept jours qu'elle est enfermée, et le texte ne concordera plus avec sa situation réelle. Mainte-

nant, ce que nous devons déclarer, c'est que nous avons trouvé une ressemblance frappante entre les mots *veuve Beauharnais* et ceux de même nature qui figurent au bas des autographes que nous avons examinés. Aussi sommes-nous disposé à admettre l'authenticité de cette partie de la signature, comme nous l'expliquerons plus loin.

Quant à celle de Mme d'Aiguillon, nous n'avons rien trouvé jusqu'ici qui ait pu nous servir de terme de comparaison entre sa véritable signature et celle qui lui est attribuée ; mais nous croyons que c'est bien elle qui a écrit son nom. La raison qui nous détermine, c'est qu'il est certain qu'elle a habité la même chambre que Joséphine de Beauharnais, et qu'il s'est établi entre elles une véritable intimité.

Nous en puisons la preuve dans un passage des *Mémoires sur l'Impératrice Joséphine*, par Georgette Ducrest, mémoires dans lesquels, assurément, le caprice a pu se glisser plus d'une fois, mais qui n'en contiennent pas moins, çà et là, quelques détails vraiment historiques.

Or, voici ce qu'elle fait raconter à l'impératrice :

« Un matin le geôlier entra dans une chambre où *je couchais avec la duchesse d'Aiguillon* et deux autres dames ; il me dit qu'il venait prendre mon lit de sangle pour le donner à un autre prisonnier.

« — Comment, le donner ? dit avec vivacité Mme d'Aiguillon ; mais Mme de Beauharnais en aura donc un meilleur ?

« — Non, non, elle n'en aura pas besoin, répondit-il avec un atroce sourire, car on va venir la chercher pour la mener à la Conciergerie et de là à la guillotine.

« A ces mots mes compagnes d'infortune poussèrent les hauts cris. Je les consolais du mieux que je pouvais ; enfin, ennuyée de leurs éternelles lamentations, je leur dis que leur douleur n'avait pas le sens commun,

que non seulement je ne mourrais pas ; mais que je serais *reine de France* (1).

« — Que ne nommez-vous votre maison ! me demanda avec colère Mme d'Aiguillon.

« — Ah ! c'est vrai, je n'y pensais pas. Eh bien ! ma chère, je vous nommerai dame d'honneur, je vous le promets (2). »

Maintenant pour en revenir à l'inscription, nous pensons que Mmes de Beauharnais et d'Aiguillon ont simplement écrit leurs noms sur la muraille, l'un au-dessous de l'autre, et que plus tard, une autre main inconnue a tracé devant les mots : *veuve Beauharnais*, celui de *Joséphine*. Quant au corps de l'inscription il nous semble émaner de la même main que celle « qui a tracé d'autres inscriptions dans la chambre. » Il y a entre ces inscriptions une analogie très grande, quant à la pensée, et surtout quant à la forme des lettres. Il est donc certain que c'est le même prisonnier qui les a tracées toutes les deux, soit avant, soit après le séjour de Mmes de Beauharnais et d'Aiguillon dans cette chambre ; car, à chaque instant, les détenus passaient d'une pièce dans l'autre, suivant les velléités du geôlier ou la venue de nouveaux prisonniers.

Pour ce qui est de la prétendue signature de la *citoyenne Tallien*, nous ne voyons en elle que la fantaisie rétrospective de quelque individu qui a pensé rendre l'inscription plus curieuse encore en ajoutant aux deux noms, existant déjà, celui de Mme Tallien, avec laquelle Joséphine s'est liée plus tard. »

---

(1) « C'était, comme on le sait, la prédiction qu'avait faite à Joséphine une vieille sibylle de la Martinique. »

(*Note d'Alexandre Sorel.*)

(2) « Mme d'Aiguillon, devenue comesse Louis de Girardin, fut plus tard dame d'honneur de la Reine de Naples. » *Mémoires sur l'Impératrice Joséphine*, édition Barba, p. 56.

Le récit que voici, au contraire de celui de M. Sorel, admet, affirme la présence de Mme Tallien aux Carmes. Il est de M. Arsène Houssaye, qui en a fait un des charmants chapitres de son livre sur Mme Tallien (1). On remarquera toutefois que l'inscription attribuée aux détenues n'est pas rapportée avec toute la fidélité désirable. On pourra s'en convaincre en la comparant à notre fac-similé.



« J'ai vu le cachot des Carmes où la fatalité révolutionnaire avait jeté trois femmes qui se consolèrent presque en se rencontrant : Thérésia Cabarrus, la comtesse de Beauharnais et la duchesse d'Aiguillon — l'ancien monde qui allait bientôt redevenir le nouveau. — Toutes les trois couchaient dans le même lit, — je me trompe, sur la même paille. Comme a si bien dit Lamartine, « l'image de la mort présente à leurs yeux n'épargnait ni leur regard ni leur imagination. » Leur cachot était une cellule où les assassins de septembre avaient massacré le plus de prêtres. Deux des égorgeurs, lassés de meurtres, s'étaient reposés un moment et avaient appuyé leurs sabres contre la muraille, pour reprendre des forces. Le profil de ces deux sabres, depuis la poignée jusqu'à l'extrémité de la lame, s'était imprimé un peu en silhouette de sang sur l'enduit humide, et s'y dessinait comme ces glaives de feu que les anges exterminateurs brandissaient dans leurs mains autour des tabernacles. On y suit encore de l'œil leurs contours, aussi nettement tracés et aussi frais d'empreintes que si cette trace ne devait

(1) Arsène Houssaye, *Notre-Dame-de-Thermidor ; histoire de Mme Tallien ;* deuxième édition ; Paris, Plon, MDCCCLXVII, pp. 280 et suiv.

plus sécher. Jamais la jeunesse, la beauté, l'amour et la mort n'avaient été groupées dans un tel cadre de sang (1).

« Comment passaient-elles les heures devant cet odieux spectacle de la mort, ces trois femmes qui étaient la jeunesse, la beauté et le charme ? Elles mouraient de la soif de vivre.

« Mme Tallien avouait plus tard qu'elle avait fini par s'accoutumer aux horreurs de la prison. « Tout le monde était ami de tout le monde. Les uns en s'asseyant pour la dernière fois au dernier banquet de la vie au milieu de leurs tristes compagnons d'infortune, leur offraient en riant leurs adieux éternels. Les autres, libres sous les verrous mêmes, et pendant l'horreur de la nuit et le silence des guichets, trompaient la douleur et l'insomnie en jetant des fleurs sur leur grabat. Là, plusieurs victimes condamnées, étroitement resserrées en attendant le retour du jour qui allait terminer leurs souffrances et fermer leurs yeux à la lumière, rappelaient leur courage et leur gaieté. Les amusements de leur enfance présidaient à leur agonie. Quelquefois on les vit singer leurs bourreaux, que mille caricatures rendaient reconnaissables ; tantôt juges, tantôt victimes, ils apprenaient à marcher à l'échafaud ; et poussant la fermeté jusqu'à jouer avec le fer sanglant qui allait frapper leurs têtes, ils jouissaient d'une tranquillité d'âme qui fuyait loin du cœur de leurs assassins. Tels étaient ces jeux terribles et prophétiques qui occupaient les derniers instants de ces martyrs courageux, qui n'étaient interrompus que par l'arrivée des sombres guichetiers, annonçant par le tocsin effrayant de leurs énormes clefs et le fracas de leurs verrous épouvantables, que les bour-

(1) Ces empreintes avaient fait donner à ce cachot le nom de *Chambre des Epées*.

reaux ivres de sang attendaient avec impatience les victimes marquées la veille pour la boucherie du jour. »

« Mme d'Aiguillon avait obtenu la grâce de garder une paire de ciseaux, un dé et des aiguilles. Elle cousait. Mme de Beauharnais lisait et cousait ; Madame de Fontenay contait et chantait. La vie donnait à la mort sa main pleine de roses. Elles ne pouvaient écrire, sinon sur la muraille avec les dents de leurs peignes. On voit encore aujourd'hui ces inscriptions :

« *O liberté !*

« C'était le cri du dehors, c'était le cri de la prison.

« *Nous sortirons demain.*

« Elles croyaient sortir du monde en sortant de la prison.

« *Qu'est-ce que mourir quand on est descendu aux enfers ?*

« Et elles avaient voulu réunir leurs noms comme pour laisser la marque de leur amitié sur cette page d'histoire — le mur du cachot. On lit encore ces trois noms, qui éveillent aujourd'hui tant d'idées :

« *Citoyenne Tallien. Joséphine Beauharnais. Daiguillon.* »

(Ici l'auteur reproduit le passage des *Mémoires sur l'impératrice Joséphine,* déjà donné par Alexandre Sorel.)

« Joséphine ne prononce pas, il est vrai, le nom de

Mme Tallien, mais on sait que Napoléon qui dominait toujours son esprit, lui avait interdit la compagnie de la plus belle des thermidoriennes. »



Joséphine quitta les Carmes le 19 thermidor an II (6 août 1794). A propos de cette sortie, Nougaret, dans son *Histoire des Prisons*, publie ces détails :

» Dans le nombre des sorties d'aujourd'hui, nous avons eu celle de la citoyenne Beauharnais. Cette femme était généralement aimée ici. Le plaisir d'apprendre que Tallien venait de soulager ses peines en brisant ses fers excita mille applaudissements, auxquels elle fut si sensible qu'elle s'en trouva mal. Quand elle fut revenue à elle-même, elle nous fit ses adieux, et sortit au milieu des vœux et des bénédictions de toute la maison. »

De plus heureux et de plus grands destins l'attendaient.

7.

LA COMÉDIE-FRANÇAISE AUX MADELONNETTES

Le 1er août 1793, la Comédie-Française donnait la première représentation d'une comédie en cinq actes en vers de François de Neufchâteau : *Paméla ou la vertu récompensée*. La pièce abondait en tirades violentes contre les Jacobins et le régime révolutionnaire. En représentant *Paméla*, la Comédie-Française faisait en même temps une véritable manifestation politique, car personne n'ignorait ses sentiments royalistes. De violents manifestations accueillirent la

pièce, des bagarres eurent lieu dans la salle, et la Commune dénonça la pièce aux Jacobins. Dans la nuit du 3 au 4 septembre, on arrêtait à leur domicile les comédiens et l'auteur, et on les écrouait aux Madelonnettes (1). Parmi les acteurs se trouvait Fleury, l'auteur de la relation que nous publions ici. Il était né à Chartres le 27 octobre 1750 et avait débuté le 7 mars 1774 à la Comédie-Française, où il avait été reçu sociétaire le 12 mai 1778. C'était, au dire des contem-

Signature de La Bussière, le sauveur de la Comédie-Française.

porains, un des meilleurs acteurs du temps. Grâce à un ancien acteur, nommé Charles de la Bussière, devenu employé dans les bureaux des Comités, et qui vola, pour les détruire, leurs dossiers, les comédiens échappèrent à la guillotine. C'est le récit de leur détention aux Madelonnettes (ils furent ensuite transférés à la Prison de Picpus) que nous donne ici Fleury dans ses *Mémoires* que rédigea, sur ses notes, l'acteur Laffitte. Les détails pittoresques y abondent et c'est un chapitre qu'on ne saurait négliger dans l'histoire des prisons révolutionnaires.

---

(1) « En 1866, pour le percement de la rue Turbigo, cette prison, située rue des Fontaines, n° 12, fut démolie. » Ch. Virmaître, *Paris historique*, p. 284.

Retraité le 1er avril 1818, Fleury se retira dans le Loiret, à Valençay, où il mourut le 3 mars 1822. Il fut inhumé au cimetière d'Orléans (1).



« Le bâtiment des Madelonnettes était une maison affectée aux voleurs et aux repris de justice, mais les arrestations toujours plus nombreuses, et surtout les *fournées* des premiers jours de septembre 1793, vieux style, ou, si l'on veut, style esclave, encombrèrent tellement ces resserres du Comité de Salut Public, que toutes les maisons de force devinrent des maisons d'arrêt.

« Un peu avant notre arrivée, les Madelonnettes retenaient seulement leurs pensionnaires accoutumés : ces braves gens, désignés d'après le vocabulaire de l'endroit, sous le titre plein d'images de *pailleux*, logeaient aux étages supérieurs. Leur division se composait, comme première classe, de ceux qui s'étaient rendus coupables en suivant le mode de l'ancien régime, puis, comme deuxième classe, des sujets plus avancés qui s'étaient mis en hostilité avec la nation, bien qu'il eussent suivi le régime nouveau. Ceci demande explication : c'est-à-dire que les pailleux étaient purement et simplement des voleurs réunis aux fabricateurs de faux assignats.

« Dans la première pensée, des locaux avaient été disposés pour contenir environ deux cents personnes ; lors de notre arrivée, nous complétâmes le nombre de trois cents, un peu plus ou un peu moins, je ne saurais

(1) Georges Monval, archiviste de la Comédie-Française, *Liste alphabétique des sociétaires depuis Molière jusqu'à nos jours* ; Paris, 1900, p. 56.

le dire au juste ; mais qu'on juge de l'encombrement ! Il fallut resserrer les prisonniers, les encaquer pour ainsi dire ; on alla jusqu'à arranger, tant bien que mal, plusieurs corridors pour y placer des couchettes ambulantes.

« Afin d'être exact je dois ajouter qu'il n'y eut pas de lits pour tout le monde pendant les quelques jours de durée d'une espèce de débordement de prisonniers, arrivant par voitures de tous les coins de Paris, et chose aussi rare que remarquable ! aux Madelonnettes ce furent précisément les bonnes intentions du concierge qui causèrent pendant assez longtemps, l'extrême gêne des détenus.

« Et d'abord, un mot sur ce digne homme.

« Parmi les cerbères des maisons d'arrêt de Paris, entre ces plats valets, ces valets niais, cruels ou peureux, d'un pouvoir sans pitié, M. Vaubertrand fils se distingua comme une des honorables exceptions qu'on trouve du plaisir à citer.

« Mari d'une femme aimable, qui nous appelait ses pensionnaires, père d'un enfant charmant qui nous donnait le nom de ses *pigeonniers*, il puisait dans l'amour de la famille tous les bons sentiments qui nous le firent aimer. Haïssant son emploi, mais forcé de s'y tenir, il sut concilier les difficultés de sa position et les devoirs de l'humanité : M. Vaubertrand souffrait pour nous des plaintes du dedans, et pour lui des rebuffades du dehors. En vértié, souvent notre place valut mieux que la sienne.

« Cet honnête homme pensa qu'il devait adoucir autant qu'il serait en son pouvoir, le sort de gens à qui l'on ne pouvait attribuer d'autres crimes que la flexible dénomination de suspects ; et pour commencer il fit arranger plus commodément le local où ils furent confinés. Ces chambres, donnant sur les derrière, étaient des espèces de réduits de cinq pieds

carrés, tout au plus ; en étendant le bras, un homme de taille sommaire touchait facilement au plafond ; deux fenêtres, ornées de six carreaux, qu'on paie quatre sous pièce au vitrier, rubanées au dehors de larges grilles, laissaient à peine pénétrer l'air ; les lieux ainsi disposés devaient recevoir douze personnes ; aussi pouvaient-ils contenir pour unique ameublement douze crèches, accolées ensemble, chaque crèche recevant un mauvais matelas.

« Le premier soin du bienfaisant concierge fut de faire disparaître ces crèches et de les remplacer par des bois de lits ; mais comme ce système prenait plus de place que le précédent, les chambres où pouvaient tenir auparavant douze personnes furent réduites à huit ; ainsi il y eut plus de commodité, mais moins d'espace : et l'espace ! l'espace !... Il suffit d'avoir été huit jours en prison pour comprendre ce qu'est un pied carré de plus ou de moins dans une vie cloîtrée.

« On en était là quand il fallut nous recevoir ; et si la première nuit nous ne couchâmes point crûment sur la paille, nous le dûmes à l'hospitalité généreuse de quelques vétérans des seconds et troisièmes corridors qui s'arrangèrent pour nous faire cette civilité. Nous n'étions point là comme individus isolés, nous étions une corporation littéraire, menant avec elle dans l'exil tout le passé gracieux de la France ; nous représentions, en petit format, tout ce qui charme, tout ce qui unit, tout ce qui rallie ; on honorait aussi en nous une compagnie qui s'était montrée forte, courageuse, unie, dans un temps, où, excepté le courage trivial de mourir, tout courage cessait, où toute mission se brisait, où s'évanouissait toute force. La Comédie-Française en prison sembla une grande et triste apparition : en s'attaquant ainsi à l'art le plus aimable et le plus entraînant, les maîtres de la France semblaient jeter au monde leur mot le plus significatif. A nous se

rattachaient mille souvenirs illustres, avec nous se réveillaient mille idées de gloire, notre incarnation en était le dernier convoi.

« Il fut beau !... Je vois encore la longue file de prisonniers, rangés sur un double rang, chapeaux bas d'abord ; j'entends leur long *vivat*, leurs applaudissements répétés, je *nous* vois passer au milieu de grands, de ministres du roi, de généraux, de magistrats ; je vois même des sans-culottes, vrais croyants, nous saluer de leurs vives acclamations (1).

« Après notre installation provisoire, plusieurs de ces messieurs vinrent nous visiter ; nous nous trouvions en pays de connaissance, et n'y eussions-nous pas été, un accueil bienveillant ne nous pouvait manquer, chaque nouveau captif étant sûr d'être reçu avec un empressement tout aimable, je devrais dire presque tout plein de tendresse : ces âmes déjà résignées, déjà faites aux habitudes des privations et de la douleur, semblaient avoir passé entre elles un accord secret pour s'offrir à l'inexpérience des nouveaux venus et pour fortifier leurs cœurs ; les cachots étaient coquettement présentés, on en vantait certaines commodités, on en déguisait les désagréments, on vous instruisait du caractère des gardiens, on vous offrait toutes les influences, tous les secours : user la première douleur, tempérer l'émotion, tel est le grand secret de tous les consolateurs; mais,en prison, on trouvait cet avantage que les consolateurs de la veille étaient les dévoués, les amis, les frères du lendemain.

« Le lendemain, il fallait bien se raconter ses aven-

(1) Parmi les prisonniers détenus à cette époque aux Madelonnettes, Fleury cite : M. de Boulainvilliers, le général Lanoue, M. de Crosne, M. Angrand d'Alleray, le baron Marguerites, M. Joussereau, M. Lecoulteux de Canteleu, à la famille duquel appartenait le château de Malmaison, M. d'Estournelles, le ministre La Tour du Pin, etc.

tures, l'hospitalité des prisons est exigeante là-dessus : mais une telle exigence est aisée à satisfaire, chacun aime à redire l'histoire des persécutions qu'il éprouve et des luttes qu'il leur oppose. C'était alors un peu toujours la même chose, il est vrai, l'histoire de la force contre la faiblesse, mais c'était aussi quelquefois l'histoire de la force niaise contre la faiblesse rusée : récit de courses en plein champ, apparition de cachettes, de caves, de panneaux mouvants, de souterrains profonds, de déguisements et d'imbroglios employés plus tard dans tous les romans du Directoire, moyens usés, un peu naïfs, mais toujours intéressants quand la vie d'un homme est en jeu, et surtout quand cet homme encore plein d'anxiété, tout au souvenir du péril, presque haletant de l'effroi d'hier, vous raconte avec feu, avec désespoir, ses craintes de l'abîme, dans l'abîme même où il est tombé ; il n'est plus de lieux communs alors, il n'est même pas d'échappatoire surannée qui ne semble aux auditeurs un effort d'imagination rare, un élan de finesse sublime. Notre prison était la plus insalubre de Paris ; elle était la plus pleine et l'air y manquait. Les Madelonnettes avaient cependant un vaste préau ; mais la justice d'alors ne voulut jamais nous en permettre la jouissance ; en vain offrîmes-nous de payer le supplément de gardiens que nécessiterait l'inspection de cette promenade.

« — Patience ! disait le commissaire Marino, vous serez transférés ; votre séjour ici n'est que provisoire, vous irez ailleurs : de vastes prisons, des prisons aérées vous attendent : patience ! Ceci n'est qu'une manière de faire antichambre !

« Qu'on juge de l'antichambre ! quatre corridors de cinquante pas de long. A l'une des extrémités se trouvent des latrines destinées à trois cents détenus, aussi répandent-elles des miasmes insupportables. Quand les jours sont nébuleux, il est impossible de tenir les portes

ouvertes sans courir le risque de tomber en asphyxie ; il est vrai qu'à l'autre bout de ces corridors est placée une petite fenêtre ; mais à peine fournit-elle un courant d'air suffisant pour renouveler l'impureté de l'atmosphère, encore le sieur Marino a-t-il exigé qu'on ne la tînt ouverte que pendant l'inspection. Heureusement cet ordre n'est jamais gardé, et notre bienfaisant concierge, après avoir bien hermétiquement fermé devant le cerbère, vient ouvrir de nouveau dès qu'il a tourné les talons.

« Cependant une autre espèce d'épidémie allait mêler ses ravages à ceux de la petite vérole, et la prison des Madelonnettes menaçait d'en être dévorée, quand, sur nos plaintes réitérées et sur les instances de quelques voix courageuses du dehors, qui osèrent parler pour nous, on permit à notre médecin, le zélé Dupontet, de faire tout ce que lui prescrivaient la science et l'humanité pour la conservation des prisonniers.

Signature de Philippeaux.

« Cet ordre avait une apparence de justice ; mais cette justice était seulement sur le papier. On accordait tout, excepté ce qu'il fallait : l'air, l'espace, des prisonniers moins nombreux, et la promenade ; qui le croirait ? on nous refusa même une infirmerie.

« Mais la science de Dupontet était ingénieuse autant que son cœur était bon. Il ordonna d'ouvrir, à une heure prescrite, en même temps, les portes et les fenêtres, de façon que l'air pénétrait de toutes parts comme dans un crible. Puis, pendant un gros quart d'heure au moins, le vinaigre était jeté à flots sur des pelles rougies : voilà pour les localités.

« En ce qui nous concernait, il nous prescrivit un exercice violent avant le dîner et le souper et le retour

dans nos chambres ensuite. Il avait lui-même réglé cet exercice, bientôt converti en promenade militaire. Nous choisîmes nos officiers supérieurs parmi ceux qui avaient la plus belle voix et ceux qui connaissaient la stratégie : le général Lanoue (1) et Saint-Prix (2) réunirent tous les suffrages, et, sous leur commandement, nous exécutions des marches, des contre-marches et des évolutions dont se serait fait honneur le corps le plus instruit et le mieux discipliné.

« Les exercices du soir offraient du singulier et de l'original

« La galerie faiblementéclairée ne donnant pas assez de jour, plusieurs de nos miliciens tenaient une bougie allumée : nous participions ainsi de la procession et de la marche guerrière. Ces corridors noircis, ces hommes pâles, ces ombres vacillantes, ces feux follets, se croisant, se décroisant, se mettant en ligne, jetant des reflets incertains sur des robes de chambres à ramages, sur des surtouts de piqué blanc, sur des coiffes de nuit, sur des figures qui n'auraient pas ri pour un empire, et d'autant plus comiques à voir que la lumière ainsi portée à la main, venant de bas en haut, semblait barbouiller de bistre tous les points saillants du visage pour ne faire ressortir que le regard, tout ce pêle-mêle d'obscurité et de lumière, de marches et de repos, d'éclats de voix et de silence, aurait été d'un effet à saisir pour un peintre habile. La femme du

(1) Lanoue, un des généraux ayant servi sous Dumouriez et devenu suspect par la trahison de ce dernier. Arrêté après sa défaite à Aldenhoven, il fut traduit à la barre de la Convention, écroué aux Madelonnettes et condamné à mort par le Tribunal Révolutionnaire.

(2) Jean-Amable Foucault, dit Saint-Prix, né à Paris, rue de Grenelle Saint-Honoré, le 9 juin 1758, débuta à la Comédie-Française le 9 novembre 1782, fut reçu sociétaire le 24 mars 1784, prit sa retraite le 1er avril 1818, et mourut le 28 octobre 1834.

concierge venait quelquefois nous voir : elle prétendait que lorsque nous étions lancés, nous lui paraissions dignes du pinceau de Rembrandt ; je pense qu'elle nous flattait un peu, et le rire du petit Vaubertrand m'a fait croire plus d'une fois que nous ressemblions à des grotesques à la manière de Collot, surtout lorsque le bon M. d'Alleray (1), tenant son bougeoir à la main, allait brûler le menton ou le jabot de M. l'ex-lieutenant général de Crosne (2), lequel ne put jamais comprendre ce que c'était que de partir du pied gauche. »

(1) Denis-François Angran d'Alleray, ci-devant lieutenant civil, guillotiné le 9 floréal an II (28 avril 1794).

(2) Louis Thiroux de Crosne, ci-devant conseiller d'Etat et lieutenant général de police, guillotiné le 9 floréal an II (28 avril 1794).





TROISIÈME PARTIE

LETTRES DE GUILLOTINÉS

I

LA DERNIÈRE LETTRE DE MARIE-ANTOINETTE

Le récit de Rosalie Lamorlière, que nous avons rapporté, nous dit qu'à quatre heures et quelques minutes, le jugement contre la Reine fut prononcé par le Tribunal Révolutionnaire. La Reine quitta aussitôt la salle et descendit dans son cachot où elle écrivit la lettre qu'on va lire. L'histoire de cette lettre est curieuse. Elle ne fut pas envoyée à Mme Elisabeth, la sœur de Louis XVI qui, elle aussi, fut guillotinée le 21 floréal an II (10 mai 1794), à qui elle était adressée. Le concierge de la prison la remit à Fouquier-Tinville, l'accusateur public près le Tribunal Révolutionnaire. Celui-ci l'envoya à Robespierre qui

la garda et dans les papiers duquel on la trouva à sa mort. Courtois, le représentant du département de l'Aube à la Convention, qui était chargé de l'inventaire des papiers de Robespierre, prit la lettre et la garda. Elle demeura inconnue jusqu'à la fin de l'Empire. Napoléon tombé, les Bourbons revenus, Courtois qui, pour avoir voté la mort de Louis XVI, était obligé à quitter le territoire français, espéra obtenir sa grâce en livrant ce précieux document. Il ne l'obtint pas, cependant, et la lettre, revenue entre les mains de Louis XVIII, fut lue dans une séance solennelle de la Chambre des députés. Ajoutons que Louis XVIII fit changer en chapelle le cachot de la Reine à la Conciergerie et exhumer du cimetière de la Madeleine, où ils avaient été inhumés, les restes de Louis XVI et de Marie-Antoinette pour les déposer dans les caveaux de la basilique de Saint-Denis.

Cette dernière lettre de Marie-Antoinette figure aujourd'hui au musée des Archives nationales.

***

« Ce 16 8bre, 4 h. 1/2 du matin.

« C'est à vous, ma sœur, que j'écris pour la dernière fois ; je viens d'être condamnée, non pas à une mort honteuse, elle ne l'est que pour les criminels, mais à aller rejoindre votre frère ; comme lui innocente, j'espère montrer la même fermeté que lui dans ces derniers moments. Je suis calme comme on l'est quand la conscience ne reproche rien ; j'ai un profond regret d'abandonner mes pauvres enfants ; vous savez que je n'existois que pour eux, et vous, ma bonne et tendre sœur, vous qui avez par votre amitié tout sacrifié pour être avec nous, dans quelle position je vous laisse ! J'ai appris par le plaidoyer même du procès

que ma fille étoit séparée de vous. Hélas ! la pauvre enfant, je n'ose pas lui écrire, elle ne recevroit pas ma

adieu, ma bonne et tendre sœur;
puisse cette lettre vous arriver! pensez
toujours à moi; je vous embrasse de
tout mon cœur, ainsi que ces pauvres
et chers enfants: mon dieu! qu'il est
déchirant de les quitter pour toujours.
adieu, adieu! je ne vais plus m'occuper
que de mes devoirs spirituels. comme
je ne suis pas libre dans mes actions,
on m'amènera peut-être, un prêtre,
mais je proteste ici. que je ne lui
dirai pas un mot, et que je le traiterai
comme un être absolument étranger.

Marie Antoinette

Fragment de la dernière lettre de Marie-Antoinette.

lettre, je ne sais même pas si celle-ci vous parviendra, recevez pour eux deux ici ma bénédiction. J'espère qu'un jour, lorsqu'ils seront plus grands, ils pourront se réunir avec vous, et jouir en entier de vos tendres soins. Qu'ils pensent tous deux à ce que je n'ai cessé

de leur inspirer ; que les principes et l'exécution exacte de leurs devoirs sont la première base de la vie ; que leur amitié et leur confiance mutuelle, en feront le bonheur ; que ma fille sente qu'à l'âge qu'elle a, elle doit toujours aider son frère par les conseils que son (*ce mot est rayé dans l'original*) l'expérience qu'elle aura de plus que lui et son amitié pourront lui inspirer ; que mon fils à son tour, rende à sa sœur tous les soins, les services, que l'amitié peut inspirer ; qu'ils sentent enfin tous deux que, dans quelque position où ils pourront se trouver, ils ne seront vraiment heureux que par leur union, qu'ils prennent exemple de nous : combien, dans nos malheurs, notre amitié nous a donné de consolations, et dans le bonheur on jouit doublement quand on peut le partager avec un ami ; et où en trouver de plus tendre, de plus cher que dans sa propre famille ? Que mon fils n'oublie jamais les derniers mots de son père que je lui répète expressément : qu'il ne cherche jamais à venger notre mort. J'ai à vous parler d'une chose bien pénible à mon cœur. Je sais combien cet enfant doit vous avoir fait de la peine ; pardonnez-lui, ma chère sœur ; pensez à l'âge qu'il a, et combien il est facile de faire dire à un enfant ce qu'on veut, et même ce qu'il ne comprend pas (1), un jour viendra, j'espère, où il ne sentira que mieux tout le prix de vos bontés et de votre tendresse pour tous deux. Il me reste à vous confier encore mes dernières pensées.

---

(1) On sait qu'Hébert, le rédacteur du *Père Duchesne*, avait accusé la Reine et Mme Elisabeth d'avoir entretenu des rapports incestueux avec celui qui devait être Louis XVII. Il avait même fait signer une déclaration en ce sens à l'enfant. Robespierre blâma vivement cette accusation qui ne fut soulevée qu'incidemment au cours du procès et que le tribunal ne retint pas. (*Note H. F.*)

J'aurais voulu les écrire dès le commencement du procès ; mais outre qu'on ne me laissoit pas écrire, la marche en a été si rapide, que je n'en aurois réellement pas eu le tems. Je meurs dans la religion catholique, apostolique et romaine, dans celle où j'ai été élévée, et que j'ai toujours professée, n'ayant aucune consolation spirituelle à attendre, ne sachant pas s'il existe encore ici des prêtres de cette religion et même le lieu où je suis les exposeroit trop, s'ils y entroient une fois. Je demande sincèrement pardon à Dieu de toutes les fautes que j'ai pu commettre depuis que j'existe. J'espère que, dans sa bonté, il voudra bien recevoir mes derniers vœux, ainsi que ceux que je fais depuis longtemps pour qu'il veuille bien recevoir mon âme dans sa miséricorde et sa bonté. Je demande pardon à tout (*sic*) ceux que je connais, et à vous, ma sœur, en particulier, de toutes les peines que, sans le vouloir, j'aurois pu vous causer. Je pardonne à tous mes ennemis le mal qu'ils m'ont fait. Je dis ici adieu à mes tantes et (*ce dernier mot est rayé*) et à tous mes frères et sœurs. J'avais des amis, l'idée d'en être séparée pour jamais, et leurs peines sont un de mes plus grands regrets que j'emporte en mourant, qu'ils sachent du moins que, jusqu'à mon dernier moment, j'ai pensé à eux. Adieu, ma bonne et tendre sœur ; puisse cette lettre vous arriver ! Pensez toujours à moi, je vous embrasse de tout mon cœur, ainsi que ces pauvres et chers enfants : mon Dieu ! qu'il est déchirant de les quitter pour toujours ! Adieu, adieu ! je ne vais plus m'occuper que de mes devoirs spirituels. Comme je ne suis pas libre dans mes actions, on m'amènera peut-être un prêtre, mais je proteste ici que je ne lui dirai pas un mot, et que je le traiterai comme un être absolument étranger.

MARIE-ANTOINETTE.

2

DERNIÈRE LETTRE DE CAMILLE DESMOULINS A SA FEMME

Le 29 décembre 1790, Camille Desmoulins, fils d'un lieutenant général au bailliage de Guise, avait épousé, à Saint-Sulpice, Anne-Lucile-Philippe-Laridon Duplessis, âgée de vingt ans, fille de Claude-Etienne-Laridon Duplessis, pensionnaire du Roi et premier commis au Contrôle général des Finances, et d'Anne-Françoise-Marie Bordeveix. Le jeune ménage fut des plus unis et des plus heureux. Mais ce paisible bonheur, les événements révolutionnaires le devaient brusquement interrompre. Nous avons déjà dit à la suite de quelles circonstances Camille Desmoulins fut arrêté avec Danton. Quatre jours avant sa mort il adressait à Lucile sa suprême lettre d'adieu (1).

*
* *

« Duodi germinal, 5 heures du matin (1er avril).

« Le sommeil bienfaisant a suspendu mes maux. On est libre quand on dort ; on n'a point le sentiment de sa captivité, le ciel a eu pitié de moi. Il n'y a qu'un moment, je te voyais en songe, je vous embrassais tour à tour ; toi, Horace (2) et Daronne (*Mme Duplessis*), qui était à la maison ; mais notre petit avait perdu un œil par une humeur qui venait se jeter dessus, et la douleur de cet accident m'a réveillé. Je me

(1) Nous suivons le texte donné par M. Jules Claretie dans les *Œuvres de Camille Desmoulins*, tome II, pp. 377 et suivantes, et qui fut collationné sur l'original resté entre les mains de M. Matton qui recueillit la lettre des mains de la belle-mère et de la sœur de Camille Desmoulins.

(2) Son fils.

suis retrouvé dans mon cachot. Il faisait un peu de jour. Ne pouvant plus te voir et entendre tes réponses, car toi et ma mère vous me parliez, je me suis levé au moins pour te parler et t'écrire. Mais, ouvrant mes fenêtres, la pensée de ma solitude, les affreux barreaux, les verrous qui me séparent de toi, ont vaincu toute ma fermeté d'âme. J'ai fondu en larmes, ou plutôt j'ai sangloté en criant dans mon tombeau : Lucile ! Lucile ! O ma chère Lucile, où es-tu ? (*Ici on remarque la trace d'une larme.*) Hier au soir, j'ai eu un pareil moment, et mon cœur s'est également fendu quand j'ai aperçu dans le jardin ta mère. Un mouvement machinal m'a jeté à genoux contre les barreaux ; j'ai joint, comme implorant sa pitié, elle qui gémit, j'en suis bien sûr, dans ton sein. J'ai vu hier sa douleur, (*Ici encore une trace de larme.*) à son mouchoir et à son voile qu'elle a baissé ne pouvant tenir à ce spectacle. Quand vous viendrez, qu'elle s'asseye un peu plus près de toi, afin que je vous voie mieux. Il n'y a pas de danger, à ce qu'il me semble. Ma lunette n'est pas bien bonne, je voudrais que tu m'achetasses de ces lunettes comme j'en avais une paire il y a six mois, non pas d'argent, mais d'acier, qui ont deux branches qui s'attachent à la tête. Tu demanderas du n° 15, le marchand sait ce que cela veut dire. Mais surtout, je t'en conjure, Lolotte, par nos amours éternelles, envoie-moi ton portrait ; que ton peintre ait compassion de moi, qui ne souffre que pour avoir eu trop compassion des autres ; qu'il te donne deux séances par jour. Dans l'horreur de ma prison, ce sera pour moi une fête, un jour d'ivresse et de ravissement, celui où je recevrai ce portrait. En attendant, envoie-moi de tes cheveux, que je les mette contre mon cœur, ma chère Lucile ; me voilà revenu au temps de mes premières amours, où quelqu'un m'intéressait par cela seul qu'il sortait de chez toi. Hier, quand le

citoyen qui t'a porté ma lettre, fut revenu : « Eh bien ! vous l'avez vue, lui dis-je, comme je le disais autrefois à cet abbé Landeville, et je me surprenais à le regarder comme s'il fût resté sur ses habits, sur toute sa personne, quelque chose de ta présence, quelque chose de toi. C'est une âme charitable, puisqu'il t'a remis ma lettre sans retard. Je le verrai à ce qu'il paraît, deux fois par jour, le matin et le soir. Ce messager de nos douleurs me devient aussi cher que l'aurait été le messager de nos plaisirs. J'ai découvert une fente dans mon appartement ; j'ai appliqué mon oreille, j'ai entendu gémir, j'ai hasardé quelques paroles, j'ai entendu la voix d'un malade qui souffrait. Il m'a demandé mon nom, je le lui ai dit : « O mon Dieu ! » s'est-il écrié à ce nom, en retombant sur son lit d'où il s'était levé, et j'ai reconnu distinctement la voix de Fabre d'Eglantine. « Oui, je suis Fabre, m'a-t-il dit, mais toi ici ! la contre-révolution est donc faite ? » Nous n'osons cependant nous parler, de peur que la haine ne nous envie cette faible consolation et que, si on venait à nous entendre, nous ne fussions séparés et resserrés plus étroitement ; car il a une chambre à feu, et la mienne serait assez belle si un cachot pouvait l'être. Mais, chère amie, tu ne t'imagines pas ce que c'est que d'être au secret sans savoir pour quelle raison, sans avoir été interrogé, sans recevoir un seul journal. C'est vivre et être mort tout ensemble, c'est n'exister que pour sentir qu'on est dans un cercueil. On dit que l'innocence est calme, courageuse. Ah ! ma chère Lucile, ma bien-aimée ! Souvent mon innocence est faible comme celle d'un mari, celle d'un père, celle d'un fils ? Si c'était Pitt et Cobourg (1) qui me traitassent si durement, mais

(1) Ministres et représentants des puissances étrangères, alors ennemies de la France. (*Note H. F.*)

mes collègues, mais Robespierre, qui a signé l'ordre de mon cachot ! Mais la République ! après tout ce que j'ai fait pour elle ! C'est là le prix que je reçois de tant de vertus et de sacrifices ! En entrant ici, j'ai vu Hérault-Séchelles, Simon, Fenoux, Chaumette ; ils sont moins malheureux ; aucun n'est au secret. C'est moi qui me suis dévoué depuis cinq ans, à tant de haine et de périls pour la République, moi qui ai conservé ma pauvreté au milieu de la Révolution, moi qui n'ai de pardon à demander qu'à toi seule au monde, ma chère Lolotte, et à qui tu l'as accordé, parce que tu sais que mon cœur, malgré ses faiblesses, n'est pas indigne de toi ; c'est moi que des hommes qui se disaient mes amis, qui se disent républicains, jettent dans un cachot, au secret, comme un conspirateur. Socrate but la ciguë, mais au moins il voyait dans sa prison ses amis et sa femme ! Combien il est plus dur d'être séparé de toi ! Le plus grand criminel serait trop puni s'il était arraché à une Lucile, autrement que par la mort, qui ne fait sentir au moins qu'un moment la douleur d'une telle séparation ; mais un coupable n'aurait point été ton époux, et tu ne m'as aimé que parce que je respirais pour le bonheur de mes concitoyens... On m'appelle... Dans ce moment les commissaires du Tribunal Révolutionnaire viennent de m'interroger. Il ne me fut fait que cette question : si j'avais conspiré contre la République ? Quelle dérision ! et peut-on insulter ainsi au républicanisme le plus pur ? Tu vois le sort qui m'attend. Adieu, ma Lucile, ma chère Lolotte, mon bon loup, dis adieu à mon père. Je vois en moi un exemple de la barbarie et de l'ingratitude des hommes. Mes derniers moments ne te déshonoreront point. Tu vois que ma crainte était fondée, que mes pressentiments furent toujours vrais. J'ai épousé une femme céleste par ses vertus ; j'ai été bon mari, bon fils ; j'aurais été

aussi bon père. J'emporte l'estime et les regrets de tous les vrais républicains, de tous les hommes, la vertu et la liberté. Je meurs à trente-quatre ans; mais c'est un phénomène que j'aie traversé depuis cinq ans tant de précipices de la révolution sans y tomber, et que j'existe encore, et j'appuie ma tête avec calme sur l'oreiller de mes écrits trop nombreux, mais qui respirent tous la même philanthropie, le même désir de rendre mes concitoyens heureux et libres, et que la hache des tyrans ne frappera pas. Je vois bien que la puissance enivre presque tous les hommes, que tous disent comme Denis de Syracuse : « La tyrannie est une belle épitaphe. » Mais, console-toi, veuve désolée ! l'épitaphe de ton pauvre Camille est plus glorieuse : c'est celle des Brutus et des Caton, les tyrannicides. O ma chère Lucile, j'étais né pour faire des vers, pour défendre les malheureux, pour te rendre heureuse, pour composer avec ta mère et mon père un Otaïti. J'avais rêvé une république que tout le monde eût adorée. Je n'ai pu croire que les hommes fussent si féroces et si injustes. Comment penser que quelques plaisanteries dans mes écrits, contre des collègues qui m'avaient provoqué, effaceraient le souvenir de mes services ! Je ne dissimule point que je meurs victime de ces plaisanteries et de mon amitié pour Danton. Je remercie mes assassins de me faire mourir avec lui et Philippeaux ; et puisque mes collègues ont été assez lâches pour nous abandonner et pour prêter l'oreille à des calomnies que je ne connais pas, mais à coup sûr, les plus grossières, je puis dire que nous mourons victimes de notre courage à dénoncer les traîtres et de notre amour pour la vérité. Nous pouvons bien emporter avec nous ce témoignage que nous périssons les derniers des républicains. Pardon, chère amie, ma véritable vie que j'ai perdue du moment qu'on nous a séparés, je m'occupe de ma

mémoire. Je devrais bien plutôt m'occuper de la faire oublier, ma Lucile, mon bon Loulou, ma poule à Cachant (1). Je t'en conjure, ne reste point sur la branche, ne m'appelle point par des cris ; ils me déchireraient au fond du tombeau. Va gratter pour ton petit, vis pour mon Horace, parle-lui de moi. Tu lui diras ce qu'il ne peut pas entendre, que je l'aurais bien aimé. Malgré mon supplice, je crois qu'il y a un Dieu. Mon sang effacera mes fautes, les faiblesses de l'humanité, et ce que j'ai eu de bon, mes vertus, mon amour de la liberté, Dieu le récom-

bonsoir chère maman
une larme s'échappe
de mes yeux elle
est pour toi
je vais m'endormir
dans le calme de
l'innocence
Lucille

Dernière lettre de Lucile Desmoulins
à sa mère.

(1) Cachant est un petit village qui se trouve près de Paris, sur le chemin de Bourg-la-Reine, où Mme Duplessis avait une maison de campagne. Camille et Lucile en allant voir

pensera. Je te reverrai un jour, ô Lucile, ô Annette (1). Sensible comme je l'étais, la mort qui me délivre de la vue de tant de crimes, est-elle un si grand malheur ? Adieu Loulou, adieu ma vie, mon âme, ma divinité sur la terre ! Je te laisse de bons amis, tout ce qu'il y a d'hommes vertueux et sensibles. Adieu, Lucile, ma Lucile, ma chère Lucile ! Adieu, Horace, Annette, Adèle (2) ! Adieu, mon père. Je sens fuir devant moi le rivage de la vie. Je vois encore Lucile, je la vois, ma bien-aimée ! ma Lucile ! Mes mains liées t'embrassent et ma tête séparée repose encore sur toi ses yeux mourants. »

Huit jours après son mari, Lucile montait à son tour sur la sinistre charrette de Sanson. La veille, elle avait envoyé à sa mère ce petit billet, le dernier qu'elle écrivit :

« Bonsoir, chère maman, une larme s'échappe de mes yeux, elle est pour toi.

« Je vais m'endormir dans le calme de l'innocence.

« LUCILE. »

3

DERNIÈRES LETTRES DE MADAME ROLAND

Comme la plupart des condamnés, Mme Roland avait prévu son sort. Aussi se préoccupa-t-elle, bien

Mme Duplessis, avaient souvent remarqué à Cachant une poule qui, inconsolable d'avoir perdu son coq, restait jour et nuit sur la même branche et poussait des cris qui déchiraient l'âme ; elle ne voulait plus prendre de nourriture et demandait la mort. C'est à cette poule que Camille fait ici allusion.

(1) Nom familier que donnait encore Camille à Mme Duplessis.

(2) Sœur de Lucile ; elle ne se maria point et vécut toujours avec sa mère, dont elle fut l'unique consolation après la mort de Camille, de Lucile et de M. Duplessis.

par avance, de faire ses adieux aux êtres aimés qu'elle laissait derrière elle, ainsi qu'en témoigne sa lettre à sa fille, écrite le 18 octobre 1793, vingt et un jours avant son exécution. Aux trois lettres que nous donnons ici, nous ajoutons l'apostrophe fameuse à Buzot « *Et toi que je n'ose nommer !...* » qui a dévoilé la passion de Mme Roland pour le Girondin.

A MA FILLE

18 octobre 1793.

« Je ne sais, ma petite amie, s'il me sera donné de te voir ou de t'écrire encore. *Souviens-toi de ta mère*. Ce peu de mots renferme tout ce que je puis te dire de meilleur. Tu m'as vue heureuse par le soin de remplir mes devoirs et d'être utile à ceux qui souffrent. Il n'y a que cette manière de l'être. Tu m'as vue paisible dans l'infortune et la captivité, parce que je n'avais pas de remords, et que j'avais le souvenir et la joie qui laissent après elles de bonnes actions. Il n'y a que ces moyens non plus de supporter les maux de la vie et les vicissitudes du sort.

« Peut-être, et je l'espère, tu n'es pas réservée à des épreuves semblables aux miennes ; mais il en est d'autres dont tu n'auras pas moins à te défendre. Une vie sévère et occupée est le premier préservatif de tous ces périls, et la nécessité, autant que la sagesse, t'impose la loi de travailler sérieusement.

« Sois digne de tes parents : ils te laissent de grands exemples ; et si tu sais en profiter, tu n'auras pas une inutile existence. Adieu, enfant chérie, toi que j'ai nourrie de mon lait, et que je voudrais pénétrer de tous mes sentiments. Un temps viendra où tu

pourras juger de tout l'effort que je me fais en cet instant pour ne pas m'attendrir à ta douce image. Je te presse sur mon sein.

« Adieu, mon Eudora. »

*
* *

A LA PERSONNE CHARGÉE DU SOIN DE MA FILLE

« Vous devez au malheur, citoyenne, et vous tenez de la confiance un dépôt qui m'est bien cher. Je crois à l'excellence du choix de l'amitié; voilà le fondement de mes espérances sur l'objet des sollicitudes qui rendent pénible ma situation présente. Le courage fait supporter aisément les maux qui nous sont propres, mais le cœur d'une mère est difficile à calmer sur le sort d'un enfant auquel elle se sent arrachée. Si l'infortune imprime un caractère sacré, qu'il préserve ma chère Eudora, je ne dirai pas des peines semblables à celles que j'éprouve, mais de dangers infiniment plus redoutables à mes yeux ! qu'elle conserve son innocence, et qu'elle parvienne à remplir un jour, dans la paix et l'obscurité, le devoir touchant d'épouse et de mère. Elle a besoin de s'y préparer par une vie active et réglée, et de joindre au goût des devoirs de son sexe quelques talents dont l'exercice lui sera peut-être nécessaire ; je sais qu'elle a chez vous des moyens pour cela. Vous avez un fils, et je n'ose pas vous dire que cette idée m'a troublée ; mais vous avez aussi une fille, et je me suis sentie rassurée. C'est assez dire, à une âme sensible, à une mère et à une

personne telle que je vous suppose. Mon état produit de fortes affections, il ne comporte pas de longues expressions. Recevez mes vœux et la reconnaissance.

« LA MÈRE D'EUDORA (1). »



Le Girondin Buzot.

« Et toi que je n'ose nommer ! Toi que l'on connaîtra mieux un jour, en plaignant nos communs

(1) Un ami de Mme Roland, le naturaliste Bosc, avait caché Eudora à la pension de Mme Godefroid. C'est à cette dernière que cette lettre est adressée. Plus tard, Eudora épousa Champlâtreux, le fils d'un autre ami des Roland, et mourut obscurément, nous l'avons dit, en 1858. (*Note H. F.*)

malheurs ; toi que la plus terrible des passions n'empêcha pas de respecter les barrières de la vertu, t'affligeras-tu de me voir te précéder aux lieux où nous pourrons nous aimer sans crime, où rien ne nous empêchera d'être unis ? (1) Là se taisent les préjugés funestes, les exclusions arbitraires, les passions haineuses et toutes les espèces de tyrannie. Je vais t'y attendre et m'y reposer : reste encore ici-bas, s'il est un asile ouvert à l'honnêteté ; demeure pour accuser l'injustice qui t'a proscrit. Mais si l'infortune opiniâtre attache à tes pas quelque ennemi, ne souffre point qu'une main mercenaire se lève sur toi, meurs libre comme tu sus vivre, et que ce généreux courage qui fait ma justification l'achève par ton dernier acte.

« Adieu... Non, c'est de toi seul que je ne me sépare point ; quitter la terre, c'est nous rapprocher. »



A MA BONNE FLEURY

« Ma chère bonne, toi dont la fidélité, les services et l'attachement m'ont été chers depuis treize années, reçois mes embrassements et mes adieux.

« Conserve le souvenir de ce que je fus. Il te consolera de ce que j'éprouve ; les gens de bien passent à la gloire quand ils descendent dans le tombeau. Mes douleurs vont finir ; calme les tiennes et songe à la paix dont je vais jouir, sans que personne puisse désormais la troubler. Dis à mon Agathe (2) que

(1) Ce passage fut écrit au moment où la prisonnière méditait de se suicider en refusant toute nourriture, projet auquel elle renonça peu d'heures après.

(2) La nourrice de Mme Roland.

j'emporte avec moi la douceur d'être chérie par elle depuis mon enfance, et le regret de ne pouvoir lui témoigner mon attachement. J'aurais voulu t'être utile, du moins que je ne t'afflige pas.

« Adieu, ma pauvre bonne, adieu. »

4

LETTRE D'ADIEU DE FOUQUIER-TINVILLE

Dès l'institution du Tribunal Révolutionnaire, Fouquier-Tinville fut l'accusateur public choisi pour requérir contre les accusés l'application de la loi. Cette loi demandait souvent, presque toujours, la mort. C'est pourquoi Fouquier-Tinville paraît, aux yeux de la postérité, un *buveur de sang*. Mais ce buveur de sang avait au moins les plus tendres sentiments. On en jugera par la lettre d'adieu qu'il écrivit, anticipativement, lui aussi, à sa femme. Quand Robespierre fut tombé, les vainqueurs se mirent à traquer les jacobins, ce qu'ils appelaient la « queue de Robespierre ». La Convention décréta Fouquier-Tinville d'accusation ; il se constitua volontairement prisonnier et fut condamné à mort par le Tribunal Révolutionnaire le 17 floréal. Il fut exécuté le 18 (1).

La lettre que nous publions fut adressée à sa seconde femme (la première étant morte le 23 avril 1782), Jeanne-Henriette d'Aucourt, avec laquelle il s'était marié en octobre 1782, et dont il eut deux jumeaux :

(1) Voir dans notre volume *Anecdotes secrètes de la Terreur*, le chapitre IV, *La Dernière nuit de Fouquier-Tinville*, où nous avons donné le texte d'un billet inconnu de l'accusateur public prisonnier à sa femme.

un fils décédé en 1795, une fille morte en 1812. Mme Fouquier survécut assez longtemps à son mari, puisqu'elle ne mourut que le 17 novembre 1827.



« *De la maison d'arrêt du Plessis, dite l'Egalité, le vingt-deux brumaire de l'an III de la République une et indivisible.*

« Quoique non interrogé, je dois m'attendre, ma bonne amie, à être bientôt mis en jugement ; dans un temps différent, fort de mon innocence, je n'aurais nullement à redouter l'approche de ce jugement ; mais, dans les circonstances fâcheuses où nous nous trouvons, et après les horribles diatribes, les calomnies et les vociférations de tout genre qui se sont accumulées sur ma tête depuis ma détention, il est inutile de se livrer à l'illusion. Toutes ces effroyables vociférations et odieuses qualifications d'exécrable, de conspirateur, et de tigre altéré de sang, sans être étayées d'aucuns faits, sont le prélude de mon jugement. C'est une tactique de la part de cette faction liberticide pour me perdre avec plus de certitude.

« Ainsi je m'attends à être sacrifié à l'opinion publique, soulevée et excitée contre moi par toutes sortes de moyens, et non à être jugé. C'est un parti pris, que je calcule depuis longtemps et que je t'ai toujours voulu taire pour t'épargner, le plus tard possible, le coup que cet événement peut te porter. Je mourrai donc pour avoir servi mon pays avec trop de zèle et d'activité et m'être conformé au vœu du gouvernement, les mains et le cœur purs.

« Mais, ma bonne amie, que vas-tu devenir, toi et mes pauvres enfants ? Vous allez être livrés aux



L'accusateur public : Fouquier-Tinville

Fouquier-Tinville.

horreurs de la plus affreuse misère ; ce sera au moins la preuve parlante que j'ai servi mon pays avec le désintéressement d'un vrai républicain ; enfin, que

deviendrez-vous les uns et les autres ? Voilà les sinistres idées qui m'accablent et me tourmentent jour et nuit ! J'étais donc né pour le malheur ; quelle affreuse idée ! Mourir comme un conspirateur, moi qui n'ai cessé de leur faire la guerre. Voilà donc la récompense de mon zèle patriotique. A travers tous ces événements funestes, il me reste encore un rayon de satisfaction ou plutôt de consolation, c'est de savoir que tu as la conviction de mon innocence, du moins cette conviction me donne l'espoir que tu ne manqueras pas de répéter à nos enfants que leur père est mort malheureux, mais innocent, qu'il a toujours eu ta confiance et ton estime ; je te recommande de ne pas t'abandonner au chagrin et de ménager ta santé pour toi et nos pauvres enfants. Oublie les petits différends que nous pouvons avoir eu ; ils ont été l'effet de vivacité, mon cœur n'y a été pour rien et il n'a jamais cessé de t'être attaché, sois-en bien persuadée, comme je sais que le tien n'a jamais cessé de m'être attaché. Hélas ! ma bonne amie, qui aurait jamais dit que j'aurais une pareille fin, moi qui n'ai jamais connu l'intrigue et n'ai jamais été tourmenté de la soif des richesses.

« Il est dur, ma bonne amie, de t'entretenir d'idées aussi sinistres. J'ai beaucoup balancé, mais considérant qu'une fois en jugement, il ne me serait pas possible de le faire, je me suis déterminé à te transmettre mes derniers sentiments pour toi et mes remerciements de toutes les peines que tu t'es données depuis ma détention : je te réitère à ne point te laisser gagner par le chagrin et je t'engage à ne point rejeter les occasions qui pourraient te procurer un sort plus heureux ; les larmes aux yeux et le cœur serré, je te dis adieu pour la dernière fois, à ta tante et à mes pauvres enfants, je vous embrasse mille fois : hélas ! quelle douce satisfaction n'éprouverais-je pas de

pouvoir te revoir et de te presser dans mes bras ? Mais, ma bonne amie, c'en est fait, il n'y faut plus penser ! Adieu, mille fois adieu, et au peu d'amis qui nous sont restés et surtout à la bonne par excellence, embrasse bien nos enfants et ta tante pour moi; sers de mère à mes enfants (1) que j'exhorte à la sagesse et à t'écouter ; adieu, adieu.

« Ton fidèle ami.

« Le seul gage de mon amitié qui soit en mon pouvoir, c'est un peu de cheveux que je te prie de conserver. »

5

LES DERNIERS VERS D'ANDRÉ CHÉNIER

Le poète André Chénier naquit à Constantinople, en 1763, d'un père français et d'une mère grecque. Tandis que son frère Marie-Joseph, l'auteur du *Chant du Départ*, devenait membre de la Convention et un ardent révolutionnaire, André collaborait à des journaux royalistes où ses articles étaient d'une rare violence, notamment dans le *Journal de Paris*. Le hasard d'une visite domiciliaire le fit arrêter à Passy. Il fut écroué à la prison de Saint-Lazare où les démarches de son frère et les sollicitations de son père empêchèrent qu'il fût oublié. Le 7 thermidor an II (25 juillet 1794) la charrette vint le prendre au moment où il composait le poème, demeuré inachevé, que

(1) Allusion aux enfants de son premier mariage.

nous donnons ici. Le même jour il était guillotiné à la barrière du Trône, et son cadavre jeté à la fosse commune de Picpus, où il repose aujourd'hui encore.



Comme un dernier rayon, comme un dernier zéphyre
Anime la fin d'un beau jour,
Au pied de l'échafaud j'essaye encor ma lyre.
Peut-être est-ce bientôt mon tour ;
Peut-être avant que l'heure en cercle promenée
Ait posé sur l'émail brillant,
Dans les soixante pas où sa route est bornée,
Son pied sonore et vigilant,
Le sommeil du tombeau pressera ma paupière !
Avant que de ses deux moitiés
Ce vers que je commence ait atteint la dernière,
Peut-être en ces murs effrayés
Le messager de mort, noir recruteur des ombres,
Escorté d'infâmes soldats,
Remplira de mon nom ces longs corridors sombres... (1)

6

DERNIÈRE LETTRE DE ROUCHER A SA FEMME

André Chénier eut, à Saint-Lazare, un compagnon de geôle poète. C'était Roucher, né à Montpellier le 22 février 1745. Arrêté comme suspect, on lui avait accordé la faveur de conserver auprès de lui en prison son fils Emile, de qui il complétait l'instruction, passant ainsi les longues heures de la captivité qu'il partageait entre ces soins et sa correspondance avec

(1) *Poésies d'André Chénier,* précédées d'une notice par M. de Latouche, p. 276.

sa femme, plus tard publiée par son gendre, M. Guillois (1). Extrait de Saint-Lazare en même temps qu'André Chénier, transféré à la Concieregrie, traduit au tribunal, la rapidité des événements l'enveloppa dans son tourbillon au point qu'il ne put écrire ses adieux à sa femme. Nous donnons donc la dernière lettre qu'on possède de lui.



Ce 21 *messidor an* 2, *à onze heures du matin.*

« Et moi aussi, ma bonne amie, je remarque tous les pas du temps. Voilà le onzième mois commencé depuis neuf ou dix heures. Ne te décourage pas ; nous aurons lieu, l'un et l'autre, de faire encore mémoire de cette triste date. Patience ! La liberté est un fruit qui, comme tous les autres, veut du temps pour mûrir. A la vérité, comme je suis en serre chaude, il semble que le temps de la récolte devrait arriver plus vite, mais malheureusement rien n'est hâtif. Il faut donc attendre ; ainsi fais-je. Imite-moi.

« Emile a eu toutes les peines du monde à endosser la jaquette de fille que tu lui as envoyée, en attendant que le tailleur ait raccommodé tous ses habits. Il se croit désexualisé. Il se promenait, hier matin, dans la cour, le front baissé et d'un air honteux, à côté de Chabroud qu'il tenait par le pan de sa redingote.

---

(1) *Consolation de ma captivité, ou correspondance de Roucher mort victime de la tyrannie décemvirale, le 7 thermidor an II, de la République Française,* et publiée par M. F. G......s.

Tous les passants lui disaient : *Bonjour, mademoiselle Ninette !* Et lui disait au *wise-man* : Tout le monde m'insulte. »



A la Conciergerie, Roucher fit faire son portrait par le peintre Leroy, élève de Suvée, et l'envoyant à sa femme et à ses enfants, y inscrivit ce quatrain :

> Ne vous étonnez pas, objets sacrés et doux,
> Si quelqu'air de tristesse obscurcit mon visage ;
> Quand un savant crayon dessinait cette image,
> J'attendais l'échafaud et je pensais à vous.

Ce furent ses derniers vers. Quelques minutes plus tard, il montait avec André Chénier dans la charrette du bourreau.

7

LETTRE D'ADIEU DU GÉNÉRAL BEAUHARNAIS A JOSÉPHINE

Alexandre de Beauharnais, que Joséphine avait épousé en premières noces, fut, en 1793, général en chef de l'armée du Rhin et un instant désigné pour devenir ministre de la Guerre. Les nobles ayant été, par un décret de la Convention, forcés de quitter l'armée, il donna sa démission et se retira à la Ferté-Imbaut. C'est là qu'on vint l'arrêter sous l'accusation d'avoir perdu Mayence à cause d'une immobilité de trois jours ordonnée à son armée. Il fut transféré aux Carmes le 12 ventôse, par ordre du Comité de Sûreté générale, et condamné à mort le 5 thermidor an II (23 juillet 1794). La veille, il adressait à sa femme ses adieux.

« *Le 4 thermidor l'an IIe de la République une et indivisible.*

« Toutes les apparences de l'espèce d'interrogatoire qu'on a fait subir aujourd'hui à un assez grand nombre de détenus, sont que je suis victime des scélérates calomnies de plusieurs aristocrates, soi-disant patriotes, de cette maison. La présomption que cette infernale machination me suivra jusqu'au Tribunal Révolutionnaire, ne me laisse aucun espoir de te revoir, mon amie, ni d'embrasser mes chers enfants (1). Je ne te parlerai point de mes regrets ; ma tendre affection pour eux, l'attachement fraternel qui me lie à toi ne peuvent te laisser aucun doute sur le sentiment avec lequel je quitterai la vie sous ces rapports. Je regrette également de me séparer d'une patrie que j'aime, pour laquelle j'aurais voulu donner mille fois ma vie, et que non seulement je ne pourrai plus servir, mais qui me verra échapper de son sein en me supposant un mauvais citoyen. Cette idée déchirante ne me permet de ne te point recommander ma mémoire ; travaille à la réhabiliter, en prouvant qu'une vie entière consacrée à servir son pays et faire triompher la liberté et l'égalité, doit aux yeux du peuple repousser d'odieux calomniateurs, pris surtout dans la classe des gens suspects. Ce travail doit être ajourné, car dans les orages révolutionnaires un grand peuple qui combat pour pulvériser ses fers doit s'environner d'une juste méfiance et plus craindre d'oublier un coupable que de frapper un innocent. Je mourrai avec ce calme qui permet cependant de s'attendrir pour des plus chères affections, mais

(1) Eugène de Beauharnais, devenu vice-roi d'Italie ; Hortense, devenue reine de Hollande, mère de Napoléon III.

avec ce courage qui caractérise un homme libre, une conscience pure et une âme honnête, dont les vœux les plus ardents sont pour la prospérité de la République. Adieu, mon amie, console-toi par mes enfants, console-les en les éclairant, et surtout en leur apprenant que c'est à force de vertus et de civisme qu'ils doivent effacer le souvenir de mon supplice et rappeler mes services et mes titres à la reconnaissance nationale. Adieu, tu sais ceux que j'aime, sois leur consolateur et prolonge par tes soins ma vie dans leur cœur.

« Adieu, je te presse, ainsi que mes chers enfants, pour la dernière fois de ma vie contre mon sein.

« ALEXANDRE BEAUHARNAIS. »

8

DERNIERS BILLETS DE CHARLOTTE CORDAY

Le 9 juillet 1793, Marie-Anne-Charlotte Corday, fille d'un pauvre petit gentilhomme de province, quittait Caen où elle habitait avec une tante. Elle avait assuré que, fuyant les dangers de la Révolution, elle se réfugiait en Angleterre. En réalité, elle gagnait Paris. Elle y arriva le 11, se logea à l'hôtel de la Providence tenu par Mme Grolle, rue des Vieux-Augustins, 19, acheta le 13, au matin, un couteau de quarante sous, et, le soir même, tua Jean-Paul Marat, député de Paris à la Convention nationale, rédacteur du journal l'*Ami du Peuple*. Le 17, elle comparaissait devant le Tribunal Révolutionnaire et était guillotinée le même soir. Les trois billets que nous publions sont les derniers qu'elle ait écrits. Le premier est adressé au Comité de Sûreté générale pour demander l'auto-

risation de laisser faire son portrait ; le second fut écrit pour son père et le troisième pour flétrir un avocat qu'elle avait prié de la défendre devant le tribunal : Doulcet de Pontécoulant qui, de conventionnel en 1792, devint préfet en 1800, sénateur en 1805, pair de France en 1814, impérialiste et royaliste, pour mourir le 3 avril 1853. Le reproche de Charlotte Corday à son égard était injustifié : quand elle lui écrivit, il était absent, et la lettre de l'assassin de Marat ne lui parvint pas.

On sait que Charlotte Corday, partisan des idées girondines, considérait Marat comme la cause principale des malheurs publics. Nous conservons à ses trois derniers billets leur orthographe originale.

*
* *

Du 15 *Juillet* 1793, II *de la république.*

Aux citoyens composant le Comité de Sûreté générale :

« Puisque j'ai encore quelques instants à vivre, pourais-je espérer, citoyens, que vous me permettrés de me faire peindre, je voudrais laisser cette marque de mon souvenir à mes amis, d'ailleurs comme on chérit l'image des bons citoyens, la curiosité fait quelquefois rechercher ceux des grands criminels, ce qui sert à perpétuer l'horreur de leurs crimes. Si vous daignés faire attention à ma demande, je vous prie de m'envoyer demain un peintre en mignature, je vous renouvelle celle de me laisser dormir seule (1), croyés je vous prie à toute ma Reconnaissance.

« MARIE CORDAY. »

(1) On avait dans sa cellule placé un gendarme pour la surveiller jour et nuit.

On accéda à la demande de l'accusée et ce fut le peintre Hauër qui fit son portrait. Cette toile figure aujourd'hui au musée de Versailles.

« J'entends sans cesse crier dans la rue l'arrestation de Fauchet (1), mon complice, je ne l'ai jamais vu que par la fenêtre, et il y a plus de deux ans, je ne l'aime ny ne l'estime, je lui ai toujours cru une imagination exaltée et nulle fermeté de caractère ; c'est l'homme au monde à qui j'aurais le moins volontiers confié un projet, si cette déclaration peut lui servir, j'en certifie la vérité.

« CORDAY. »

***

La lettre que voici est exposée au musée des Archives nationales :

A M. de Corday d'Armont, rue du Bègle.

à Argentan.

« Pardonnés moi mon cher papa d'avoir disposé de mon Existance sans votre permission, Jai vengé bien d'innocentes victimes, jai prevenu bien d'autres désastres, le peuple un jour désabusé se réjouira d'être délivré d'un tyrran. Si jai cherché à vous persuadé

(1) Claude Fauchet, évêque du Calvados, venait d'être arrêté comme soupçonné de complicité avec Charlotte Corday. Il était membre de la Convention nationale où il vota la réclusion dans le procès de Louis XVI. Enveloppé dans la proscription des Grondins, il comparut avec eux devant le tribunal et fut guillotiné le 31 octobre 1793.

que je passais en Angleterre, cesque jesperais garder lincognito mais jen ai reconnu limpossibilité. Jespère que vous ne serés point tourmenté en tous cas je



Charlotte Corday.

crois que vous auriés des defenseurs à Caën, j'ai pris pour défenseur Gustave Doulcet un tel attentat ne permet nulle défense cest pour la forme, adieu mon Cher Papa je vous prie de moublier, ou plutot de

vous réjouir de mon sort la cause en est belle. Jembrasse ma sœur que jaime de tout mon cœur ainsi que tous mes parens, n'oubliés pas ce vers de Corneille :

« Le crime fait la honte et non pas l'échafaud.

« Cest demain à huit heures que l'on me juge, ce 16 juillet. »

***

« Le citoyen Doulcet de Pontecoulant est un lache davoir refusé de me défendre lorsque la chose était si facile. Celui qui l'a fait s'en est acquitté avec toute la dignité possible, je lui en conserve ma reconnaissance jusqu'au dernier moment (1). »

9

DERNIÈRE LETTRE DE L'HOMME QUI A TROUVÉ LA DIRECTION DES BALLONS

Le condamné dont la lettre suit est inconnu, dédaigné par l'histoire, oublié par la postérité. Il se flattait cependant de laisser un nom moins obscur : il avait trouvé la direction des ballons; c'est du moins ce qu'il affirmait dans sa suprême lettre à Fouquier-Tinville. C'est là ce qui nous a incité à sauver le nom

(1) Elle fut défendue par l'avocat Chauveau-Lagarde que le président du Tribunal Révolutionnaire nomma d'office. Ce fut Chauveau-Lagarde aussi qui, quelques mois plus tard, devait défendre Marie-Antoinette. (*Note H. F.*)

de Claudin-Valentin Millin-Labrosse, ancien capitaine, de l'oubli, et c'est à titre de curiosité que nous publions ce billet inédit tiré des Archives nationales (série W, carton 134, pièce 161). Si le condamné s'y montre résigné, il n'en est point de même de l'inventeur. Qu'on en juge :

*
* *

« *Au citoyen Fouquier*
accusateur public près le tribunal
révolutionnaire, en son cabinet.

« *Conciergerie, salle de la mort, 24 pluviôse l'an 2 de la République une et indivisible.*

« Citoyen accusateur,

« Quoiqu'imprudent, quoiqu'aïant tenu des propos et même écrit des lettres que j'eusse mieux fait de retenir, je ne m'attendois pas cependant à être traité aussi rigoureusement que je l'ai été par votre tribunal, section de l'égalité (1). Je n'en dis rien, mais je vous observe que je laisse après moi le modèle en carton d'un aérostat tout nouveau et qui doit avoir l'avantage de la direction. Je désirerois donner au Comité révolutionnaire de ma section, ou du moins à deux de ses membres, l'*explication de la théorie d'après laquelle il est construit.* Je l'offrirois ensuite à ma section, s'il en paroissoit digne. Moins de deux heures suffiroient pour

(1) Le Tribunal Révolutionnaire était partagé en deux sections. La première siégeait dans la salle de la Liberté, la seconde dans la salle de l'Egalité. La première de ces salles forme aujourd'hui la 1re chambre du Tribunal civil de la Seine ; la seconde fut incendiée sous la Commune. (*Note H. F.*)

cela, et je n'en mourrois pas moins dans les 24 heures comme il est ordonné. Voilà, citoïen accusateur, ce que je prends la liberté de vous proposer. Faites passer ce billet au Comité de Salut Public, si vous le croiez nécessaire, et prenés son authorisation. Je suis résigné, je mourrai résigné, je ne cherche point à prolonger inutilement ma vie, mais j'avoue que je songe encore à ce qui peut faire qu'on se souvienne de moi, quand le tems de la colère sera passé.

« Je vous salue respectueusement. Il n'y a plus, hélas ! de fraternité.

« MILLIN-LABROSSE.

« *P.-S.*— Le citoyen Harny connoit mon aérostat, et je m'en rapporte à sa conscience quoiqu'il ait à se plaindre de moi. Je n'ai pas d'autre papier (1). »

*
* *

Fouquier-Tinville souscrivit-il à la demande de l'inventeur ? On ne sait.

Et pourtant, pourtant si ce guillotiné de 93 avait trouvé la solution du problème non encore résolu aujourd'hui ?

10

DERNIÈRE LETTRE DE LA PRINCESSE DE MONACO

Parmi toutes ces lettres sur lesquelles s'étend, oblique et noire, l'ombre de la mort, il n'en est point

(1) La lettre du condamné est écrite sur un mauvais petit bout de papier, portant les traces d'une autre écriture, mi-effacée.

de plus poignante que celle de la princesse de Monaco condamnée à mort le 8 thermidor. Pour gagner un jour — on va voir pourquoi, — elle se déclara enceinte, ce qui entraînait un sursis, au cas où la déclaration était réelle. On transféra la princesse à la prison de l'Evêché et c'est de là qu'elle adressa à Fouquier-Tinville, accusateur public du Tribunal Révolutionnaire, les deux billets suivants :

« Citoyen,

« Je vous préviens que je ne suis pas grosse. Je voulais vous le dire ; n'espérant plus que vous veniez, je vous le mande. Je n'ai point sali ma bouche de ce mensonge dans la crainte de la mort ni pour l'éviter, mais pour me donner un jour de plus, afin de couper moi-même mes cheveux, et de ne pas les donner par la main du bourreau. C'est le seul legs que je puisse laisser à mes enfants ; au moins faut-il qu'il soit pur.

« CHOISEUL-STAINVILLE-JOSÈPHE GRIMALDI-MONACO, *princesse étrangère, et mourant de l'injustice des juges français.* »

La princesse s'était coupé les cheveux avec un morceau de verre, et les ayant enveloppés dans une lettre pour ses enfants, elle adressait le paquet à Fouquier-Tinville avec ce second billet, — le dernier qu'elle écrivit :

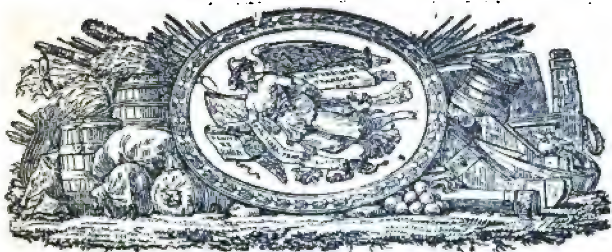
« Citoyen,

« Je vous demande au nom de l'humanité de faire remettre ce paquet à mes enfants : vous m'avez eu l'air humain, et, en vous voyant, j'ai eu regret que vous ne fussiez pas mon juge ; je ne vous chargerais

peut-être pas de ma dernière volonté si vous l'eussiez été. Ayez égard à la demande d'une mère malheureuse qui périt à l'âge du bonheur, et qui laisse des enfants privés de leur seule ressource ; qu'au moins ils reçoivent ce dernier témoignage de ma tendresse, et je vous aurai encore de la reconnaissance (1). »

(1) Emile Campardon, *Le Tribunal Révolutionnaire de Paris*; Paris, 1866, tome I, p. 411.





APPENDICES

LA RÉVOLUTION CONTRE LA REINE

Quoique ne se rattachant pas directement au sujet qui nous retient, les pièces que l'on va lire ne seront pas sans intéresser le curieux des à-côtés du grand drame révolutionnaire. En groupant ici des pamphlets contre la Reine, dont nous avons par ailleurs rapporté les dernières heures, nous pensons donner une indication précise du formidable mouvement qui se leva en France contre elle, et, insensiblement, mais inflexiblement la poussa à l'échafaud. De tout cela, les trois pamphlets que voici sont caractéristiques. La *Dispute* date des premiers jours de la captivité de Marie-Antoinette ; le second parut peu avant son jugement par le Tribunal Révolutionnaire, et le troisième est du lendemain même de sa mort. Grâce à l'obligeance de M. Otto Friedrichs, l'historien bien connu de la question Louis XVII-Naundorff, nous pouvons donner ici ces trois pamphlets dans leur texte in extenso. Nous nous devons de lui en exprimer toute notre gratitude.

I

Quoique ne portant aucune indication, il est facile de donner une date au pamphlet qui suit. Le traiteur qui vient réclamer sa facture à la Reine, parle de cinquante et un jours de nourriture à partir du 24 août, c'est-à-dire du lendemain de l'entrée de la famille royale au Temple. C'est donc des premiers jours d'octobre 1792, que date ce libelle. Il a 8 pages format in-8°.



GRANDE DISPUTE ENTRE MARIE-ANTOINETTE ET SES FOURNISSEURS

TRAITEURS, TAILLEURS, MARCHANDES DE MODES, &C. &C. &C. SE VOYANT FORCEE A LES PAYER, ET LA NATION NE VOULANT PLUS LUI FOURNIR DES FONDS.

LE TRAITEUR

Madame, je vous présente le bon jour, en même tems je vous prierai de vouloir bien jetter un coup d'œil sur le bordereau de vos dépenses qui sont de mon ressort.

MARIE-ANTOINETTE

Ah ! c'est vous, mon cher monsieur Le Page ! en vérité je suis on ne peut pas plus satisfaite de vous voir ; comment se porte madame Le Page, toute la

chère famille? Envoyez-moi donc votre petite Suzette, je lui veux beaucoup de bien, elle est charmante, cette enfant.

LE TRAITEUR

Je vous rend grâce, madame, s'il vous plaisoit de voir sur votre livre ce que j'ai eu l'honneur de vous fournir depuis que vous êtes ici, j'ai étonnemment besoin d'argent, madame, étonnemment besoin.

MARIE-ANTOINETTE

Je sais, mon cher monsieur Lepage, je sais que ce maudit argent est d'une difficulté à trouver, mais d'une difficulté inconcevable, étrange, horrible, affreuse, atroce ! C'est en vérité une bien grande folie aux hommes d'attacher tant d'intérêt à un peu de boue jaune ou blanche ; dites-moi donc, mais mon bon ami, monsieur Lepage, vous avez une figure charmante, vous avez la fraîcheur d'une rose. C'est joli, très joli.

LE TRAITEUR

Madame, en vérité, je suis confus ; si madame vouloit bien penser une minute à l'objet qui me conduit ici, elle m'obligeroit humblement.

MARIE-ANTOINETTE

Moi ! j'y pense toujours, mon cher monsieur, à propos... Que me direz-vous de nouveau, car nous sommes claquemurés ! ah les vilaines gens ! mon dieu ! les vilaines gens.

LE TRAITEUR

Madame, je vous dirai que tout est hors de prix à la halle, à la vallée, à la boucherie, qu'à peine

peut-on avoir ce que l'on veut avec son argent ou ses assignats, et que je ne sais plus de quel côté me retourner.

MARIE-ANTOINETTE

Je le crois bien mon cher, j'en suis persuadée, très persuadée, mais que voulez-vous, il faut patienter.. Oui, il faut patienter, autrement... l'on perdroit... l'on perdroit... patience.

LE TRAITEUR

Madame, voilà le bordereau... C'est depuis le 14 août, l'an premier de l'égalité. *Mêmoire des provisions de la bouche de leurs ci-devant Majestés... Monsieur et Madame Bourbon...*

MARIE-ANTOINE (*sic*), (*l'interrompant*)

Y pensez-vous, monsieur Lepage, est-ce que j'ai l'air d'un ci-devant ou d'un ci-derrière ? Qu'est-ce que c'est que cela ? On met tout uniment, mémoire des provisions de bouche de Leurs Majestés...

LE TRAITEUR

Madame, vous me permettrez de vous observer...

MARIE-ANTOINETTE

Je sais ce que pous m'allez dire avant que vous ne me parliez... Voyons votre bordereau... Lisez vous-même... Assurez-vous, mon cher, assurez-vous, point de cérémonie, puisque la nation a décrété l'égalité, nous ne sommes pourtant point camarades ; mais c'est tout de même. Voyons, lisez...

LE TRAITEUR

Du 14 août, entrée de fricassées de poulets à la cuiller; bouilli pour quatre; sauce piquante; anguille à la tartare; pâté au jus; compote de pigeons, ci. . . . . 64 l.

MARIE-ANTOINETTE

Bon, ci . . . . 64 l.
Je ne regarde pas aux prix, il faut que tout le monde vive.

LE TRAITEUR

Du 15, même service, avec augmentation de deux chapons au gros sel, trois rôtis; quarante bouteilles de vin pour M. Bourbon.

D'une part.	64 l.
D'autre part.	80
Pour l'extraordinaire 36 liv. ci	36
Total de ce jour	180

ANTOINETTE

Bon, c'est cela, oui, 180 liv. Ensuite ?

LE TRAITEUR

Nous avons ensuite trente-cinq tasses de chocolat, six caraffes de crème des barbades, mais ce sera porté dans un autre mémoire.

ANTOINETTE

Oui, portez cela sur l'autre mémoire, cela ne dérangera rien.

LE TRAITEUR

Madame voit bien que je ne cherche point à gagner sur elle, je vais à la plus grande économie, jusqu'à cejourd'huy, la dépense l'un dans l'autre est la même ; ainsi, madame, nous n'avons qu'à multiplier 180 liv. par cinquante-un, cela nous fait... 9.180 liv.

MARIE-ANTOINETTE

Oui, neuf mille cent quatre-vingt livres. Il faudroit encore nous fournir jusqu'à concurrence de dix mille francs, pour faire un compte rond, car vous entendez bien que cela ne fait pas un bon effet.

LE TRAITEUR

Je ne demande pas mieux de plaire à madame, mais... c'est que...

MARIE-ANTOINETTE

C'est que ?...

LE TRAITEUR

C'est que mes moyens ne me permettent pas d'avancer la moindre chose, je n'ai pas un sol.

ANTOINETTE

Mais on emprunte, mon cher ; comment ! un homme comme vous n'a-t-il pas de crédit ? J'ai bien là un bon de dix mille livres sur la caisse de l'extraordinaire...

LE TRAITEUR

Hé ! madame, le bon ne vous serviroit maintenant qu'à envelopper vos aiguilles !

ANTOINETTE

Que voulez-vous dire ?

LE TRAITEUR

Que l'on ne paye plus vos dettes à la caisse de l'extraordinaire, madame, et qu'ainsi votre bon ne peut m'être d'aucune utilité.

ANTOINETTE

En ce cas, arrangez-vous, je n'ai pas d'autre argent à vous donner.

LE TRAITEUR

Madame, cela n'est pas droit de votre part ; j'ai avancé le mien au vis-à-vis de vous, il faut bien qu'il rentre.

ANTOINETTE

Si j'ai avancé le mien, vous avez avancé le vôtre, je le sais, mais avec quoi voulez-vous que je vous paye ?

LE TRAITEUR

Ma foi, madame, quand on n'a pas de quoi payer son monde, on ne s'en sert pas.

ANTOINETTE

Ne criez pas si fort, monsieur, vous me cassez la tête... D'ailleurs, est-ce ainsi que l'on parle à une reine ?

LE TRAITEUR

Morbleu, madame, une Reine comme vous ne vaut pas la dernière fille du coin de la rue. Du moins, si elle prend pour dix sols de marchandise, elle paye, et puis, c'est qu'on proportionne sa bourse à sa bouche.

ANTOINETTE

Qu'on m'apporte un bouillon.

LE TRAITEUR

Eh ! qui peut vous l'apporter, si ce n'est moi ?

ANTOINETTE

Eh bien ! allez le chercher.

LE TRAITEUR

Cela vous est bien facile à dire ; mais à vous faire obéir, non, parce que cela dépend de moi.

ANTOINETTE

Il me le faut.

LE TRAITEUR

Payez-moi.

ANTOINETTE

Non ; vous n'aurez point d'argent.

LE TRAITEUR

Oh ! parbleu ! c'est que je saurai bien me faire payer.

ANTOINETTE

Je vous en défie.

LE TRAITEUR

Vous n'aurez pas un pied de bœuf... pas une miette de pain que je sois payé de tout ce qui m'est dû. Et c'est que ce n'est pas tout ; c'est que je vais prévenir votre couturière, votre coëffeur, votre marchand de bas, votre marchande de mode, votre lingère, votre chapelier, votre cordonnier de ne pas vous avancer la moindre des choses.

ANTOINETTE

Sors d'ici, coquin...

LE TRAITEUR

Les coquins sont ceux qui font travailler et qui payent par des sottises comme vous faites. D'ailleurs c'est que sans moi vous ne pouvez manger ; voyez si vous voulez me payer. Ce n'est pas avec quatre francs par jour que vous pourrez faire un ordinaire comme vous avez eu jusqu'à présent.

ANTOINETTE

Ah ! grand Dieu ! quatre livres par jour !

LE TRAITEUR

Oui, et c'est encore plus que vous ne devriez avoir avec des sentimens semblables à ceux que vous faites voir.

ANTOINETTE (*le payé*)

Eh bien ! Monsieur, je vais vous donner un à compte de 200 livres.

LE TRAITEUR

Je ne suis pas tyran... j'accepte...

ANTOINETTE

Les voilà.

LE TRAITEUR

Grand merci ; maintenant voilà cent sols que je vous redois, il est bon de vous dire que c'est la nation qui me paye depuis que votre table est réglée. Vous avez assez long-temps trompé la France, il n'y a pas grand mal que vous soyez la dupe d'un homme que vous vouliez encore tromper. Serviteur, Madame. Vous aurez pour dîner la soupe, le bouilli, une côtelette, deux sols de pain, un plat de dessert, et un demi-septier de vin à quinze.

ANTOINETTE (*lui arrachant sa perruque*)

Rends-moi mes deux cents livres ! coquin.

LE TRAITEUR (*d'un ton héroïque*)

Ma perruque est à vous... votre argent est à moi... Madame... gardez-la... je vous donne ma foi que ma viande et mon vin, comme ma fricassée, sont à votre service... Adieu, reine passée...

ANTOINETTE

O rage ! ô désespoir ! ô chagrin ! ô fureur !
Qui pourra me venger de ce méchant traiteur ?

Non, je n'y puis plus tenir... je voudrois pouvoir inventer de nouvelles malédictions contre ces infernaux sans-culottes ! mais c'est en vain. Quels souhaits former à leur désavantage ! Tout leur réussit ! et moi je n'ai plus de monde à mon service ! Je n'ai pour poignard qu'une fourchette de bois... encore, n'est-ce qu'à l'heure de mes repas ! il vaudroit mieux ne pas exister, et je n'ai plus le courage de mourir !

PREVOST.

DE L'IMPRIMERIE DE FERET, RUE DU MARCHÉ PALU VIS A VIS CELLE NOTRE-DAME.


Et la garde
veille aux barrières du Louvre
n'en défend pas les rois.

II

Ce second pamphlet, surtout politique, est particulièrement curieux à cause de la préoccupation qu'y montre l'auteur du sort de la Reine. C'est une des rares fois où on voit intervenir le personnage du dauphin Louis XVII dans de pareilles matières. Ce pamphlet est extrêmement rare et manque à la Bibliothèque Nationale. Comme le précédent il fait partie de la collection de M. Otto Friedrichs.





QUE FERONS-NOUS DE MARIE-ANTOINETTE

QUI, sans doute, inspire à son fils, dans la prison du Temple, la haine et la fureur qui la transportent contre le Peuple Français; et elle lui rend les honneurs, qu'elle croit devoir à Louis XVII.

En ferons-nous une bonne femme ? Dirons-nous qu'elle a été une honnête femme, une reine bienfaisante, une Reine chaste ? Oh ! pour le coup nous nous en garderons bien : nous serions démentis par toute

l'Europe et les autres parties de l'univers. Si les mânes de son imbécille et perfide époux pouvoient parler, ils auroient droit de nous accuser d'imposture et de stupidité ; ils se plaindroient du malheur fatal de l'avoir connue, de l'avoir écoutée, puisqu'il est de toute certitude que cette Messaline intrigante et cruelle a, par des forfaits de tout genre, conduit son mari du haut du trône le plus brillant de la terre jusqu'à l'opprobre éternel du supplice.

Français et patriotes, nous sommes persuadés de cette triste vérité ; mais, après nous être débarrassés de ce tyran, de ce traître, après avoir donné à l'univers l'exemple d'un peuple sensible et généreux, qui sait aimer les grands hommes et punir les scélérats : Que ferons-nous et que devons-nous faire de Marie-Antoinette d'Autriche ?

Sous quel rapport devons-nous la considérer ? Et comment devons-nous nous conduire ? Comment devons-nous la traiter et la regarder ? Faut-il la considérer comme un sujet criminel, comme un monstre incendiaire ? Devons-nous la garder comme ôtage ?

Examinons de sens froid ces questions intéressantes, et jettons quelques lumières sur la politique et les devoirs de nos députés.

Si nous considérons Antoinette d'Autriche comme ôtage, la politique de l'Europe veut qu'oubliant toutes les horreurs de cette exécrable femme, nous laissions à son fougueux neveu l'espoir de nous redemander et de posséder près de lui cette infernale créature, pour qui dans ce moment son cœur plaide et combat autant que son orgueil et son imprudence. La politique exige-t-elle qu'oubliant les loix de la nature et de la raison, nous l'envisagions comme une étrangère, comme un être précieux à tous les tyrans, ou comme un instrument, un moyen de briser la coalition des princes conjurés contre nous ?

La politique en outre doit-elle être de quelque considération chez un peuple juste et libre, qui ne prétend au respect et à l'estime des nations, que conséquemment à son immuable attachement aux droits de l'homme et à l'égalité des conditions ?

De quelle dangereuse conséquence ne seroit-il pas d'offrir à l'Europe une disparate aussi ridicule que celle de la condamnation et du supplice du tyran, avec la condescendance pusillanime pour une femme plus criminelle encore que lui et que ses complices ?

Ne seroit-ce pas laisser entrevoir aux despotes de la terre que la république française éprouve quelques sentimens de crainte ?

Je pressens bien qu'un nombre infini de nos timides sénateurs effrayés de leur ombre seule, voudroient nous imprimer les terreurs dont ils sont atteints, en nous annonçant des dangers créés dans leurs cerveaux débiles ; car je veux bien croire que la pluralité de ces discoureurs politiques est de bonne foi et n'est point gangrénée par des inspirations aristocratiques ni salariée par les persécuteurs des peuples.

Je n'ignore pas aussi qu'il existe une infernale cabale, une cabale nombreuse dans le sein de notre république, qui depuis quatre ans marche et procède en sens inverse de notre révolution, qui emploie tout ce qui lui reste de moyens et de dialectique et de sophismes pour séduire les têtes les plus faibles et les cœurs les plus timorés, pour encourager les plus fripons et les plus intéressés de nos faux-frères, afin de leur faire adopter leurs principes subversifs et leur morale anti-patriotique, afin de les faire descendre des droits de l'indépendance et de la liberté à l'ignominie de la servitude.

Mais la majorité de nos députés républicains et philosophes ne s'impatientera-t-elle pas quelque jour de tant de pitoyables contradictions ? Ne les appré-

ciera-t-elle pas à leur juste valeur ? Ne les comparera-t-elle pas à des femmes tremblantes, ou perfides et irrésolues ? Ne se lassera-t-elle pas de sa trop longue complaisance à les entendre, et n'aura-t-elle pas des motifs sérieux pour en appeller aux provinces, pour les écarter, les punir et garantir la nation entière des coups perfides dont ces traîtres mielleux cherchent à nous frapper ?

Si nous considérons Antoinette comme elle mérite, c'est-à-dire, dans son véritable point de vue, si nous la jugeons par ses crimes envers le peuple, son seul et légitime souverain, pouvons-nous nous dispenser de la punir exemplairement et dans le plus court délai, pour effacer toute idée défavorable à notre cause, pour soutenir l'énergie de notre caractère et de nos principes de vérité, de sévérité, de courage, de grandeur et d'égalité ?

Si nous repassons dans notre mémoire tous les traits de cette femme, qui plus qu'elle a porté tous les crimes à leur comble ? Qui s'est rendu coupable de tant d'actrocités ? Le plus léger de ses vices a été la débauche et la dissolution la plus effrénée. Jamais ennemi plus acharné n'a porté des coups plus dangereux à son ennemi que cette mégère abominable et perverse n'en a portés à la France. Nos législateurs craindroient-ils que le tribunal qui la jugeroit n'ait pas des griefs assez prouvés pour la condamner ?

Non sans doute: ils seroient alors des aveugles ou feindroient de l'être; ils tomberoient dans les folies du pytthonisme de l'antiquité, si ridicule et si méprisé.

Prétendre que des objets d'une plus haute gravité, d'une importance plus sérieuse doivent les occuper et exigent leur unique attention, c'est un écart dans lequel personne ne donneroit; car le renvoi indispensable au tribunal criminel du département, témoin de toutes les infamies de ce monstre, ne peut

entraîner aucune discussion, sous peine de démasquer la clique des intrigans que le procès du plus cruel des tyrans a déjà fait connoître. Mais il est à croire qu'ils entendroient assez bien la politique de leurs intérêts, pour vouloir persuader qu'on a été injuste dans les idées qu'on a eues de leur intelligence souterraine et clandestine. Alors ils seroient les premiers à appuyer cette demande aussi indispensable pour le salut de la République.

N'eût-on d'ailleurs à reprocher à cette malheureuse toutes les horreurs des Frédégonde et des Médicis, que ses continuelles déprédations, ses horribles dilapidations, ses cruautés, ses persécutions, ses perfidies, ses incestueuses complaisances, ses monstrueuses profusions en faveur des complices de ses débauches et de ses escroqueries, n'a-t-elle pas bien appellé sur sa tête toute la sévérité des loix ? Et jamais criminel a-t-il réuni tant de forfaits pour faire tomber sur lui le glaive de la justice ?

Que ferons-nous enfin d'Antoinette ? Faut-il laisser grossir encore la masse de ses crimes par des crimes nouveaux ? Nos législateurs alors n'en seroient-ils pas eux-mêmes complices ?

Laissons-la vivre : n'est-ce pas achever la perversion d'un innocent ; lui laisser les moyens et le tems de tramer sans cesse au milieu de nous de nouveaux troubles et de nouveaux assassinats, et préparer des traits de vengeance contre les héroïques défenseurs de la patrie et de la liberté ?

Doutons-nous que depuis le juste supplice de son mari, Marie-Antoinette ne soit encore devenue criminelle de lèze-nation, par les funestes leçons qu'elle a répétées et répète à son fils, en lui faisant avaler à longs traits le poison et le fiel de la vengeance, en lui faisant regretter ses grandeurs passées et son rang suprême ?

Ne lui parle-t-elle point de son père, qu'elle lui représente comme le martyr d'une nation révoltée ? Ne lui inspire-t-elle point un mépris souverain, une indignation éternelle contre les français ? Ne l'alimente-t-elle pas de l'esprit de la tyrannie, de rage et de cruauté qui la consume et la dévore ? Ne la voyons-nous pas d'accord avec tous les tyrans de l'Europe, et croirons-nous qu'elle ne se servira plus de son génie actif et mal faisant pour entretenir avec eux une correspondance funeste à la république française ?

Que conclure après ces sages réflexions ? Devons-nous exposer aux yeux de l'univers le spectacle honteux de notre foiblesse.

Non, généreux républicains, nous avons de notre côté les droits sacrés de la nature et de la justice ; montrons-nous dignes de la liberté que nous avons conquise. Cimentons-la de notre sang. Tous les hommes sont soumis aux loix. La raison le veut. La sûreté publique l'ordonne. Nous connoissons à peine la route du véritable honneur, ne nous en écartons pas avant de l'avoir bien frayée à nos enfans. Prouvons que tous les despotes de la terre réunis ne peuvent nous faire reprendre nos fers ; et pour les braver, que la cruelle, que la maudite Antoinette expie à son tour ses abominations et ses erreurs à la face du soleil ; qu'elle périsse ignominieusement sur l'échafaud où son barbare époux n'auroit peut-être pas expiré sans ses conseils horribles et sa conduite exécrable.

PAR UN VRAI RÉPUBLICAIN.

DE L'IMPRIMERIE DE FERET, RUE DU MARCHÉ PALU VIS A VIS CELLE NOTRE-DAME.

III

Marie-Antoinette au diable est parmi ces rares pièces parues au lendemain de la mort de la Reine. Elle donne un échantillon largement significatif de ces pamphlets posthumes dont l'année 1793 vit paraître les derniers. Celui-ci forme la première partie de la *Confession dernière et testament de Marie-Antoinette*, où il occupe cinq pages (3 à 8), tandis que deux autres pièces, *Dispositions dernières de la veuve Capet* et *Confession dernière de Marie-Antoinette*, forment le reste de ce volume précédé d'un frontispice avec une légende renversée :

La tête en bas, ah ! quel funeste sort !
Je l'ai bien mérité, mais quelle affreuse mort !



Marie-Antoinette au diable

EPITRE A SON PARRAIN

Sacré monarque des enfers ! ô toi qui présidas à ma naissance, et qui dirigeas toutes les actions de ma vie, à qui mieux qu'à toi puis-je rendre compte des réflexions qui m'agitent en ce moment, en ce moment terrible pour moi, où la justice d'un Peuple Républicain, et réellement digne de l'être, s'occupe à m'expédier un passeport dont la destination doit se borner à ton empire.

Je ne sais, seigneur Satan, ce que tu auras fait de l'ombre de Capet, d'exécrable mémoire ; mais permets-

moi de réclamer en faveur de la mienne, une charge de quatrième furie, et je te promets d'avance de surpasser en cruautés les *Alecto, Tisiphone* et *Mégère.*

J'ai pour garant de ce que j'ose te promettre, la rage qui m'anime, rage que je suis forcée de reconnoître impuissante, mais qui n'en seroit que plus terrible si la place *de la Révolution* n'étoit le *nec plus ultra* de mes forfaits.

Le tems presse, et ce n'est plus l'instant de balancer. Si je prétends à exercer au Tartare le digne emploi de furie, je dois au moins, sacré monarque des enfers, te produire les pièçes justificatives qui autorisent ma réclamation : le détail en sera succint, et d'autant plus succint que le cheval est à la voiture, et que la guillotine m'attend avec d'autant d'empressement que les fourches patibulaires réclamoient autrefois leur proie.

Avant donc de mettre la tête à cette lucarne ; avant de jeter un dernier regard convulsif sur la Divinité des Français (1), je vais te parler en femme sincère, et ce sera pour la première fois. A cet aveu, prélude de ma franchise, pourrois-tu la révoquer en doute ?

Je suis un monstre. Eh ! qui peut mieux le savoir que celui qui, maîtrisant mon âme, sut m'inspirer cet ardent amour du crime, qui fit mes délices dès l'âge le plus tendre ? Or, je ne t'apprends rien de nouveau, non plus qu'à toute l'Europe. Les essais historiques sur ma vie privée n'ont rien laissé à désirer : je les ai lus et relus avec transport ; le coloris en est naturel, la touche mâle et énergique, et sans doute il seroit à souhaiter que cette description de mes

---

(1) « La Statue de *La Liberté* tournant le dos aux amateurs de l'aimable guillotine ajoute à leur désespoir. Ah ! que c'est bien vu ! » (*Note de l'auteur du pamphlet.*)

galantes fredaines, soit dans les mains de toutes les jolies femmes ; ce seroit un guide assuré pour parvenir et pour être accomplie.

Brisons sur cette matière ; car je te le répète, le tems presse : j'attends à chaque instant que l'exécuteur des jugemens du Tribunal, qui loge au-dessus de moi, vienne apposer sa griffe expéditive sur ma majesté, qui, dans cette occurence, se contenteroit du simple rôle de gourgandine des bas quartiers de Paris: car on a beau se targuer de fermeté et vouloir jouer la souveraine jusqu'à son dernier moment, quand une main redoutable vous empoigne (1) par le chignon (2), que le ciseau funeste a mis à bas votre toison, soit royale ou marquise, noble ou roturière, calotine ou protestante, il faut jouer (jouir ?) de son reste : on n'a plus que quelques instans pour dénouer la tragédie : le char de triomphe est dans la cour ; bientôt il part ; une tournée dans Paris vous met à même de recueillir des bénédictions à la *Duchesne*, et la catastrophe se termine par une intromission dans le panier. Ah ! quelle foutue grimace pour une tête ci-devant couronnée !.....

J'entends le bruit infernal des verrous, qui mettent le Français à l'abri de ma vengeance exécrable et l'on m'annonce tout-à-la-fois un prêtre et mon conducteur à la place de la Révolution. Quant au prêtre j'ai la permission de le refuser : son admission n'est pas de rigueur ; mais pour l'autre, ah ! c'est une diffé-

---

(1) « Expression peu noble pour une Antoinette ; mais à la Conciergerie, on n'y regarde pas de si près. » (*Note de l'auteur du pamphlet.*)

(2) « Plus nous allons vivement, plus nos bégueules, un tantinet aristocrates, auront à se louer, et plus les crinières en boudins seront en vogue. Que de citoyennes ont déjà attaché sur la nuque de leur col une portion de l'infâme chevelure de Charlotte Corday ! » (*Note de l'auteur du pamphlet.*)

rence ! qu'il taille, qu'il rogne, je suis à lui maintenant et bientôt toute à toi, oui, toute à toi, sacré monarque des enfers ; et si quelque chose me console, c'est que dans ton sombre royaume, je pourrai sans doute embrasser les ombres chéries de Marie-Thérèse, de Joseph II, de Léopold, et quantité d'autres que le tems bref qui m'est accordé ne me permet pas de nommer.

Pour mon gros bénet de mari, je ne veux ni ne dois en entendre parler : imbécille et hargneux, ivrogne et entêté tant qu'il vécut, qu'en pourrois-je attendre sur les bords du Phlegéton, maintenant qu'il a laissé en haut le peu de cervelle qui lui restoit, par une soustraction bien imaginée, par ma foi ?

Fais-en un cyclope ; déjà son œil louche ne sera pas disparate avec ceux des petits-fils des Titans ; en outre, c'est un roi serrurier. Eh bien, qu'il forge. Oh ! ce n'est pas une mauvaise acquisition pour ce travail ; mais comme j'ai de fortes raisons pour ne pas le reconnoître comme un homme à femmes, sitôt que j'aurai fait la bascule, je ne veux ni le voir, ni l'entendre.

Je vais quitter ce monde par un chemin qui se fraye de plus en plus. Mais une demi-heure d'intervalle me met en état de tracer mes dernières dispositions. Je quitte avec toi ma correspondance intime et familière, pour m'en occuper. Au plaisir de te voir ; cela ne tardera pas.

TABLE DES MATIÈRES

APPENDICES

LA REVOLUTION CONTRE LA REINE



Impressions Artistiques,
L. Lemeunier, dir., 6, Chaussée d'Antin, Paris.


MOURIR
POUR SON PAYS
C'EST VIVRE
POUR LA GLOIRE



